

LIVRE VII

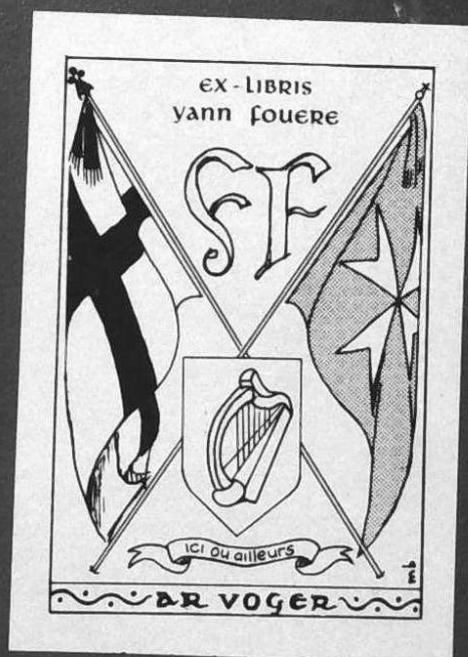
1980 - 1981

ASSEMBLÉES RÉGIONALES DE BRETAGNE

Conseil régional

*

Comité économique et social



RAYMOND LETERTRE

Chroniques de septembre 1980
à aout 1981

25

spécial

armor
magazine

Prix 15 francs

sommaire

Deuxième âge III
 Les Chroniques de Raymond Letertre de 1974 à 1981 III
 Les membres du Conseil Régional de Bretagne IV
 Les membres du Comité Economique et Social de Bretagne IV

1980

73 - 128 - septembre
S'ASSEOIR ET COMPTER AVANT DE BÂTIR VI
 • Vers un rythme de croisière.
 • Honorer les engagements.
 • Les deux sources.
 • Trancher dans le vif.
 • Accès à l'emploi des adultes handicapés.
 • Super-urgence dans les priorités.
 • Trois observations.
 • Une trentaine de cantons.
 • Une communication ne suffit pas.
 • Être prêt à temps.

74 - 129 - octobre
RÉGION VOLONTARISTE - AMENAGEUR DU TERRITOIRE - ANIMATEUR ECONOMIQUE VIII
 • Sentir de l'âge vibronnaire.
 • Contre les idées reçues.
 • Éviter l'alarmisme.
 • Au moment opportun.
 • Attention aux sables mouvants.
 • Terrain miné.
 • Comme Diogène.
 • Des hommes et de l'argent.
 • Fermeté avec réalisme.
 • Fiches de ville.
 • Nouvel âge économique.

75 - 130 - novembre
RÉGION PLUS FORTE CHERCHE SOUS-PREFETS XI
 • Dubité de la loi.
 • Pour une fois, écouter l'avis du CES.
 • Tout à tour correcteur et corrigé.
 • Contre le gaspillage d'eau.
 • Région, niveau d'administration.
 • Le "RAYSI" fantôme ?
 • 10 % de "bonus".
 • Un peu plus de compétence.

76 - 131 - décembre
LA RÉGION A DESORMAIS PIGNON SUR RUE XIV
 • Frères indignes.
 • Cadenas nécessaire.
 • Non disparition vaudrait disparition.
 • Handicaps multiples.
 • Prisme à la libération des terrains.
 • La sourde oreille.
 • De visu.
 • Convention avec le solaire.
 • Tous azimuts.
 • Europe - Région.

1981

77 - 132 - janvier
OUVERTURES POUR L'AVENIR XVII
 • Secteur dynamique.
 • Faire appel à l'Europe.
 • Avec les HLM.
 • Onze pistes.
 • Et le fonctionnement.
 • Plus du double.
 • Points de vue divergents.
 • Impôt local des plus minimes.

78 - 133 - février
LA SOMME DES INTERETS PARTICULIERS NE FAIT PAS L'INTERET REGIONAL XIX
 • Double garde-fou.
 • Montée en puissance.
 • Rubans d'asphalte.
 • Premiers concentrés marchands.
 • Accès au travail des handicapés.
 • Double dose.
 • Quatre atouts maîtres.
 • Trigytique "intérieur".
 • Archéodrome.
 • De l'utilité des vœux.

79 - 134 - mars
LA MAJORITÉ REVENDIQUE LA PATERNITÉ RESPONSABLE DU BUDGET XXII
 • Un volet négligé.
 • On prend les mêmes.
 • Tant la lettre que l'esprit.
 • Forum des meilleurs.
 • Stricte clôture.
 • 80 centimes en fis-lire ?
 • Vote à mi-muit.
 • Tableau du budget primitif 1981.
 • Porteurs d'avenir.

80 - 135 - avril
LA ROUTE EST DURE XXV
 • Se faire connaître.
 • Manche-Océan par la route.
 • Délaissée depuis dix ans.
 • Cher et vétuste.
 • Choix démographique.
 • Sauver ce qui peut l'être.
 • Pas de faux espoirs.
 • Quand le bâtiment...

81 - 136 - mai
COMME UN ARC EN CIEL XXVIII
 • L'homme, plus que la machine.
 • Faisable ou pas ?
 • Rationnaire, le revodit.
 • Plutôt que de disparaître.
 • Au fil de l'eau.
 • L'esprit de la loi mis à mal.
 • Non aux conseillers coûteux, inefficaces.
 • Image noire.
 • L'œil du maître.

82 - 137 - juin
LE BLÂME ET L'ELOGE XXX
 • La loi.
 • Au cœur des monts.
 • Brèche dans la cale.
 • Coupe sombre.
 • Et après 1983 ?
 • Au pays d'un pionnier.
 • Impossibles comparaisons.
 • Avec les Régions-sœurs.
 • Économie.

83 - 138 - juillet-août
EN MODÈS MINEUR ET MAJEUR XXXIII
 • Nouvelle partition.
 • Quelle part d'impôts ?
 • Éviter le gel des initiatives.
 • De la souplesse.
 • De groupe en groupe.
 • Seize ans, seize communes.
 • Langue vivante.
 • Rencontres "éclatées".
 • Grands principes.

**Commissions des Assemblées
 Bureaux du Conseil régional et du Comité économique et
 social de Bretagne** XXXVI

DEUXIÈME ÂGE

Avec ce livre VII des Chroniques des Assemblées Régionales de Bretagne s'achève la première période de l'*Etablissement Public Régional*.

Nous sommes honorés que, une septième fois, les bureaux du *Conseil Régional* et du *Comité Economique et Social* aient estimé utile de publier cette éphéméride et nous les en remercions.

Une deuxième période, normalement de dix-huit mois, s'ouvre pour la Région. Une série de LOIS, dont le Parlement commence l'examen dès ce mois de septembre, précisera peu à peu les *compétences*, les *ressources* afférentes à ces vocations plus larges, le mode d'*élection* des Conseillers, leur nombre...

Puis en mars 1983 la Région cessera d'être un *Etablissement Public* pour devenir une COLLECTIVITÉ TERRITORIALE, à l'instar des Départements et des Communes. Peut-être même seront acceptés quelques "*statuts spéciaux*"; après deux siècles de transition, la Bretagne retrouverait, plus ou moins, ce "*statut spécial*" qu'elle connut avant la Révolution de 1789.

Enregistré le 16 juillet 1981 à la Présidence de l'Assemblée Nationale, le premier "*projet de loi relatif aux droits et libertés des communes, des départements et des régions*" annoncé, dès la première ligne du préambule, qu'il entend corriger les excès du régime centralisé "*depuis Colbert et Napoléon*".

Les futures chroniques ne manqueront pas d'être nourries d'événements fondamentaux.

ARMOR-MAGAZINE

CHRONIQUES DES ASSEMBLÉES RÉGIONALES DE BRETAGNE

Livre VII
 1980-1981

par Raymond Letertre



Chroniques des Assemblées Régionales

LIVRE I : février 1974 - mars 1975	qui paraîtront mois après mois dans les prochains numéros d'Armor-Magazine.
LIVRE II : avril 1975 - août 1976	
LIVRE III : septembre 1976 - août 1977	
LIVRE IV : septembre 1977 - août 1978	
LIVRE V : septembre 1978 - août 1979	
LIVRE IV : septembre 1979 - août 1980	
LIVRE VII : septembre 1980 - août 1981	
LIVRE VIII : regroupera les chroniques	

VENTE chez l'éditeur : Armor-Magazine, BP 123, 22400 Lamballe, CCP 2691 70 V Rennes, ou chez l'auteur : 22, rue St-Louis, 35000 Rennes.
 Livre I à IV : 10 F l'exemplaire
 Livre V : 12 F
 Livre IV : 14 F
 Livre VII : 15 F
 Plus frais de port

CONSEIL RÉGIONAL

CÔTES-DU-NORD

DEPUTÉS :
Charles Jovelin, président du Conseil Général, maire de Pleslin-Trégavou.
Maurice Briand, adjoint au maire de Guingamp.
Yves Dollo, adjoint au maire de St Brieuc.
Didier Chouat, conseiller municipal de St Brieuc.
Pierre Jagoret, conseiller général, maire de Lannion.
SÉNATEURS :
Yves Lecozane, conseiller général, maire de Milbih-Trégou.
Bernard Lemaire, conseiller général, maire de Caulnes.
René Ragnault, conseiller général, maire de St Samson sur Rance.
REPRÉSENTANTS DES COMMUNES DE + DE 30 000 HABITANTS :
M... (à désigner par le Conseil municipal de St-Brieuc).
REPRÉSENTANTS ELUS PAR LE CONSEIL GÉNÉRAL :
Ange Cadoret, maire de St Barnabé.
Claude Saunier, adjoint au maire de St-Brieuc.
Félix Leizour, conseiller général.
Jean Claude Coualan, maire de Le Gourlay.
Jean Gaubert, maire de Pluduno.
Christian Le Vergé, maire de Ploumagoat.
M... (à désigner par le Conseil municipal de St-Brieuc).

FINISTÈRE

DEPUTÉS :
Gilbert Le Bris, conseiller général, adjoint au maire de Concarneau.
Marie Jacq, maire de Hénisic.
Jean Foulat, maire adjoint de Douarnenez.
Bernard Polignam.
Jean Beaufort.
Charles Miossec.
Joseph Gourmelon, conseiller général, président de la Communauté Urbaine de Brest.
Jean Louis Gossault, conseiller général, maire de Plabennec.
SÉNATEURS :
Georges Lombard, conseiller général.
Edouard Le Jeune, conseiller général, maire de Dineault.
Alphonse Arzel, conseiller général, maire de Ploudalmézeau.

Marc Bécan, ancien ministre, maire de Quimper.
REPRÉSENTANTS DES COMMUNES DE + DE 30 000 HABITANTS :
Pierre Pennobert, conseiller municipal de Quimper.
Armand Keravel, conseiller municipal de Brest.
Communauté urbaine de Brest :
Ronan Leprohon, conseiller municipal de Brest.
Louis Le Roux, adjoint au maire de Brest.
REPRÉSENTANTS ELUS PAR LE CONSEIL GÉNÉRAL :
Louis Le Calvez, conseiller général, maire de Fouesnant.
Jean Hourmant, conseiller général, maire de Plonevez du Faou.
Jacques de Menou, conseiller général, maire de Plouvoign.
Guy Guernant, conseiller général.
Michel de Bennaton, conseiller général.
André Cheminart, conseiller général, maire de St Reman.
Jean Robou, conseiller général.
Jean Divoen, président du Conseil Général, maire de Moelan sur Mer.

ILLE-ET-VILAINE

DEPUTÉS :
Clément Thébaudin, conseiller général.
Jean Michel Boucheron, conseiller général, adjoint au maire de Rennes.
Pierre Méhaignerie, ancien ministre, conseiller général, maire de Vitre.
Michel Coizat, ancien ministre, maire de Fougeres.
Jean Hamelin, conseiller général, maire de Dol de Bretagne.
Alain Madelin, conseiller général.
SÉNATEURS :
Yvon Bourges, ancien ministre, maire de Dinard.
Louis de La Forest, conseiller général, maire de Iradour.
Jean Madelin.
Marcel Daoust, 1^{er} adjoint au maire de St-Méen le Grand.
REPRÉSENTANTS DES COMMUNES DE + DE 30 000 HABITANTS :
Michel Philippoteau, conseiller général, adjoint au maire de Rennes.
Serge Huber, adjoint au maire de Rennes.

Joseph Cojean, conseiller municipal de St-Malo.
REPRÉSENTANTS ELUS PAR LE CONSEIL GÉNÉRAL :
André Belliard, conseiller général.
André Ego, conseiller général, maire de Retiers.
Jacques Pilorge, maire de Montfort sur Meu.
Jean François Le Lann, conseiller général.
Jean Baptiste Lathève, conseiller général.
Pierre Le Trest, conseiller général, maire de Châteaugiron.
Emmanuel Pontas, conseiller général, maire de La Gacilly de Bretagne.
Constant Hubert, conseiller général de Bain de Bretagne.

MORBIHAN

DEPUTÉS :
Raymond Marcellin, ancien ministre, président du Conseil Général du Morbihan, président du Conseil Régional.
Jean Charles Cayallé, conseiller général, maire de Noyal Pontivy.
Loïc Bouvard.
Jean Guivannell, maire d'Inzinzac Leclercq.
Jean Yves Le Drian, maire de Lorient.
Christian Bonnet, ancien ministre, maire de Carnac.
SÉNATEURS :
Louis Le Montagner, maire de Guidel.
Joseph Yvon, conseiller général, maire de Croix.
M... (successeur de M. Marcellin à titre).
REPRÉSENTANTS DES COMMUNES DE + DE 30 000 HABITANTS :
Yvonne Sauvet, adjoint au maire de Vannes.
Pierre Bernard, conseiller municipal de Lorient.
REPRÉSENTANTS ELUS PAR LE CONSEIL GÉNÉRAL :
Alphonse Menand, conseiller général, maire de Carpentier.
Yves du Halgouët, conseiller général, maire de Ouegon.
Henri Thébaud, conseiller général, maire de Mauron.
Yves Le Floch, conseiller général, La Garenne-Gourin.
Joseph Briand, conseiller général, maire de Pleucadeuc.
Célestin Blevin, conseiller général, maire de Grandchamp.

Maurice Hartereau, président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Brest.
Chambres d'Agriculture :
François Guizou, président de la Chambre d'Agriculture des Côtes-du-Nord.
Elic Chemin, président de la Chambre Régionale d'Agriculture d'Ille-et-Vilaine.
Gilles Poussé, président de la Chambre d'Agriculture du Morbihan.
M... (à désigner par le Finistère).
Chambres de Métiers :
André Blavo, président de la Chambre de Métiers du Finistère.
Désiré Gautier, Membre de la Chambre de Métiers de Dinan.
Maurice Le Martelot, président de la Chambre de Métiers du Morbihan.
René Reiz, président de la Chambre de Métiers d'Ille-et-Vilaine.
Syndicats d'exploitants agricoles et jeunes agriculteurs :
Yves Le Faucheur, président de la Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles des Côtes-du-Nord.
Guy Le Fur, président de la Fédération Départementale des Syndicats d'exploitants agricoles du Finistère.
Jean Ligor, président de la Fédération Départementale des Syndicats d'exploitants Agricoles d'Ille-et-Vilaine.
Roger Le Saux, secrétaire général adjoint de la Fédération Départementale des Syndicats d'exploitants Agricoles du Morbihan.
Francis Gogez, président du Centre Régional des Jeunes Agriculteurs.

Coopération, crédit et mutualité agricoles, sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural :
René de Foucaud, vice-président de la Confédération des Coopératives Agricoles de l'Ouest de la France.
Jacques de Cateulan, président de la Caisse Départementale de Mutualité Sociale Agricole des Côtes-du-Nord.
Michel Lancel, vice-président de l'Association des Caisses de Crédit Agricole Mutuel de Bretagne et des Pays de Loire.
Groupements de producteurs de fruits et légumes :
Jean-Claude Carouff, directeur du Comité Economique Agricole Régional Fruits et Légumes.
De viandes :
René Louvy, président de l'Union des Groupements de producteurs de viande de Bretagne.
Syndicats d'artisans :
Roger Galant, membre de l'Union Régionale des Syndicats artisans de Bretagne.
Employeurs, groupements patronaux :
Alain de Gouville, vice-président de l'Union Patronale Interprofessionnelle de Bretagne.
C.G.T. :
Jean Claude Le Naour, membre de l'Union Départementale CGT du Finistère.
Marcel Piriou, secrétaire du Comité Régional de la C.G.T.
Daniel Picot, membre du Comité Régional Breton de la C.G.T.
C.F.D.T. :
Robert Caradec, secrétaire régional C.F.D.T.
Henri Didou, Union Départementale C.F.D.T. du Finistère.

Michel Duthoit, Union Départementale C.F.D.T. d'Ille-et-Vilaine.
C.G.T. - F.O. :
Danielle Bourges, secrétaire générale adjointe de l'U.R.F.O. de Bretagne.
Claude Guéfflot, secrétaire général de l'U.R.F.O. Bretagne.
Robert Le Jeune, secrétaire général adjoint de l'U.R.F.O. Bretagne.
C.F.T.C. :
Charles Le Bris, président de l'Union Régionale C.F.T.C. de Bretagne.
Jacques Fortin, président de l'Union Régionale C.G.C. Bretagne.
René Le Paul.
Berty Raffin.

2ème CATÉGORIE : ACTIVITES SPECIQUES DE LA REGION

Agro-alimentaire :
Loïc Emile Bridel, vice-président de la Fédération Nationale des Industries Laitières.
Viande : Mathéo Onno, président de l'Union des Syndicats Bretons de la Salaison.
Pêche au large : Yves Guillemet, secrétaire général du Groupement des Syndicats d'Armateurs à la pêche hauturière.
Pêche artisanale (secteur coopératif) : Remy Le Lay, président du Crédit Maritime Mutuel et de Coopération du Finistère.
Métallurgie, mécanique : Jean-Pierre Blavec, président de la Chambre Patronale de la Métallurgie du Finistère, vice-président du Groupement des Industries Métallurgiques de la Région de Bretagne.
Industries électroniques : Roland Borge, membre du Bureau du Groupement des Industries métallurgiques de la Région de Bretagne.
Recherche électronique, informatique et des télécommunications : P.Y. Schwartz, directeur du C.E.T.I.
Bâtiment et travaux publics : Jean-Pierre Barthelmy, vice-président de la Fédération Régionale des Travaux Publics.
Banques inscrites et banques populaires : Victor de Cadoret, président directeur général de la Banque Populaire d'Armorique.
Crédit régional : Jean Le Calvez, président de l'Institut de Participation de l'Ouest.
Transports : Paul Gouverneur, président de l'Union des Syndicats des Transporteurs Routiers d'Ille-et-Vilaine, membre de l'Union régionale.
Tourisme : Alphonse Boulbain, président de la Fédération Régionale des Syndicats d'Initiative et d'Office du Tourisme.
Expansion régionale : Jean-Luc Le Douarin, président du Comité d'Etudes et de Liaison des Intérêts Bretons.

3ème CATÉGORIE : ACTIVITES SANITAIRES, EDUCATIVES, SCIENTIFIQUES, CULTURELLES, SPORTIVES, DE L'ENVIRONNEMENT, DES CONSOMMATEURS ET DES PROFESSIONNELS LIBÉRAUX

Associations familiales : Joseph Nioi, président de l'UDAF du Morbihan.
Enfance inadaptée : Joseph Fontaine, Délégué Régional de l'URAPEI.
Action sociale : Louis Pontas, administrateur de l'U.R.I.O.P.S.S. de Bretagne.
Organismes de sécurité sociale : François Debonnet, président du Conseil d'Administration de la CRAM de Bretagne.
Logement, construction : François Jacob, directeur général de S.A. de Crédit Immobilier du Finistère et des Côtes-du-Nord et de la S.A. d'I.L.L.M. du Finistère et des Côtes-du-Nord.
Organismes de consommateurs : Marie Claire Bouillet, présidente de l'UROC Bretagne.
Environnement supérieurs, recherche : Michel Quessio, président de l'Université de Bretagne Occidentale.
Jean-Pierre Curtes, président de l'Université de Rennes.
Camille Moulé, directeur de l'E.N.S.A.R. et de l'E.N.S.F.A.

Recherche océanologique : Jean Viciario, directeur du Centre Océanologique de Bretagne.
Enseignement primaire et secondaire : Brune Méry, section départementale de la F.E.N. du Morbihan.
Pierre Maugeod, secrétaire général de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Rennes.

Activités culturelles :
Michel Denis, président du Conseil Culturel.
Guy Pariger, directeur du Théâtre du Bout du Monde.
Environnement : Yves Rouger, président de l'Union Régionale Bretonne de l'Environnement.
Mouvements de jeunesse : Gilbert Menier, délégué régional des Centres d'Entraînement aux Méthodes d'Education Active.
Secteur sportif : Michel Perroard.
Professions médicales : Yves Castel, vice-président du Conseil de l'Ordre des médecins du Finistère.
Professions juridiques : Jean Tillon, notaire.
Professions techniques : Pierre Hoquet, vice-président de l'U.N.A.P.L.

4ème CATÉGORIE : PERSONNALITES QUALIFIÉES

Denise Court, vice-présidente de Conseil Général du Morbihan.
Félix Florio, président de la Fédération Régionale du Bâtiment de Bretagne.
Pierre Levo, administrateur civil du Ministère de l'Agriculture et du Développement rural.
Louis Lichon, président du Crédit Mutuel de Bretagne.
Joseph Mattraz, Conseiller Economique et Social.

COMITÉ ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

1ère CATÉGORIE : COMPAGNIES COMMERCE, ORGANISMES PROFESSIONNELS ET SYNDICATS DE L'INDUSTRIE ET DE COMMERCE, DE L'ARTISANAT ET DE L'AGRICULTURE

16

Chambres de Commerce et d'Industrie :
Jacques Guittier, président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Saint-Brieuc.
Michel Laudren, président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Lorient.
Christian Morvan, président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Saint-Malo.

Jacques Guittier, président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Saint-Brieuc.
Michel Laudren, président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Lorient.
Christian Morvan, président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Saint-Malo.



S'asseoir et compter avant de bâtir

"Qui d'entre vous, s'il veut bâtir une tour, ne s'assoit pas d'abord pour calculer la dépense et s'il a de quoi terminer ? S'il pose les fondations sans pouvoir aller jusqu'au bout, tous ceux qui venant se moqueront de lui".

Cette brève parabole de Luc, l'esclave africain, pourrait résumer le travail de la prochaine session de l'Établissement Public Régional (EPR). L'essentiel en effet pour les conseillers sera d'abord de faire le point sur les politiques régionales en cours, éventuellement d'en corriger les orientations ; puis de décider s'il peut lancer de nouvelles politiques, et avec quels moyens. Cette chronique est consacrée à la présentation des données du dilemme.

Pour en débattre, le Comité Economique et Social (CES) s'assemblera en été, les 9 et 10 septembre, le Conseil Régional (CR) les 22 et 23 premiers jours de l'automne. Les séances inaugurales, ouvrant les travaux de commissions, se tiendront respectivement les 4 et 15 septembre.

Tout se passera à la Préfecture d'Ille-et-Vilaine. Ains, pour la première fois, est "doublée" l'option prise en septembre 1975 de tenir la deuxième session "hors de Rennes". Et qui devait avoir valeur de symbole décentralisateur n'aura vécu que quatre années (1).

VERS UN RYTHME DE CROISIÈRE

Dès le premier rapport, les conseillers seront plongés dans les chiffres avec le COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 1979 et le COMPTE RENDU DE L'EXÉCUTION DU BUDGET.

Pratiquement cette exécution des budgets s'améliore d'année en année. De 1974 à 1977 tout est désormais exécuté : les 131 millions de subventions de l'EPR pour 1978 sont versées à 92 %, les 150 millions de 1979 à 83 %. Quant aux 156 millions de subventions votés en février dernier, il est normal qu'ils ne soient payés fin août, qu'à la hauteur de 24 %.

Bien souvent d'ailleurs les bénéficiaires, départements, instituts consulaires, organismes divers) ont du retard dans la réalisation de leurs programmes ou obligent de faire appel rapidement à la région.

Selon le préfet, un rythme définitif de croisière devrait être atteint d'ici trois ou quatre ans : les budgets seront alors exécutés "dans le délai d'un an et demi".

Comme chaque année les ressources fiscales estimées en janvier sont en réalité supérieures aux prévisions : 5,44 millions de mieux pour 1979. Ce mieux vient presque exclusivement des droits d'enregistrement sur les mutations immobilières ; ce qui, soit dit en passant, témoigne de la prospérité du marché foncier breton, tant en surface qu'en valeur des terrains.

Des crédits non employés du fonds d'interventions et de la section de fonctionnement, ou encrés en excédent pour le règlement de certains intérêts, font que les ressources disponibles en septembre 1980 s'élevaient à 3,966 millions de francs.

Leur affectation constitue la DÉCISION

MODIFICATIVE N° 1 ou DM 1

Celle-ci n'entraînera guère de débat ; elle permettra en effet, ou bien d'honorer des engagements déjà pris en février, seulement mis en attente, ou bien d'abonder des crédits pour certaines politiques particulièrement dynamiques.

HONORER LES ENGAGEMENTS

C'est ainsi que la plus grosse dotation, soit 2,16 millions, permettra une tranche complémentaire au programme *outil régional des transversales* ; le préfet propose de l'affecter à la section Guippen-Lohas de la route Rennes-Redon, l'Ille-et-Vilaine étant le seul département demandeur.

Afin de pouvoir attendre le budget 1981, un million sera mis à la disposition du groupe "industrialisation" qui reçoit de nombreuses demandes pour la prime régionale à la création d'entreprises. Les 6,5 millions votés au budget primitif seront en effet insuffisants : en six mois, 41 entreprises ont déjà reçu une prime de 80 000 francs et cinq une prime de 50 000 francs, le tout représentant un objectif de 702 emplois nouveaux.

Dans le même laps de temps, 16 usines et ateliers-relais ont absorbé 1,95 des 2 millions votés en février. Un crédit complémentaire de 600 000 francs permettrait d'honorer de nouveaux dossiers déjà présentés.

Comme annonce le centre de formation d'apprentis, CFA, du bâtiment de Saint-Brieuc-Mérin recevra 600 000 francs pour la réalisation d'une deuxième tranche de travaux. L'association pour la formation professionnelle des adultes (APFA) recevrait 500 000 francs pour la réalisation d'un "atelier coquille" à Langueux (une "coquille" est un module facilement adaptable à diverses destinations), et la ville de Quimper une subvention de 250 000 francs pour préparer des locaux à un centre régional de formation aux automatismes.

Triguer demande 380 000 francs pour la deuxième tranche de son *port de plaisance*. Un demi-million permettrait un programme complémentaire de travaux de protection du littoral. Au fond, région de la recherche serait ajoutés 300 000 francs, particulièrement affectés aux travaux des Universités, Grandes Ecoles et Centres de Recherche.

Dans la suite logique des participations aux contrats de Pays, celui de Ornan recevrait une nouvelle dotation de 675 000 francs, et l'association de la Gacilly-Allaire-La-Rochelle-Bernard 100 000 francs sur ses premières études.

Quatre crédits de 200 000 francs chacun ont des destinations variées : le *Durage* de Lamoignon-sur-l'Aulne ; le *reculage* du Val-Dust en amont de la Potmar ; un stand de l'EPR à la "Semaine Internationale de la Nature" au Bourget du 25 octobre au 2 novembre ; le *fonctionnement* de l'EPR, pour faire face notamment aux nouveaux recrutements (2).

Enfin, l'EPR Bretagne se retrouve seul pour verser la subvention d'étude de 300 000 francs, promise à l'association *Rio Mer* (3).

les régions Bassin-Normandie, Pays de Loire et Poitou-Charentes avaient fait savoir leur refus de participer pour la moitié, il faut donc inscrire 150 000 francs à la DM 1.

Le préfet en profite pour donner en anneau, un compte rendu d'activité de Rio Mer avec 22 pays. Il souligne également que d'autres initiatives ont été prises dans le cadre du suivi des Journées de Nantes, tant par les *Chaires Régionales de Commerce et d'Industrie* (CRCI) et l'ouest, que par l'Union Pêche Industrie Bretagne (UPIB), fondée par un groupe d'industriels, une banque et les CCI de Nantes, Lorient, Quimper.

LES DEUX SOURCES

Ce facile exercice de la DM 1 étant fait, les conseillers en abordent un autre des plus difficiles : préparer l'avenir. Il leur faudra en effet préciser ce que pourrait être non seulement le BUDGET 1981, mais aussi celui qui suivront, c'est-à-dire mesurer d'un œil lucide les chances d'actions possibles.

C'est ici qu'il faut d'abord s'asseoir : c'est littéralement le sens des "seances" - et compter avant d'entreprendre. Les ressources ont deux grandes sources : la fiscalité et les emprunts.

Les quatre ressources fiscales sont : la taxe sur les permis de construire qui reste faible, autour de 8 millions, depuis deux ans, et trois taxes additionnelles. L'une sur les cartes grises reste au taux de 18 francs par C.V. depuis 1976 ; la deuxième, celle sur les droits de mutation est celle qui rapporte le plus (au moins 60 millions en 1980), mais l'EPR a déjà choisi le taux légal maximum de 1,6 % depuis deux ans.

Reste la taxe additionnelle aux impôts locaux. Il se trouve que la Bretagne est l'une des régions les moins exigeantes en cette matière ; quatre seulement viennent après elle. Le pourcentage régional de cette taxe pourrait donc augmenter les années prochaines.

De toute façon, le plafond légal de la fiscalité reste, pour l'instant, fixé à 60 francs par habitant. Le préfet Jean Périer estime qu'il ne faut pas s'attendre à un accroissement de plus de 15 % par an. Pour 1981 en tout cas il propose, aux assemblées d'opter pour un maximum, ce qui serait une nouveauté, l'EPR Bretagne étant toujours resté en dessous du plafond, sauf pour le premier exercice (4).

TRANCHER DANS LE VIF

Reste à ouvrir le deuxième source : les emprunts. Encore faut-il ne pas se laisser emporter par ce fleuve tentant, dont les cascades aboutissent à la chute.

Pour les l'EPR a suivi les recommandations du Ministère de l'Intérieur, après les fluctuations erratiques du début, le montant des emprunts votés au budget primitif, s'est stabilisé autour d'un volume représenté par environ 30 % des recettes fiscales, ou 20 % du budget global.

C'est sur cette base que le préfet fait apparaître la "dette" qui sera celle de l'EPR dans les prochaines années. Déjà la Bretagne vient au 2ème rang, après les Pays de Loire, quant au niveau de sa dette en capital, avec un montant de 120 millions de francs.

En réalité, cela paraît tout à fait supportable tant qu'arrivent au budget les remboursements des avances faites aux Télécommunications pour accélérer l'équipement téléphonique de la région. Mais en 1985 ce sera bien fini.

De plus, un certain nombre d'emprunts votés les années passées, habituellement sur 15 ans, n'ont pas encore été souscrits ; l'accélération du rythme d'exécution du budget (et surtout) entraîne à se "mobiliser". Ainsi la charge de la dette va croître d'année en année pour atteindre son niveau "normal" vers 1990.

De démonstration en démonstration le rapport fait apparaître qu'avec une fiscalité augmentant de 15 % et des emprunts supportables, les ressources disponibles ne croîtront, elles, qu'au rythme de 13 % dans les années 1984-1985.

Pressé le contributeur ou bloqué l'institution par trois d'emprunts n'étant pas souhaitable, il ne reste donc plus aux conseillers qu'à trancher dans le vif, ajuster leurs ambitions à la mesure de leurs moyens.

ACCÈS À L'EMPLOI DES ADULTES HANDICAPÉS

Répondant aux souhaits exprimés par les Assemblées, le rapport préfectoral soumet le groupe de travail présidé par Jean-Claude Cavallier : que l'on a la commercialisation des terrains inutilisés passe de 5 à 7 francs par mètre carré avec un plafond en surface de 400 m² par emplot créé, et en volume de 100 000 francs ; et que cette aide soit applicable à toute entreprise artisanale, quelle que soit la nature de son activité.

Que la prime à la création d'entreprise soit de 50 000 francs pour 3 ou 4 ou 5 emplois créés, et de 100 000 francs au seuil de 80 000 pour six emplois et plus. Un décret du 13 juin 1980 rend en effet possible ces modifications.

Lors de sa réunion du 7 juillet dernier, le bureau du CES a de son côté décidé de créer un groupe de travail ad hoc : "EMPLOI" ouvert à tous les membres. Cinq organisations syndicales devaient plus proposer que l'un des conseillers techniques "soit plus spécialement mis à la disposition des représentants des salariés" (5).

Dans le domaine de la formation en vue de l'emploi, voudrait s'ajouter au CFA et à l'enseignement technique, une contribution à des sections de l'APFA favorisant les activités spécifiques de la région comme le glanage, les énergies nouvelles, les bois (Boucheron), le siamois quartier (sang, cuir)...

C'est un vœu de février dernier qui a débouché sur la volonté d'agir en faveur de l'emploi des handicapés. Pour information le rapport fait d'abord le recensement des moyens d'accueil existants : ateliers protégés, centres d'aide par le travail (CATI), ateliers thérapeutiques ou occupationnels, maisons d'accueil spécialisées (MAS)...

La "qualité nouvelle" serait d'intervenir pour faciliter l'accès au travail des adultes handicapés ; l'EPR prendrait en charge 30 % de l'investissement en outillage, machines, adaptation des locaux...

SUPER-URGENCES DANS LES PRIORITÉS

C'était aussi une demande de la dernière session qui soit présenté en septembre "un programme pluriannuel d'aide aux équipements portuaires" ; les ports de pêche et les ports de plaisance faisant déjà l'objet de "politiques régionales" (6).

Sont concernés en tête de liste : Brest, Lorient, Saint-Malo et à degré moindre Roscoff, La Légué. De toute façon le "programme" proscriera tout subventionnement qui entraînerait une concurrence excessive entre les ports. L'objectif est plutôt de rendre les ports bretons compétitifs en supportant les surcoûts de fret qui pèsent lourdement sur l'économie régionale ; le surcoût actuel est ainsi de 8 dollars par tonne pour les vrac importés !

Un inventaire détaillé des besoins a d'abord été préparé par les six CCI concessionnaires (Brest, Morlaix, Quimper, St-Brieuc, Lorient, St-Malo) ; Rennes n'ayant pas présenté Redon, et Fougeres n'ayant pas de port à part et la CRCI de Bretagne. Le 28 mai, avec la Direction Régionale de l'Équipement, a été établi un ordre des priorités selon le degré d'urgence.

Aucun calendrier n'a été fixé ; le programme pluriannuel devra en effet s'adapter aux besoins, il ne peut donc être qu'un "programme glissant". Le document soumis aux assemblées proposées cependant une "première phase" pour les années 1981-1983, mais les financements nécessaires pour la réalisation des équipements correspondants dépassent largement les possibilités des divers acteurs financiers. Etait, les CCI, les départements et bien sûr l'EPR.

Les conseillers devront alors sélectionner des super-urgences parmi les urgences des priorités.

C'est également un "programme pluriannuel" qui sera poursuivi pour le développement de l'aquaculture, tant l'aquaculture traditionnelle (huîtres, moules, que l'aquaculture nouvelle (homards, saumons, turbots, algues), tant l'aquaculture intensive (production), que l'aquaculture extensive (espèglement, gestion des stocks).

Avec 50 000 tonnes la Bretagne représente aujourd'hui un peu plus du quart de la production aquicole française, et jusqu'à 95 % des saumonides.

Dans un premier temps l'EPR interviendrait sur les huîtres, les moules et les galinades (jusqu'à Roslenn) à partir de Châteaulin, Scaër, Loudéac à partir de Pontivy, Redon-La Gacilly pour le feeder sud, et pour le feeder nord - Retiers-Marguél, Farchaud, St-Brieuc-en-Cogles, St-Méen-le-Grand, Collinée, Médignac le prouve bien ; pour les moules, le désenvasement de la Bretagne Centrale ferait l'objet d'un programme particulier afin de raccorder les secteurs isolés aux grands axes.

A cela s'ajoutera la réanimation commerciale et artisanale, l'aide aux jeunes agriculteurs, la promotion des services en milieu rural (écoles, cabinets médicaux, maisons des anciens...), l'amélioration de l'habitat, l'aménagement des centres des bourgs et des villages (7).

Dès mars 1974, c'est-à-dire au cours de la première de toutes les sessions de l'EPR, la Bretagne s'engageait dans ce processus (7), sans que les conseillers puissent d'ailleurs s'entendre sur sa "définition" (8). Et, pas passé encore, des voix s'élevaient pour le rappeler (9), et Loué Bouvard à la dernière réunion, (10), et Loué Bouvard à la dernière réunion, (11).

transferts d'eau d'une zone de gestion à une autre.

Toutefois, avant de proposer quelque chose, la Région doit d'abord attendre l'achèvement des schémas départementaux actuellement en cours d'élaboration.

Après la réalisation du gazoduc pour amener le gaz naturel dans les réseaux de distributions existants, l'EPR envisage un second programme pour une extension de cette des sites en gaz naturel, même si on n'existe aucun réseau de distribution.

Pour le premier programme Gaz de France avait demandé une participation, appelée "subvention extérieure" de 100 millions ; la DATAR (obligation à l'aménagement du territoire et l'action régionale) avait apporté 40 millions et l'EPR 60. Cette fois la DATAR accepte de supporter le tiers de la "subvention extérieure" ; il restait donc les 2/3 à la charge de l'EPR. Etant bien entendu que les aides ne concernent que le réseau de transport, non celui de distribution.

Encore faut-il que les raccordements soient justifiés. Le préfet propose deux critères sélectifs. D'abord : que la consommation industrielle potentielle représente au moins 40 % de la consommation totale du secteur considéré. Par là l'EPR soulignera sa volonté d'aider non pas la consommation domestique, mais celle à valeur économique nettement marquée.

Ensuite que le raccordement alimente au moins trois entreprises consommant plus de 500 000 kWh par an chacune, ou une seule entreprise de 15 millions de kWh par an. Cela pourrait particulièrement se présenter là où sont implantées des Industries Agro-Alimentaires (IAA).

Pour compléter le Plan Routier Breton ainsi que le Programme Routier Régional, l'accent pourrait être mis sur les pénétrantes et les roadiées. Sous réserve d'une aide au moins égale des départements, l'EPR s'intéresserait déjà aux pénétrantes nord-sud de Lorient et est de Quimper, aux roadiées nord de Rennes, est de Brest, sud de Saint-Brieuc.

UNE TREINTAINE DE CANTONS

Les deux dernières rubriques concernent déjà la neuvième, la "politique en faveur du développement des zones sensibles de la Bretagne Centrale".

L'extension de la déserte en gaz naturel (jusqu'à Roslenn) à partir de Châteaulin, Scaër, Loudéac à partir de Pontivy, Redon-La Gacilly pour le feeder sud, et pour le feeder nord - Retiers-Marguél, Farchaud, St-Brieuc-en-Cogles, St-Méen-le-Grand, Collinée, Médignac le prouve bien ; pour les moules, le désenvasement de la Bretagne Centrale ferait l'objet d'un programme particulier afin de raccorder les secteurs isolés aux grands axes.

A cela s'ajoutera la réanimation commerciale et artisanale, l'aide aux jeunes agriculteurs, la promotion des services en milieu rural (écoles, cabinets médicaux, maisons des anciens...), l'amélioration de l'habitat, l'aménagement des centres des bourgs et des villages (7).

Dès mars 1974, c'est-à-dire au cours de la première de toutes les sessions de l'EPR, la Bretagne s'engageait dans ce processus (7), sans que les conseillers puissent d'ailleurs s'entendre sur sa "définition" (8). Et, pas passé encore, des voix s'élevaient pour le rappeler (9), et Loué Bouvard à la dernière réunion, (10), et Loué Bouvard à la dernière réunion, (11).

provoquer une interpellation de Jacques Chirac : "Le test de Mauvoisin, ça ?" "L'émigration est-elle en train de reprendre en Bretagne ?" s'inquiéta le porte-parole socialiste. "Pourquoi ni le président, ni le préfet n'ont-ils fait référence au FNIC suggéré par le CES ?" c'est une exécution bien sommaire ! Du reste devenu le projet d'un IDL (Institut de Développement de l'Industrie Latérale) ?

Représentant européen, Charles Josselin adopta une acrobatique ligne médiane entre ceux pour qui l'Europe est bonne chose et les autres qui en font un "bouc émissaire" ; "espérons un accord pour le fin de l'année".

Le rapport sur la Bretagne centrale lui donna l'occasion de dénoncer "la démarche technocratique, laquelle l'on parait ignorer les syndicats de communes, les paysans". Surtout, en caudex venant, le bouquet final fit la traditionnelle menaçante attaque d'opposition : "quelle démocratie ! le DM1 présentée à l'assemblée plénière ne s'éleva qu'à 8 millions de francs, alors que la Commission Déléguee en distribue 10, et nous y sommes absents ! Notre assemblée est toujours en tutelle, attention à la violence !".

Guy Guernier prit le relais, en véritable "opposant", tout en rendant plusieurs fois un hommage superlatif à l'action du président : "Je veux dire les préoccupations d'une population qui se sent oubliée, abandonnée par la communauté nationale et européenne, Europe séduite, Europe imposture... Une région qui se sent trahie est une région qui abandonne". Je veux signaler les mines qui racontent de saut.

Emparé par sa troupe, le Finistérien, qui avait réuni le Groupe Mer à l'Assemblée Nationale quelques jours auparavant, commença à développer les données sur la pêche. Une motion d'ordre de Charles Josselin, qui aurait pu développer lui aussi le sujet, fit enterrer l'orateur : "ces questions viendront à leur place dans l'ordre du jour". Il observa le président.

Guy Guernier poursuivait son analyse critique : "quand on se rapproche des moyennes nationales, cela ne veut pas dire que cela va mieux en Bretagne, mais que cela va moins bien en France". Et d'en appeler à la montée en ligne pour "arrêter la dégradation dérange reuse : il ne faut pas se cacher derrière son petit doigt, et ne pas craindre de faire de la peine au pouvoir central".

COMMUNE DIOGÈNE

"Épître sur une jambe de bois", ainsi Louis Le Roux qualifiait-il les mesures du 19 juin, "détournes par rapport aux besoins". Les communistes étaient absents ce jour-là ; c'était donc "une assemblée de cour, dont certains voudraient faire l'anniversaire plus important que le 16 juin".

Le suite était sur le même ton mineur : "Je vent des lutes des paysans et des pêcheurs a passé sur les parcelles du 19 ; vous avez choisi le biclin de la France".

Avant tout pour laisser chacun s'exprimer tout à son aise (prévues pour deux jours, les séances publiques s'étaient limitées sur trois), Raymond Marcellin ne put s'empêcher d'insister sur le thème : "Le débat ne devrait porter que sur la politique globale de l'EPFR ; encore une fois nous ne sommes pas un sous-parlement, restons dans ce qui est notre compétence directe. Je constate que le vrai débat ne se noue pas, les comptes rendus risquent d'être mauvais".

Eugène Brest s'efforça de se plier à cette

discipline en se félicitant d'abord : "l'opposition vient de reconnaître le caractère déficitaire de la réunion du 19 juin, à laquelle je regrette de n'avoir pas été invité comme Charles Josselin". Le parlementaire prit pourtant un moment le dessus : "comme Diogène (Josselin) qui cherchait un homme dans les rues d'Athènes avec sa lampe allumée en plein midi, la majorité semble chercher la majorité ! Quant à nous qui la soutenons, nous n'avons pas choisi la voie la plus facile ni la plus démocratique".

Appuyant sa démonstration sur trois points forts, il en déduisit "année après année, la Bretagne prouve qu'elle va vraiment une politique régionale".

Dernier intervenant, Michel de Bennetot, après avoir avoué être officier de marine, il était "peu fier" du rôle que l'on avait fait jouer aux bateaux-pommes dans le conflit de la pêche, remis son bref propos à l'adresse de Louis Le Roux : "vous avez tort de parler d'intoxication !".

DES HOMMES ET DE L'ARGENT

À l'Elysée, le 19 juin (3), avait été envisagé une opération régionale en faveur des Petites et Moyennes Industries, PMI de Bretagne. Avec quelques membres de son bureau et le président du CES, réunis au Sénat le 1^{er} septembre, le président du CR mettait au point un programme d'actions avec Jean-Pierre Proust, secrétaire d'Etat chargé des PMI.

Les petites et moyennes entreprises représentent en Bretagne 98 % des établissements, de taille supérieure à dix salariés, assurant ainsi 65 % de l'emploi industriel régional. Sur l'ensemble de la France, ce pourcentage n'est que de 48 % ; c'est dire le poids que représentent ces entreprises dans l'économie bretonne.

En premier lieu six mesures doivent contribuer à l'amélioration des conditions de création et de gestion des entreprises : cycle de formation de créateurs d'entreprises (avec les CCI de Saint-Malo et de Morlaix, du Morbihan, des Côtes du Nord et de Rennes) ; publication d'un "bulletin d'opportunités" rassemblant les offres de ventes et d'achats d'entreprises, les mouvements de capitaux, les innovations et accès à des cabinets spécialisés en conseil ou étude de marché ; mise en place d'un animateur de l'information régionale (ces trois dernières actions assurent la CCCI comme maître d'ouvrage) ; ouverture aux chefs d'entreprise de cours spécialisés dans le cadre de la maîtrise "gestion des PMI" ; et de séminaires spécifiques, montés tous deux par l'Université de Bretagne Occidentale à Brest ; assistance à Redon. L'ancienne usine de machinisme agricole SNCF-Garner est devenue une "nursery d'entreprises". Le 25 août, les clés ont été remises par un huissier à un industriel qui a repris 36 des anciens employés sur les 800 d'autrefois, il reste 240 demandeurs d'emplois.

Le deuxième volet concerne la promotion des PMI bretonnes : par une action de prospection sur les marchés étrangers, spécialement avec l'UIPIB (Union Industrielle Bretonne), et une aide au renforcement des fonds propres grâce au FIEF (fonds d'intervention économique et financière).

Enfin, la troisième "politique" vise à favoriser les applications de la recherche et de

l'innovation : les centres de recherche de la région (INRA, CNEXO, CNET, CCEET, IRISA) pourraient mettre un expert à la disposition partielle ou totale auprès de la délégation régionale de l'ANVAR (agence nationale de la valorisation de la recherche).

Compte tenu des actions encore en cours d'étude, le coût total de ce programme d'actions en faveur des PMI bretonnes, dépassera 3,5 millions de francs pour la première année, l'aide de l'Etat étant d'au moins 2,5 millions.

FERMETÉ AVEC RÉALISME

C'est à la demande du bureau du CES (3) que la "communication", estimée suffisante par le préfet, est devenue un "rapport" sur le SCHEMA REGIONAL DES TRANSPORTS COLLECTIFS DE VOYAGEURS, SRTC.

N'ayant pas apprécié que le CR disposait d'un complément de données en faveur, le CES avait d'abord pensé réclamer l'arbitrage du Conseil d'Etat (4). En effet, le CR ne peut délibérer qu'après avoir reçu l'avis du CES, ce qui suppose que les rapports examinés soient les mêmes.

Comélie, un avocat à éclairer le bureau du CES. Puisqu'il n'a pas de "personnalité juridique" à lui seul, le CES ne peut être en justice. Il peut cependant demander au préfet de région de saisir le Conseil d'Etat, solution qui semble tout à fait inapplicable (reste la possibilité à tout membre du CES, soit d'attaquer la décision du CR pour excès de pouvoir) ; soit d'attaquer le préfet pour excès de pouvoir).

Sceptiques ou préoccupés par les conséquences de telles procédures, les membres du bureau ont donc adopté, le 7 juillet, la proposition de Jacques Fortin de transformer la "communication" prévue, en "rapport avec débat en séance plénière". Cette solution permettait d'allier fermeté et réalisme.

En cette matière de transports collectifs de voyageurs, l'Etat, qui éponge les déficits, avait, en septembre 1979, engagé un enjeu : vous supprimez des lignes omnibus SNCF déficitaires, ou vous transférez le trafic du rail sur la route plus rentable, et l'économie réalisée sera toute entière acquise par les départements (4).

Le CR estima que la décision était à prendre, non par le "Comité directeur" de l'EPFR pour le Schéma, mais par les départements. Le CES pensait au contraire que l'EPFR devait trancher ; mais comme l'Etat avait fixé la limite des propositions au 30 juin 1980, le CES réclamait une session extraordinaire une fois que la position des Conseils généraux serait connue (4).

Le 30 juin est passé sans qu'il y ait de session extraordinaire ; sans non plus que les départements aient fait des propositions nettes au Ministère des Transports. Le Morbihan bien demandé le transfert sur route de la liaison omnibus ferroviaire Pontivy-Saint-Brieuc ; et l'Ille-et-Vilaine la suppression du service routier SNCF entre Dinan et Dinard, mais le départ des Côtes-du-Nord, également intéressé, n'a pas pris de position convergente.

La SNCF, quant à elle, ayant une certaine liberté d'action par son contrat d'entreprise avec l'Etat, a tranché : le transfert sur route Saint-Brieuc-Pontivy sera réalisé d'ici le 31 décembre 1981.

Le 10 septembre, Jacques Fortin a repris la proposition du 30 janvier, sous la forme d'un

amendement adopté à une très forte majorité, six voix seulement étant contre : "le CES demande la convocation d'une session extraordinaire des deux assemblées pour examiner un SRTC".

FICHES DE VILLE

Reste au Comité directeur la mission de coordonner les travaux devant aboutir à ce schéma SRTC, décidé en 1977, et d'étudier avec les transporteurs les améliorations possibles aux services actuels. Le 16 juillet, il a retenu quelques projets soumis aujourd'hui ses assemblées.

Deux d'entre eux intéressent particulièrement la Bretagne intérieure : les liaisons Loudéac-Rennes et Saint-Brieuc-Lorient-Vannes. La première, jugée prioritaire, viendrait compléter la ligne routière existante Pontivy-Rennes.

Deux entreprises se sont déclarées prêtes à tenter l'expérience à leurs risques et périls : elles demanderaient cependant à l'EPFR de prendre en charge la campagne de promotion du nouveau service. Le Comité directeur est d'accord, estimant de plus, que l'EPFR pourrait aussi, "le titre exceptionnel", couvrir les réductions sociales, telles qu'elles sont en vigueur sur le réseau SNCF.

La deuxième liaison est donc une transversale nord-sud par Loudéac et Pontivy. Le projet envisagé, en plus des dessertes des bourgs par des cars "omnibus", des bastions rapides reliant, avec peu d'arrêts, Saint-Brieuc à Lorient et Vannes.

Pour la promotion des transports collectifs, le comité directeur a étudié diverses actions, en tenant compte des expériences d'autres régions : information du public, signalisation et équipements des arrêts, balisage des véhicules, progrès, coordination des lignes, dessertes à la demande, cars scolaires en heures creuses. Pour commencer, c'est l'information de

l'usager qui semble le plus intéressant ; pour toutes les villes seraient réalisés des fiches, mises à jour deux fois par an, pour les horaires d'été et d'hiver et traitées sur fichier informatique. L'EPFR pourrait prendre en charge ce traitement informatique des renseignements collectés par les directions départementales de l'Équipement ; l'édition et la diffusion des fiches seraient à la charge des communes intéressées, pour un coût réduit grâce à la publicité locale.

Des propositions chiffrées seront préparées pour la prochaine session budgétaire, début 1981.

NOUVEAU ÂGE ÉCONOMIQUE

C'est le 24 septembre que le Premier Ministre fait adopter par son gouvernement le projet du Villème Plan, qui sera présenté ensuite au Parlement. Consulté, l'EPFR avait apporté ses remarques, soulignant particulièrement l'absence de la "mer" parmi les 54 questions du Commissariat Général du Plan (5).

La "façade maritime" tant, par contre, sa vraie place parmi les douze rapports des douze groupes de travail (6) qui ont dressé ce qui pourrait être un "PLAN REGIONAL AUTONOME" (P.R.A.). Cette participation aux travaux de planification n'était pas obligatoire : c'est dire qu'un P.R.A. ne fut l'autonomie l'Etat ! Mais l'EPFR, qui avait déjà proposé un

"Plan régional de développement économique", puis un "programme d'industrialisation de la Bretagne", à l'initiative du CES (5), ne pouvait que jouer le jeu.

Le 23 mai au 20 juillet, les groupes de travail, qui avaient déjà été réunis pour la préparation du Villème Plan national, ont remis leur ouvrage sur le métier, seul le groupe "Région", qui estimait n'avoir rien de plus à apporter. Une vingtaine de réunions ont rassemblé à peu près la moitié des personnes invitées ; ce pourcentage peut aussi bien être jugé satisfaisant que décevant !

Pour cette phase, le préfet a présenté aux assemblées de septembre "les rapports, en

l'état où ils m'ont été remis par les rapporteurs" ; longeur, style, réflexions très disparates, redites, accentuent le caractère provisoire de ce document de 105 pages.

Après les réactions en séances plénières, un rapport de synthèse sera préparé par la Mission Régionale et soumis vers le 20 octobre aux deux commissions compétentes du CES et du CR, aménagé à la disposition des parlementaires lors de leurs débats sur le Villème Plan.

L'objectif du P.R.A. est de "servir de référence aux actions susceptibles d'être menées par l'EPFR sur son budget propre, au cours des cinq années à venir, ainsi qu'aux négociations menées avec les pouvoirs publics ; pour le nouvel âge économique". L'argumentaire est simple : la Bretagne des besoins, la Bretagne à des atouts spécifiques, la Bretagne doit être aidée pour se doter des moyens permettant de valoriser ses atouts.

À vrai dire, les cinq grands axes des politiques régionales, novus dur du budget de l'EPFR constituent déjà un véritable P.R.A. Les vingt réunions des groupes de travail auront seulement permis de l'affiner un peu, et de préparer les "politiques nouvelles" (3).

L'important sera de se rappeler l'exhortation de Jean Ripert, commissaire général au Plan, lorsqu'il était venu (7) devant l'EPFR le 27 septembre 1975 : "avez une confiance dans la pression pour imposer vos priorités".

(1) Chronique n° 72 - *Amor Magazine* juillet-août 1980. (2) Chronique n° 25 - août 1976. "tout ce qui n'est pas interdit est permis". (3) Chronique n° 73 - *Amor Magazine* septembre 1980. (4) Chronique n° 70, mai 1980, page 9. (5) Revue les chroniques 56, février 1978 "tout le vent est planté". 53, octobre 1978 et 86, janvier 1980 "peu à peu vers le plan". (6) Composés de 9 à 11 membres du CES et du CR, les 12 groupes avaient pour intitulés : démographie et emploi, industrie et artisanat, recherche et travaux, aménagement du territoire, santé et action sociale, éducation et formation, environnement et tourisme, culture - équipements structurels visant au développement, agriculture et façades maritimes. (7) Chronique n° 20, novembre 1975.

REGION PLUS FORTE CHERCHE SOUS-PREFETS...

Les résultats des élections sénatoriales (1) ont entraîné des modifications dans les deux assemblées : Marcel Daunay passe du CES au CR, il faudra donc le remplacer. Parmi les six autres sénateurs nouveaux, deux siègeront déjà au CR. Les conseils généraux devront désigner leurs remplaçants, ainsi qu'un membre supplémentaire, puisqu'il y a désormais un sénateur de plus (2) ; celui du Morbihan aura également à remplacer Roger Cospérec décédé dans un accident de la route.

Mac Bécam, ancien secrétaire d'Etat, et Yvon Bourges, ancien ministre, avaient déjà siégé au CR, au moment de sa mise en place en 1974. La nomination comme ministre du commerce extérieur de Michel Colinat entraîne, en outre, la venue de son suppléant Paul Le Ker. Au total donc arrivent au CR six conseillers nouveaux, soit 12,82 % de l'Assemblée.

À la première session de 1981, il faudra répartir aussi ces dix conseillers dans les commissions. D'ailleurs avec les départs de Marcel Daunay du CES et de Michel Colinat du CR, ce sont les deux présidences des importantes commissions des finances, qui se trouvent libres.

Poursuivons notre compte-rendu de la 2ème session 1980, marquée au CR par un absentéisme 60, précisément, en grande partie à la campagne des sénatoriales : de 50 à 30 présents la première journée, de 38 à 33 la deuxième, de 36 à 24 la troisième ! Au CES, de 67 le premier jour, l'effectif s'était réduit à 29 à la fin du deuxième !

OUBLI DE LA LOI

Suivant ligne par ligne les propositions du préfet (3), l'EPFR a réparti les 8 millions disponibles pour la Décision Modificative (DM1) au

budget 1980, non sans faire d'intéressantes remarques.

À la plénière de l'opposition : "nous débatons en assemblée plénière pour 8 millions de francs, alors que la commission Déléguee, d'où nous sommes écartés, a complété sur 13 millions". Raymond Marcellin répliqua : "vous refusez de voter les crédits, mais vous voulez les répartir". Michel Colinat ajouta : "Où pouvez porter un jugement, puisque le DM1 intègre les décisions de la Commission Déléguee". René Bégault sut immédiatement la tactique réplique : "ce n'est qu'un contrôle à posteriori".

Il en est de même de l'EPFR vis à vis de l'examen "à posteriori" des équipements publics réalisés par l'Etat dans la région. En ce rapport sans compte chaque année, Alain de Gouvine exprime une nouvelle fois encore le souhait : "que les pouvoirs centraux rapatrient la publication du budget régional de l'Etat".

afin de nous permettre d'établir des comparaisons interrégionales nécessaires. Il est par conséquent ce document particulièrement utile ait été supprimé au moment même où les régions arrivent à une certaine maturité budgétaire.

Le programme complémentaire des travaux de protection du littoral (à la DM1), donne également occasion à Michel Cointat de constater que "l'état ne suit pas assez l'effort exceptionnel consenti par la région et les départements".

Rapporteur du dossier au CR, Michel Philipponeau regrettait la remarque en notant que "l'article 12" de la loi de 1972 sur les institutions régionales n'est toujours pas respecté : un rapport de synthèse sur l'exécution du Plan par région devrait être présenté au Parlement".

Presque chaque rapport de ce dossier fut assorti d'une démonstration sur "la nécessité d'un effort supplémentaire dans le cadre du plan de relance, de soutien ou d'action conjoncturelle".

POUR UNE FOIS, ECOUTER L'AVIS DU CES

S'agissant des travaux routiers, le CES adopta à l'unanimité un amendement tout en nuances, présenté par Claude Guérillot : "toute opération impliquant une intervention financière de l'Etat doit entraîner une préférence régionale favorisant, à proposition comparable, soit une entreprise, soit un établissement sis dans la région Bretagne".

Le CR ignore cette directive. Comme d'habitude, les références aux "avis" du CES furent pratiquement omises par les rapporteurs du CR. Une décision cependant fut prise en totale opposition : par 35 non, 13 oui et une abstention, la demande de session extraordinaire de l'EPFR sur le Schéma Régional des Transporteurs Collectifs de Voyageurs (S), fut repoussée.

Neuf fois en tout et pour tout, au cours des débats publics, furent évoqués les avis du CES, dont 2 fois à propos de la DM1.

Ainsi, selon le rapport sur les aides aux gîtes ruraux, la participation de l'EPFR aurait été refusée au propriétaire non agriculteur n'habitant pas la commune. Le CES puis le CR suivent Louis Lichou et René de Foucaud qui firent assouplir cette condition trop drastique. Ils ajoutèrent : "sauf s'il s'agit d'un bien familial dans le patrimoine du demandeur, et, en dehors de ce cas, dans la limite de deux gîtes par propriétaire".

Par contre, repéré par le CES, le crédit destiné à Rio-Mer a été réservé par le CR. Malgré l'avis favorable, bien que accordé, de sa commission, le CES avait en effet suivi Henri Didou et voté massivement son refus par 31 voix et 10 abstentions.

Cela parut si exceptionnel qu'au CR Ronan Le Prohon fit vérifier ce résultat. Il n'y avait réellement pas de faute de frappe. Alors en déduisit-il : "tenons donc compte pour une fois de l'avis de notre assemblée consultative".

Rapporteur, Cécile Blévin avait d'abord rappelé, comme Victor de Cadenet au CES, que l'engagement était pris et qu'il n'était pas question de ne pas le respecter. Très vivement, Jean-Yves Le Brian prit le contre-pied : "pourquoi les contribuables verseraient-ils de l'argent à l'association Rio-Mer qui n'a pas sans de bilan ? ne tirons pas sur une ambulance, mais laissons cette association-bidon se débattre, refusons les sangsues".

Les six pages de compte-rendu d'activité jointe au rapport n'avaient pas convaincu, loin de là, le député. "Il est question d'une mission au Mexique des plus fructueuses : or un télégramme de l'ambassade française de Mexico dont j'ai eu connaissance, dit les mexicains très réservés, et demande de coordonner les actions avec M. Essay".

Guy Guernier, président de l'Association, étant absent, Michel de Bonnetot s'efforça de montrer que Rio-Mer n'avait rien de "bidon" : "certes les premiers contacts ne se sont pas immédiatement traduits par des commandes fermes ; cela n'a rien d'normal. La compétition internationale est très difficile à raison de plus pour être présent".

Au scrutin public par appel nominal, à la demande de Louis Le Pensec, le CR montra ses réticences : il n'y eut que 23 voix pour créditer Rio-Mer, contre 16 (PS, PC, UDB) et 11 abstentions dont Michel Cointat, président de la commission des finances.

TOUR A TOUR CORRECTEUR ET CORRIGE

Ce dossier avait offert à Félix Leyzour l'occasion de relever une mauvaise réaction dans le rapport du préfet : "pourquoi parle-t-on d'une représentation majoritaire des élus régionaux, le CR aurait-il délégué des membres à Rio-Mer ?". Cécile Blévin affirma que non, "si ailleurs nous ne pourrions le faire".

René Rognault fit aussi remarquer une autre erreur de rédaction dans le dossier sur les Centres pour handicapés, "donc-acté" fit beau jouer le préfet. Au sujet de l'aide à l'Ecole d'apprentissage maritime de Saint-Malo, Michel Cointat fit encore une remarque : le maître d'ouvrage ayant changé, le préfet demandait de transférer le bénéfice de la subvention de la commune à l'Etat : "La commission des finances n'est pas d'accord".

"Le bats ma culpabilité, la présentation n'est pas bonne reconnut Jean Périer : il s'agit tout simplement d'un crédit sous forme de fonds de concours". Michel Cointat fut tranquillisé : "je note l'autocritique du préfet, mais j'insiste pour que nous restions toujours vigilants afin de respecter notre charte financière : ne pas gâcher l'Etat, ne pas se substituer à l'Etat".

C'est aussi cette préoccupation qui voulut souligner Daniel Picot au CES à propos du centre de formation aux automatismes de Guimper : "il y a là un exemple de désengagement de l'Etat". C'était cette fois au préfet de faire la leçon : "pour qu'il y ait désengagement de l'Etat, il faudrait que l'état se soit d'abord engagé, or il s'agit en l'occurrence d'une initiative de la ville de Guimper".

Michel Duthoit au CES, Michel Philipponeau au CR reprochaient à l'Etat de ne pas suivre l'effort de la Région en matière de recherche. Pour preuve du non désengagement de l'Etat, le préfet se contenta de rapprocher les 14 millions de l'EPFR pour la recherche en 1980 et les 52 millions apportés par l'Etat en Bretagne sur ce chapitre.

Toujours dans le cadre de la DM1, Jean Périer, comme il le fit souvent, fut encore bien posé la place de la Région. A Emile Bidet qui demandait que l'Agence de Bassin Loire-Bretagne aide la région dans la réalisation du barrage de Lémecq, le préfet précisa : "la région n'est pas maître d'ouvrage, c'est le syndicat mixte de l'Aulne".

CONTRE LE GASPILLAGE D'EAU

Au CR, à propos de ce barrage, Ronan Le

Prohon assura que "des élus du Centre-Bretagne sont contre ce projet". Jean Rohou n'en croyait pas ses oreilles : "c'est faux, les maires intéressés ont donné leur accord". Louis Le Pensec annonçant que les socialistes s'abstiendraient "car le dossier est mal engagé", le vice-président au titre de la Bretagne Centrale s'en prit vivement au député.

Raymond Marcelin dut intervenir : "le règlement interdit toute interpellation de collègue à collègue". Avec un sourire entendu le président donna l'hypothèse (recette des assemblées) : "ne dites donc pas en style communiste : 'il faut respecter les départements, et que l'on n'empiète pas sur le territoire de l'autre'".

Michel Duthoit était de son avis : "voilà une station d'épuration". Le rapporteur Yves Rouger avait insisté sur cet aspect à la fin de son intervention. Il en fut de même au CR avec Jean-Louis Gaudouff, "attention aux fosses à fèces !", Louis Le Pensec : "nécessité d'ouvrir un dossier 'mitrate' par suite de l'utilisation croissante des engrais azotés". René Rognault : "quel degré de pollution est-il admissible ?".

De dernier insista aussi pour que soient pris simplement "les éléments induits importants d'un barrage, tel la production d'énergie". Pierre Jagoret fit part de "sa perplexité et son inquiétude face au rapport, qui m'envisageait une solution, celle des barrages".

Ayant rappelé qu'un débat avait déjà eu lieu il y a quatre ans sur ce thème des grands ouvrages (4), il releva une faute lacune dans le dossier du préfet : "rien n'est dit sur une possible économie de l'eau : or 20 % sont gaspillés dans les transferts, 20 % par les installations défectueuses chez les utilisateurs".

RÉGION, NIVEAU D'ADMINISTRATION ?

Félix Leyzour allait soulever un autre aspect du problème, en insistant sur la nécessité d'une "coordination interdépartementale". Louis Le Pensec poussait à fond : "le découpage départemental n'est pas adéquat pour traiter ce genre de question, pas plus que cette agence de bassin Loire-Bretagne qui a compétence de Quessant au Mont Gerben-de-Jonc ; mieux vaudrait un syndicat régional des bassins versants".

Sous forme d'un amendement, il proposa de "demander au président de région, un rapport sur l'opportunité de la mise en place d'une structure d'agence de bassin spécifique à la région de Bretagne".

Jean Hélémé fit la moue ; il avait l'expérience de gros travaux comme le transfert d'un réacteur réalisé à travers la Rance : "seule une agence très vaste peut aider à de tels gros travaux, l'échelon régional serait

désarmé". Vice-président de l'Agence Loire-Bretagne jusqu'en 1976, Henri Fréville fit un bref historique des "agences" depuis la loi qui les décida en 1964, ce sont des structures valables qui ont fait leurs preuves ; y toucher entraînerait de graves perturbations".

Le préfet se plaça sur le plan réglementaire : "la région n'étant pas un niveau d'administration, je n'ai aucun pouvoir au niveau des départements. La région peut seulement faciliter la coordination. Quant à créer une agence régionale, seule la loi le peut ; l'étude demandée ne pourra déboucher que sur un veto".

Sous l'amendement de Louis Le Pensec, (allait-il préciser le vœu que la région devienne niveau d'administration, avec les pouvoirs en découlant. Le vote fut donc significatif au-delà du problème de l'eau ; l'amendement fut adopté par 20 voix, contre 3 et 10 abstentions.

LE "PAYS" FANTÔME ?

Le long débat sur le Bretagne Intérieure, dossier que Raymond Marcelin avait désigné comme "la grande affaire" de la session (5), allait, lui aussi, donner lieu à une remise en cause des échelons administratifs.

Dans son rapport au CES, Gilles Possémi avait demandé que les opérations concrètes soient "définies dans le cadre des PAR (plans d'aménagement rural), avec les structures de concertation intercommunales déjà existantes dans les Pays, particulièrement là où existe un contrat". Michel Duthoit avait renchérit sur l'intérêt de se concerter "avec les Comités de Pays".

Immédiatement, le préfet lui avait dénié tout pouvoir : "il n'y a pas de structure existante de Pays". Pourtant au CR la remarque fut reprise par Ronan Le Prohon, Jean-Baptiste Lelièvre, Loïc Bouvard, et Michel Philipponeau, tandis que Roger Cospérec, rapporteur, respectait les "ordres" "qu'il y ait concertation entre l'Etat, la Région, les départements, de manière à ce que les communes et syndicats de communes perçoivent l'effort consenti".

Ronan Le Prohon commença par dénoncer le "vice centralisateur" qui conduisait à "envoyer la déviation économique et démographique" du Centre-Bretagne alors qu'il s'agit de "renverser la tendance actuelle de sous-développement, terme que le préfet lui-même utilisait mais qui me faisait qualifier de rêveur quand je l'utilisais depuis longtemps".

"L'administration a retenu le canton comme zone d'application de la nouvelle politique parce qu'il a le mérite d'exister", nous a dit le chef de la Mission régionale en commission. Nous savons bien, toutes les difficultés qui résultent en Bretagne centrale, de l'éclatement entre quatre départements, particulièrement éloignées de la zone intérieure".

Seul représentant de l'UDB au CR, il fit alors le rapprochement avec le Pays de Redon, à cheval sur trois départements et deux régions de programme pour lequel existe "une structure administrative interdépartementale".

"C'est été un minimum que d'envoyer aussi cette solution pour le Centre-Bretagne. De plus, la création de deux sous-préfectures à Carhaix et Loudéac aurait été significative d'une volonté de changement".

Jean-Baptiste Lelièvre se fit le témoin de cette "ceffure interdépartementale" et poussa un soupir de regret : "En 1969 la Révolution Rurale aidait les Comités de

Pays ; puis, considérés comme administrations parallèles, ils disparurent. S'ils avaient été, au contraire, soutenus, nous n'aurions pas le débat d'aujourd'hui sur la Bretagne Intérieure".

Loïc Bouvard, tout en félicitant le préfet de son travail, rappela la proposition (en Bretagne Intérieure, soit la moitié du territoire, n'existent que deux sous-préfectures, à Redon et Pontivy) (6), outre celles possibles dans le centre et centre-ouest, le député en proposa une autre "dans le centre-est, à Ploërmel".

"Nous savons combien est pressée dans le Pays la venue du sous-préfet, chaque lundi ; combien la vie locale publique et privée serait stimulée si le sous-préfet résidait avec certains de ses services dans la localité, chef-lieu de notre Pays".

Un peu plus tard dans le débat, après avoir évoqué les grandes années du CELB, Michel Philipponeau insista encore, en recommandant combien "l'institution sous-préfecture est incitative". Louis Le Roux n'était pas de cet avis : "deux sous-préfets de plus pour appliquer une mauvaise politique, cela n'avance à rien".

10 % DE "BONUS"

Comme prévu, le découpage en deux zones de 20 et 8 cantons souleva de très nombreuses réactions. Gilles Possémi proposa d'ajouter les cantons de Plouaret, Saint-Thégonnec, Malestroit et le Grand-Fougeray. Loïc Bouvard reprit à son compte cette addition du CES. Mais le CR choisit de s'en tenir à la proposition du préfet après avoir repoussé un amendement de René Rognault sur Uzel-Pouaër et La Chèze.

De toute façon, assura Raymond Marcelin : "il ne s'agit absolument pas d'une décision de principe ; nous déciderons au budget 1981. Que les cantons envoient donc leurs demandes ; et je souhaite qu'il y ait beaucoup de dossiers bien prêts. Mais si nous nous divisons encore une fois dans une surconcordance entre les cantons, encore une fois nous risquons de capoter".

Le contenu des propositions d'actions (3) fit aussi l'objet d'un examen critique. Avec Ronan Le Prohon, le plus vif fut Claude Saunier : "le rapport du préfet est peut-être une bonne copie d'ENA mais c'est un tas de banalités, de gadgets électro-rai les industries causées de la pauvreté sont la révolution industrielle et le capitalisme". L'enseignement fut vivement interrompu dans son argumentation par Michel Cointat : "Julius Ferry serait étonné par vos propos". Le président supplia : "ne passionnons pas le débat".

Jean Rohou cependant s'en prit aux socialistes et communistes qui ont de nombreux élus, maires et conseillers généraux, dans le centre-ouest : "voyez ce qui est en fait !". Félix Leyzour répliqua : "voyez ce que votre majorité fait ailleurs, ce n'est pas brillant !". Il regretta entre autres l'absence, au programme, du rail et du sous-sol, mais s'engagea à voter les crédits.

Pour Alain Madelin : "le flou du catalogue" des actions à entreprendre était au contraire de bon augure : "cela prouve au moins que le dossier ne nous est pas imposé tout bouilli".

Afin de donner un "coup de fouet décisif", le préfet avait proposé d'intéresser les élus locaux par un "bonus" accordé à certaines opérations traditionnelles, non retenues au titre du programme d'actions nouvelles : "vous pourriez accorder une subvention forfaitaire et automatique de 10 % de la charge résiduelle de la commune".

Avec Gilles Possémi, le CES souhaita que les crédits affectés à ce bonus soient équivalents aux 5 à 6 millions de francs dégagés par le FIDAR. Avec Roger Cospérec le CR adopta un correctif : "que le bonus de 10 % soit calculé non sur la charge résiduelle, mais sur le coût global du projet, étant entendu que l'ensemble des subventions obtenues ne devraient pas excéder 50 %".

En demandant à Jean Périer de préparer un texte en ce sens pour le début de 1981, Raymond Marcelin ajouta un élément nouveau : "que soit aussi examiné un appel au FEDER" (fonds européen de développement régional).

UN FEU PLUS DE COMPÉTENCE

Il nous faut remettre à la prochaine chronique la fin du compte-rendu de la session d'automne. Revenons tout conclure quelques dates de l'agenda de l'EPFR.

Le 13 octobre, le bureau du CES a examiné ce qu'il était advenu depuis ses vœux, notamment sur les fabrications universitaires et le commerce du veau en Europe. Il a aussi relancé le groupe de travail sur l'emploi décidé au bureau du 7 juillet (3).

Au nom d'un "partenariat" de principe, ce groupe ne doit pas être l'exclusivité des syndicats ouvriers, mais ouvert à toutes les composantes du CES. Le président adresse en ce sens un questionnaire à tous les membres ; la première réunion se fera tout de suite après.

Du 4 au 7 novembre aussi, trois membres du CES participent à Lorient à un symposium sur "la propulsion à voile des navires de commerce" (7). Le recours aux énergies traditionnelles est un objectif dominant. Dans la liaison avec le COMES (commissariat à l'énergie nucléaire), nous en reparlerons le mois prochain.

De même que nous rendrons compte de la seconde partie des visites aux centres de recherche les 27 et 28 octobre. Après le voyage de juin (8), c'est la région rennaise qui a été le pôle d'attraction.

Enfin le 15 octobre, les 22 présidents de CR se sont retrouvés à l'Hôtel Malgouy. Ils s'étaient réunis déjà à Paris le 6 mai (9). Ils ont repris les quatre revendications dominantes : que les EPR soient associés à l'élaboration de la carte des aides au développement régional. Que soient élargies leurs compétences en matière d'aide à l'emploi et notamment, à la demande de Raymond Marcelin, en ce qui concerne la formation professionnelle ou une coordination régionale d'avère absolument indispensable. Que soit reconnue la priorité aux économies d'énergie, et à l'exploitation des ressources nouvelles. Que les EPR assurent compétence pour participer aux frais de fonctionnement.

Le Premier Ministre a dit son accord pour aménager les compétences des EPR dans le cadre de la loi de 1972, notamment en matière d'innovation, recherche, énergies nouvelles, logement, aides à l'industrie et à l'agriculture, tourisme, sauvegarde du patrimoine. Chacun de ces points sera repris et précisé par des décrets.

Au cours de cette rencontre, Raymond Barre a également annoncé que les ressources fiscales autorisées pourront atteindre l'an prochain, l'équivalent de 67,50 F par habitant. Le plafond légal n'était que de 60 F pour le budget 1980 (11). Il se agit désormais d'indexer sur le rythme de progression des investissements.

tissements des administrations, d'où les 12,5 % de mieux pour 1981. Nul doute que ces reconstructions institutionnelles, depuis la première en forme de déjeuner chez le Premier Ministre le 6 septembre 1974 (10), ne renforcent peu à peu le poids des Régions.

La prochaine étape, en matière de budget, sera d'obtenir la possibilité de reporter les excédents de recettes d'une année sur l'autre, au-delà du plafond.

(1) Sept sont nouveaux dans les trois départements concernés par ce renouvellement : Yvonnick Arzel, Marc Becam, Yvon Bougues, René Daunay, Yves Le Cozant, Jean Madelin, René Régnaud. Quatre ont conservé leur mandat : Louis de la Forest, Edouard Le Jeune, Bernard Lemaire, Georges Lombard. (2) L'article 5 alinéa 2 de la loi du 5 juillet 1972 est en effet : "un nombre de sièges égal à celui des parlementaires de la région est attribué aux représentants des conseils généraux, des conseils municipaux et des conseils de communes". (3) Chronique n° 73 - Armor-Magazine septembre 1980. (4) Chronique n° 31 - novembre 1976. (5)

Chronique n° 74 - octobre 1980. (6) Les Actuelles sous-préfetures sont au nombre de onze dans la région administrative : Dinan, Guingamp, Lambéz, Brest, Châteaulin, Morlaix, Fougeres, Redon, Saint-Malo, Lorient, Pontivy. (7) Jean-Luc Le Douarin, Henri Dodo, Berry Reflin-Gabolia. Le symposium est organisé par The Royal Institution of Naval Architects. (8) Chronique n° 72, juillet août 1980 - hommes de terrain. (9) Chronique n° 70 - mai, et n° 71 - juin 1980. (10) Chronique n° 73 - septembre 1980, note n° 4. (11) Chronique n° 8 - octobre 1974, plus n° 11 - janvier 1975, n° 25 - avril 1976. La conférence des Présidents, en un phéromène.

La Région a désormais PIGNON SUR RUE

Le 2 décembre, les derniers carnions de démantèlement ont achevé de faire la navette entre la Maison des Métiers de Rennes et l'immeuble du Bon Pasteur. Les présidents du Comité Economique et Social (CES) et du Conseil Régional (CR), avec leur secrétariat, sont, pour la première fois, chez eux.

Depuis janvier 1974, l'Établissement Public Régional (EPR) était en location; le voisin propriétaire de cet ancien couvent, construit en 1749, devenu caserne, puis bâtiment administratif, restauré en 1973, réadapaté cet été pour le recevoir (2).

Désormais, le Région a pignon sur rue. Voilà donc Rennes, après tant d'hésitations, redevenue franchement capitale de Bretagne. L'équipement sera complété par une grande salle d'Assemblée, pour laquelle quatre architectes, choisis sur concours le 6 novembre, vont élaborer des maquettes; à fin janvier 1981 une dernière sélection dégagera le projet qui sera réalisé.

Beaucoup plus fonctionnelles, les nouvelles installations attireront sans doute davantage, d'abord les membres des Assemblées entre les sessions, mais aussi le public.

En attendant la prochaine session (12), dont les dates seront fixées par le préfet et par le Bureau lui-même pour le CES et le 4 pour le CR, achèvements, avec cette chronique, le compte rendu de la dernière.

PRÉLÈVES INDIGNES

L'EMPLOI est resté le leitmotiv des multiples interventions, particulièrement au cours de l'examen de l' "évolution économique et sociale" de la région. Objet de la soirée spéciale du CES, le thème fut abordé au CR dès la séance de rentrée en session (13).

Agriculture, pêche, accès au crédit, habitations universitaires firent l'objet de vœux semblables dans les deux assemblées, le CES en ajoutant un, sur le financement de la formation professionnelle, et le CR un, sur l'application de la charte culturelle (une délégation de mouvements bretons avait été reçu), un autre sur les écoles primaires.

Il n'est pas possible de reproduire tous les propositions faites en ces différents domaines. C'est la PÊCHE qui cristallisa davantage l'attention. Au CES, Yves Guillemot accusa : "tes pouvoirs publics n'ont pas voulu entendre les hommes de la mer; la pêche industrielle, c'est pourtant 73 000 emplois sur la côte sud de la Bretagne".

"Plus importante que l'aide au carburant, estime Joseph Martray, est la reconversion, l'adaptation des pêcheurs". Au cours de l'étude du dossier sur l'aquaculture, l'ancien

membre du Conseil Economique et Social national (ou saégent 40 représentants de l'agriculture, mais pas un seul de la pêche), insista clairement : "l'aquaculture ne saurait être considérée comme un relais de la pêche, c'est tout autre chose". La remarque fut aussi reprise au CR par Louis Le Penec, le préfet soulignant avec insistance qu'il avait bien pris soin dans son rapport "de ne pas sombrer dans cet amalgame pêche-aquaculture; pour celle-ci d'ailleurs, les déceptions ont souvent suivies les phases lyriques".

Une fois encore, Joseph Martray en appela à "un véritable ministère de la mer, suite logique de la mission interministérielle". Charles Josselin en appela, lui, à une indispensable "Europe bleue". Il s'en prit à ceux qui cherchent "à tout prix la sélection des hommes, des entreprises, des régions, à l'instar du libéralisme qui condamne les plus faibles. A l'abri de la crise on a porté atteinte aux libertés". Avant de réintégrer les propositions du PS, Jean-Yves Le Drian avait été beaucoup plus dur, accusant même le gouvernement d' "indignité" au risque de "susciter de nouvelles révoltes".

Louis Le Roux ne fut pas en reste : "des travailleurs servent de monnaie d'échange pour que s'installent des grands trusts". Eugène Bérès réagit le premier : "je ne puis accepter les outrages qui viennent d'être proférés". Il proposa, en vain, une rencontre des deux bureaux du CES et du CR afin "d'établir en commun une tactique et une stratégie". René Benoit s'en prit plus particulièrement à Charles Josselin.

Enfin le préfet se devait de rétorquer : "Il est indigne d'accepter de bloquer le trafic international, d'interrompre le ravitaillement en pétrole, mais il a été indigne d'utiliser l'esprit de solidarité des pêcheurs pour des grandes manœuvres d'été". Pour conclure, de façon positive, Jean Périer annonça la récente mise en place le 12 septembre de la commission régionale pour la commercialisation du poisson, l'une des actions annoncées fin août par le Ministre des Transports.

Revue deux fois, avec des professionnels amateurs, mareyeurs, détaillants, la commission compte 25 personnes qui travaillent en quatre sous-groupes. D'ici le 15 décembre elle doit préparer les propositions qui seront faites au gouvernement.

Par ailleurs devait se constituer en forme de coopérative maritime une structure de promotion du poisson "Pro-Pêche Bretagne" qui prendra le relais de "Pépémab", pour laquelle les aides de l'EPR ont été si souvent contestées.

CADENAS NÉCESSAIRE

Tout ce qui concerne les aides à l'emploi à la DM 1 : (déclaration modificative au budget 1980) passa facilement (21, PS et PC à l'abstention cependant sur le centre d'apprentissage de Saint-Brieuc et Louis Le Roux mettant en doute le bien fondé du fonctionnement de ce centre). Les banques se déclarent que leur profit, ce n'est pas aux collectivités d'assumer les risques ?

La proposition proposée par le préfet pour les aides à la commercialisation des terrains industriels a été jugée insuffisante. "Passer de 5 à 7 francs par m², et de 80 à 100 000 francs, nota René Benoit, ce n'est que corriger l'érosion montante". Mais le CES s'en tint à ces chiffres. Au CR, Alain Madelin proposa un amendement vigoureux : "élever le plafond absolu jusqu'à 500 000 francs par entreprise, et passer le plafond relatif de 25 % à 40 % du prix de revient total".

Leur argument principal, le député de Redon présentait le cas de la région voisine des "Pays de Loire", Philippe Bouvard était d'accord, mais Louis Le Roux s'opposa à un contre-amendement : "appliquer un tarif dégressif, 7 francs, 5 ou 3 selon la surface, une entreprise qui peut acheter grand n'a pas besoin d'aide". Alain Madelin reprocha au communiste de ne pas savoir la difficulté que représente "la pêche aux entreprises". Le contre-amendement fut repoussé.

Jean-Yves Le Drian fit par contre ajouter un "maximum de 200 m² par emploi créé. C'est un cadenas nécessaire, même s'il n'est pas le meilleur". Philippe Bouvard demanda en vain de retirer cette limite. Après une suspension de séance, l'amendement global fut adopté "à titre provisoire, en attendant février prochain". Les nouvelles normes ont été la règle à la réunion du bureau de l'industrialisation le 24 octobre.

Jean Périer avait tout de suite fait prendre conscience "qu'il faudrait bien tirer les conséquences budgétaires; l'accélération de cette politique devra être compensée par un coup de frein sur une autre". Raymond Marcellin était aussi réticent : "soyez très prudents".

Au CES, le rapporteur Michel Laurendeau avait suggéré une autre limitation à propos des entreprises du tertiaire, en particulier vis-à-vis des "grandes surfaces"; Jean-Luc Le Douarin fit corriger; vis-à-vis de la "grande distribution", car elle n'est pas que grande surface, ainsi le mariage.

NON-DISPARITION VAUDRAIT CRÉATION

Au sujet des usines-relais, René Le Poul

s'étonna "qu'après en avoir voulu une, l'aide pouvait de nouveau être attribuée pour une seconde et ainsi de suite". Pierre Maugey ne réussit pas à le convaincre que "la vente était signée que l'usine-relais avait bien rempli sa fonction".

Michel Duthoit sa montra beaucoup plus exigeant : "les infrastructures peuvent avoir un effet pernicieux si elles ne s'insèrent pas dans des programmes de prévision d'activités". Il mit sa préoccupation en forme d'amendement : "l'aide ne serait accordée que si elle est incitative en ce sens et que si l'entreprise respecte les conditions de travail, salaires et parvenues sociales minima".

"C'est impossible, observa le préfet, d'obtenir quand on fait une usine-relais, on ne sait qui viendra l'occuper; puis, qui signerait un programme serait incitatif ? Enfin l'EPR ne saurait s'insérer entre les partenaires sociaux, sans être taxé de détournement de complaisance". L'amendement fut repoussé par 26 voix contre 20 et 14 abstentions, dont la CDT.

Par contre, un amendement présenté par Claude Guérollet recueillit 24 voix, contre 6 et 21 abstentions. Il s'agissait cette fois de la prime à la création d'entreprise. Le syndicat demandait un assouplissement des conditions d'attribution : "la prime devrait être accordée aux entreprises en voie de disparition, sous réserve de satisfaire à certaines conditions concernant l'apport de capitaux, la création d'une structure dirigeante nouvelle et le maintien des emplois".

Le préfet n'était pas d'accord : "il existe des procédures particulières pour les entreprises en difficulté; la prime à la création a une autre finalité". La majorité des présents fut au contraire sensible à l'argument de Claude Guérollet : "on laisse disparaître une entreprise et on donne une prime à une autre, cependant que les employés perdent leurs avantages passés". Mais le CR ne reprit pas cette cause.

HANDICAPÉS MULTIPLES

Concernant les dossiers sur la formation en vue de l'emploi, le CES s'attarda un peu sur l'enseignement agricole avec René Le Poul. Joseph Nioit fit son étonnement : "pourquoi ouvrir de nouveaux établissements alors que d'autres ferment ?". Robert Caradec contesta la fin du rapport de Pierre Maugey qui demandait "d'élargir l'aide financière à toutes les catégories d'organismes de formation; publics ou privés". Marcel Pivou redit son opposition aux centres de formation d'apprentis hors Ministère de l'Éducation.

"Qu'a-t-on fait depuis deux ans pour l'enseignement technique ?" demanda Joseph Cojean au CR. Le préfet répondra à la prochaine session; de même qu'à la question de Félix Leyroux : "quel est le pourcentage d'ouvriers à bénéficier de la formation continue ?".

Bien d'autres fois d'ailleurs, cela en devint grossière au point de faire rire la salle, des conseillers demandèrent des "rapports" et des "rapports" au préfet de région. Celui-ci ne fit pas savoir qu'il ne prendrait en compte que les demandes ayant trait aux compétences de l'EPR.

"Politique nouvelle", l'action en faveur de "l'emploi des handicapés" (21) fit l'unanimité au CES, et les quelques abstentions du CR ne portaient pas sur le principe.

Quelques observations pérorèrent toutefois de préciser la volonté des assemblées. Au rapport de Joseph Fontaine qui avait bien défini "l'objectif de l'emploi et du rendement", Denise Court fit ajouter : "les handicapés à prendre en compte sont les handicapés physiques, les handicapés sociaux et mentaux, les handicapés aux troubles associés et ceux des psychopédagogues".

Yves Castel évoqua le risque des handicaps chez les préfabriqués, maintenus en vie grâce aux progrès de la médecine; "n'oublions pas non plus les handicapés saisonniers, les mal voyants, les mal entendants".

Louis Fontaine insista pour que se développe "le nécessaire effort des employeurs vis à vis de l'emploi des handicapés et de la prévention". Joseph Nioit et Daniel Poul rappellèrent que la loi sur l'emploi d'un minimum de handicapés n'était pas respectée, "pas même par l'administration".

Après le rapport d'Yvonne Sauvet au CR, la même observation fut reprise par Jean-Yves Le Drian qui la soumit au vote en forme d'amendement : "l'aide effective la législation pour l'emploi des handicapés en milieu ordinaire de travail". Il recueillit 18 pour et quelques abstentions. Il est dès ainsi le taux de présence à ce moment de la première journée de travail (1). Le préfet réagit : "c'est un problème du Parlement, non de l'EPR".

Pendant ce débat, quelques handicapés s'étaient regroupés dans le hall d'entrée, ne pouvant accéder à la tribune du public avec leurs voitures d'infirmités.

PRIME À LA LIBÉRATION DES TERRAINS

Pour terminer le compte-rendu sur ce dossier des politiques régionales (2), retenons seulement quelques réflexions ou demandes plus précises.

Au CES, l'émulation entre les ports de Lorient et Saint-Malo se manifesta encore, entre Jean-Luc Le Douarin et Christian Morvan. Le premier défendait les superstructures : "moins les financer, c'est à dire les éleveurs, par un surcoût des aliments du bétail". Lorient a besoin d'un nouveau silo.

Le deuxième plaïdait : "les superstructures sont louées, tandis que les infrastructures ne sont pas rentables, ce sont elles qu'il faut aider". Saint-Malo aménagée un nouveau bassin intérieur.

Le même dilemme se posa au CR surtout entre Brest et Saint-Malo. Eugène Bérès proposa, en amendement, d'inverser les taux : "aider à 10 % les infrastructures, à 20 % les superstructures, contre respectivement 20 % et 10 % proposés par le préfet". La majorité repoussa la proposition, le préfet avant bien clairement redit que "les infrastructures sont difficilement amortissables, alors que les superstructures le sont".

Michel de Bennot avait tenté une autre solution : "sans fixer les taux, décidons une fourchette, de 10 à 20 %, nous les laissons aux moments opportuns". Le préfet estima cela trop risqué : "des taux mobiles auront toujours tendance à aller au plafond".

Trois rocade et deux déviations (2) sont donc désormais au programme routier régional, elles susciteront d'autres demandes. "Bien que cette rallonge rappelle celle que vous avez faite au Plan Routier Breton, nota le préfet, estime que ce qui est présenté est d'un réel intérêt économique". Au CES, Jean-

Pierre Barthélémy avait bien pris soin de souligner, à la fin de son rapport, combien "les routes représentent pour notre région un des moyens d'accroître la compétitivité des produits bretons".

Désolé, Berty Raffin souleva : "nous avions refusé la rocade nord de Rennes; elle revient ! Tant pis !".

"Si nous allions au coup par coup, remarqua Céléstin Bévin au CR, nous risquons l'incertitude; il convient de faire un plan. N'oublions pas non plus de faire appel pour les études aux cabinets privés". Félix Leyroux alerta : "préparer un nouveau programme n'est envisageable qu'en fonction de l'effort financier consenti".

Afin de gagner du temps dans le programme routier en cours, Roger Cospécq suggéra "d'accorder une prime à la libération immédiate des terrains; ce qui éviterait de plus, d'avoir à faire appel aux tribunaux".

Pour Sébastien Couppel "lorsque la région intervient sur une route, elle devrait aider le remembrement des communes traversées, cela aussi arrangerait bien les choses; de même qu'une étude sérieuse des ouvrages d'art faciliterait les dessertes éviterait les contestations avec les propriétaires".

En tout cas, le 13 octobre, la commission compétente a repris tout le dossier ROUTE. Elle a examiné un nouveau complément au programme régional avec un nouveau état transversal; Saint-Brieuc - Vannes.

S'agissant du Plan Routier Breton elle a repris les préoccupations exprimées fortement par Jean Rohou quant à l'axe central; une dizaine de crèneaux de dépassement d'environ 3 kilomètres chacun seraient le strict minimum. Jean Hamelin a rappelé encore l'urgence à terminer Dinan-Porsent.

Déjà les Directions Départementales de l'équipement ont fait parvenir une série d'opérations intitulées la Bretagne Intérieure et plus spécialement les 29 cantons retenus. Le total représente 96,250 kilomètres et un montant de 180 millions de francs (voir page 1980). À fin janvier, la commission a estimé indispensable que l'EPR ait son mot à dire sur les crédits d'état de catégorie; pour l'instant ils échappent à tout avis; ce n'est pas normal, alors que l'ensemble du réseau routier doit faire un tout cohérent.

LA SOURDE OREILLE

"Pour la première fois, le CES aborde franchement le problème des UNIVERSITÉS, déclara Michel Denis, président démissionnaire de Haute-Bretagne; il est pourtant de notre compétence d'examiner les répercussions des retraités d'habitations sur le vie de la région".

A titre d'exemple, Jean Vicario, directeur du Centre Océanologique de Bretagne, déclara : "sa fusion marquée des deux DEA (diplômes d'études approfondies) biologie de la mer et physique de la mer". Président de Bretagne Occidentale, Michel Quastrel renchérit : "cette fusion est en effet absurde et le ministère des Universités lui-même reconnaît cette ineptie, mais, hélas ! l'oreille du Ministre n'est pas facile à entendre". Ce mariage en un seul DEA, "océanologique" a cependant été confirmé.

Avant bien, Michel Quastrel captiva la salle : "il y a des retraités d'habitation qui sont acceptables, il faut les reconnaître; grâce au rang des administratifs, le président de Rennes 1, Jean-Pierre Cortès, opinait de la tête".

Y a aussi des erreurs... Brest tient une situation particulière, elle est l'université la plus éloignée de sa voisine la plus proche : 250 km de Rennes. Flu, qui la suit, n'est qu'à 204 km de Brest.

Après que Camille Moule eût plaidé pour l'agronomie, le CES eut à se prononcer sur un amendement présenté par Claude Quélin, et particulièrement sur sa conclusion : "qu'à l'avenir l'EPR soit associé à l'étude préalable des demandes d'habilitation". Le vote fut obéissant à l'unanimité. Reprise par Eugène Brest sa conclusion fut également adoptée par le CR, lequel repoussa par 23 voix contre 14, un complément présenté par Michel Philipponeau : "l'EPR demande à Madame le Ministre des Universités de surseoir aux retrats d'habilitation concernant les formations essentielles au développement régional et d'accepter une révision rapide des règles d'habitations nouvelles".

Michel Philipponeau avait lié les habitations universitaires à la politique régionale de la RECHERCHE. Déjà un dossier de la DM 1 avait donné l'occasion d'aborder ce domaine. Jacques Fortin commença par rappeler deux regrets : "d'abord que le CR n'ait pas suivi le CES lorsqu'il avait son livre blanc sur le Tertiaire supérieur [4] il proposait de dégager un minimum de 10 % des ressources propres à l'EPR en faveur de la recherche. Ensuite que l'Etat n'ait pas accru les pouvoirs des régions en la matière". Au CR, Eugène Brest se contenta de renvoyer au CCR, le Comité consultatif régional de la Recherche.

DE VISU

Suite normale des journées de Rennes des 31 mai-1^{er} juin 1979 (5). Le CCR n'a été mis officiellement en place que le 8 juillet dernier, il compte 45 membres (6) mais il n'y avait que 37 présents à l'assemblée constitutive, dont le premier acte fut d'élire son président. Le préfet était électeur, mais, vu l'opposition du CR, il n'était pas candidat. C'est Eugène Brest qui fut élu avec 23 suffrages, contre 8 à Michel de Benneton, et 6 à Michel Philipponeau.

Quelques jours avant la session du CR, le 12 septembre, le CCR s'était réuni en séance exceptionnelle. Il avait à retenir dix candidatures, sur les 27 demandes présentées par de jeunes chercheurs de 3ème cycle, auxquelles iraient les 300 000 francs prévus pour les études de la DM 1 (2). Une liste complémentaire de six à également été dressée. La deuxième réunion statutaire du CCR aura lieu le 12 octobre. Entre temps, les 27 et 28 octobre, les membres ont poursuivi la découverte sur le terrain des centres de la région. Après Poulfragan, Trédarzac, Lanion et Brest les 26 et 27 juin (8), c'est la région rennaise qui était le pôlé d'attraction. Ils étaient 10 du CR et 7 du CES au voyage d'étude, ils ont été respectivement 12 et 15 cet automne.

Il était normal de commencer là où s'étaient déroulées les journées de juin, au campus universitaire de Beaulieu. Sous la conduite du président de Rennes I, Jean Pierre Curtis, six étapes permirent de saisir la variété des recherches qui se poursuivent dans de multiples laboratoires. D'abord, le Centre algébrico structural des zats, et le Service de géologie régionale appli-

quée, créé il y a six ans, rappellent leurs interventions tant pour les cartes du BRGM, que dans les études préliminaires au remembrement, la protection des eaux souterraines.

Depuis 1972, le centre régional de mesures physiques est ouvert à tous les chimistes de l'ouest, le laboratoire des sciences des matériaux s'est ouvert à l'archéométrie, notamment à l'archéologie des fouilles d'Alet à l'entrée de la Rance. La chimie des matériaux, quant à elle, est l'ère de deux succès internationaux, dans les supra-conducteurs au molybdène-soufre, et les verres fluorés, tous les deux aux énormes applications concrètes.

La vue sur les nouveaux bâtiments en construction et le passage à travers les éléments d'ordinateur évoquent de façon impressionnante le poids du Centre de Calcul.

Enfin, le laboratoire de physiologie des poissons fit découvrir les étonnantes manipulations gynogénétiqes pour s'assurer d'une production exclusive de femelles, au grand intérêt commercial. Déjà les visiteurs étaient, à Beaulieu, dans un laboratoire de l'INRA (Institut national de recherche agronomique).

Précisément chez Camille Moule, membre du CES, l'après-midi était consacré à la technologie laitière dont la méthode d'ultrafiltration, qui obtint une médaille d'or à un salon international de 1980. La visite se poursuivait au centre d'élevage de porcs de Saint Gilles, et au Rheu, aux centres de vaches laitières et de recherches phytosanitaires pour la protection des cultures végétales intensives. Le directeur national de l'INRA Poly fit entrevoir bien d'autres recherches d'avant, encore peu connues du public.

Très rapidement, la seconde matinée conduisit le petit groupe de l'Institut National des Sciences Appliquées (INSA) au CCET (centre commun d'études de télévision et télécommunications). Dans le premier, le directeur Jean-Claude Cuhaud fit une brève présentation de neuf thèmes de recherches : des piles électriques au kaolin, de l'analyse numérique aux nouveaux matériaux pour le bâtiment.

Dans le second, Pierre-Yves Schwartz, membre du CES lui-même, ne put que faire quelques démonstrations de téléécriture, de transmissions par vidéotexte, et autres merveilleux moyens de distribution d'informations... merveilles qui suscitèrent bien des réflexions sur les divers usages possibles !

CONVENTION AVEC LE SOLAIRE

La Recherche eût tout naturellement sa place dans l'élaboration du projet de Plan Régional Autonome. Donne son rapport au CES, Roland Borge avait énoncé des propositions dans des domaines particuliers.

Mise en place d'une maison de l'électronique, création d'une commission de l'électronique pouvant accorder des aides complémentaires, mise en place d'un centre d'application de la réminétiq, création d'un centre d'imagerie médicale, installation de terminaux d'informations accessibles au grand public.

Il avait aussi évoqué l'agro-alimentaire, la mer, le soleil, les énergies renouvelables... Jean-Luc Le Douarin avait fait part des initiatives du CELB sur la merie polyvalente (pêche à voile, ...) ; il avait ajouté la bio-énergie, la bio-industrie et Yves Castel l'attention à apporter à la chronobiologie, ainsi qu'aux recherches contre l'alcoolisme et le tabagisme dans la salle des séances, les fumeurs s'étaient sentis un peu gênés... malheureusement l'extinction

des cigarettes et pipes ne fut que très fugace !

En matière d'énergies douces et renouvelables, le rapporteur rappelait la suggestion du CES de créer une "association régionale pour le développement des énergies nouvelles et l'utilisation rationnelle des énergies". Et ce avec l'aide du FEDER, le fonds européen de développement régional.

Le CR avait lui aussi repris l'idée d'une "Bretagne-Energie", comme il existe une "Rhône-Alpes-Energie", présentée le 10 avril aux présidents des CR (2). De son côté, la région Provence-Côte d'Azur prépare une "Agence Régionale". Le rapport d'Eugène Brest fit état d'un "projet de convention entre l'EPR et le COMES" (Commissariat à l'Énergie solaire) qui serait soumis à l'EPR au début de 1981. Le CCR en avait discuté le 12 septembre.

Jean-Baptiste Letevre proposa : "une telle association régionale devrait promouvoir la recherche d'énergies nouvelles et d'économies d'énergies".

Le 28 novembre, les Commissions du Plan ont examiné un projet des statuts de cette "Bretagne-Energie".

TOUTS AZIMUTS

Dans son rapport sur les Actions de Promotion au CES, François Jacquot n'avait eu qu'un bref passage sur l'atomisme : "la promotion de l'énergie de marque doit constituer une action permanente, et le recours à la presse représente, à cet égard, un mode d'intervention privilégié".

Au CR, Jean-Baptiste Letevre fut beaucoup plus explicite, "l'association créée par l'EPR en vue d'édition de la revue "Bretagne" a décidé d'étendre ses missions de manière à lui permettre de couvrir l'ensemble des questions posées par l'information et la promotion économique de la Bretagne, c'est-à-dire tout ce qui touche aux actions menées avec le concours des "media", afin d'informer "tous azimuts" aussi bien les professionnels que le public".

Pour ce faire, le président de commission demandait une enveloppe de 1 million de francs pour le budget 1981. Elle fut accordée sauf par l'opposition PS, PC et UDB.

Roland Le Prohon s'étonna d'avoir entendu : "l'association a décidé d'étendre ses missions" ; elle aurait dû "au moins demander l'accord de l'assemblée". Jean-Baptiste Letevre répliqua qu' "une association régie par la loi de 1901 peut d'elle-même étendre ses missions".

Armand Kervael aborda le livre "La Région Bretagne", paru aux Editions Ouest-France en août (10), écrit par six auteurs et la Mission régionale. Il lui reprocha "d'être trop affirmatif en ce qui est dit de la Charte culturelle", et aussi d'avoir oublié la Loire-Atlantique.

Le numéro spécial du "Nouvel Journal" (11) fut critiqué par Charles Josselin car ce journal, dit-il, est "encore plus à droite que certains membres de notre assemblée". Sur-tout il s'agissait de la revue "Bretagne" : "qui constitue le comité de rédaction ? ou est l'opposition ? pourra-t-elle s'exprimer ?".

Cette revue venait de diffuser son n° 8 sur le thème de "la mer". Début octobre, les journalistes de la région ont reçu un appel pour participer aux prochains numéros sur l'agro-industrie, l'exportation, le tourisme vert.

EUROPE - RÉGION

De son côté, le président du CES a relancé

une "Lettre d'Information", comme l'avait fait Jean Rouyer. A via dire la "Lettre du Président" n'eut qu'un numéro 1, paru le 7 octobre 1974. Prudent René de Foucaud diffusait un n° 2, le 25 juin dernier. "à titre expérimental", le n° 1 est sorti pour rendre compte de la session, le 30 septembre.

Dans la prochaine lettre, il aura à tirer les leçons d'une excellente opération de relations publiques qui s'est déroulée le 5 novembre à Brest. Avec quelques membres du CES ce jour là, René de Foucaud rencontrait, dans le cadre du Centre Océanologique de Bretagne une trentaine de membres des sections de l'Environnement et des Transports-Communication, du COMITÉ ÉCONOMIQUE ET SOCIAL DE LA COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE.

11 novembre 1981

C'est le 19 décembre que s'est réuni le petit groupe chargé de préparer le Budget 1981 de "l'Association Régionale" (EPR). Il compte des membres des trois composantes : le Préfet de Région, des représentants du Conseil Régional (CR) et du Comité Economique et Social (CES).

A l'aide de graphiques, nous rappelons ce que furent ses sept premiers budgets et la part des différents secteurs des recettes (1). Le Budget 1981 sera défini par les assemblées qui ne réunit en janvier et février.

La session du CES ouvrira le 22 janvier, et se poursuivra par les travaux en commissions ; les réunions plénières se dérouleront les 28 et 29.

Pour le CR l'ouverture aura lieu le 4 février, les débats publics les 11, 12 et 13. Les nouveaux sénateurs y siègeront pour la première fois. Le CES aura lui aussi des membres nouveaux (2).

Par ailleurs quelques dates importantes ayant jalonné les dernières semaines, commencent par un bref compte rendu de ces diverses rencontres et séances de travail.

SECTEUR DYNAMIQUE

La première s'est déroulée au Palais du Sénat le 27 novembre, avec Michel Debats, secrétaire d'état auprès du Premier Ministre, chargé des industries agro-alimentaires (IAA). Raymond Marcellin et des membres du bureau du CR, auxquels s'étaient joint François Debonnet, vice-président du CES, ont fait le point sur les actions engagées dans ce secteur, depuis les orientations précisées le 19 juin dernier, par le Président de la République, à la demande des élus (3).

Une autre rencontre est prévue pour le premier trimestre 1981.

Par rapport à l'ensemble de l'année 1979, les investissements promés et les aides accordées aux IAA bretonnes, ont progressé au cours des dix premiers mois de cette année, respectivement de + 40% et de + 66 %. Le Secrétaire d'Etat a souligné ce signe de dynamisme des entreprises bretonnes.

Les aides à l'investissement ont été concentrées sur les secteurs de l'abattage et la valorisation des viandes de boeuf, porc et volailles, de la biscuiterie, des légumes surgelés et des plats cuisinés.

Aucun Breton n'a jamais siégé dans cette institution qui compte 144 membres, dont 24 Français. Voulu par le Traité de Rome, le CES remplit, pourtant, une tâche importante d'organe consultatif près de la Commission. Depuis 1972 de plus, il s'est vu reconnaître un Droit d'initiative qui n'a fait qu'accroître sa notoriété ; droit d'initiative qui n'ont cessé de revendiquer les successifs présidents de CES régionaux.

L'objectif de la visite des Européens de Bruxelles était précis : la sécurité maritime ; mais au-delà du thème des échanges, comment ne pas souligner l'originalité de la rencontre. Pour la première fois une Assemblée Régionale Bretonne entrant en contact direct, sans intermédiaire administratif, avec une institution Européenne.

(1) Chronique n° 75 - novembre 1980. (2) Chronique n° 73 - septembre 1980. (3) Chronique n° 74 - octobre 1980. (4) Chronique n° 54 - décembre 1978. (5) Chronique n° 58 - mai 1979. (6) Chronique n° 62 - septembre 1979. (7) Le préfet, huit membres du CR et du CES, six administratifs, 14 représentants de Centres de Recherche et huit du secteur productif agricole et industriel. (8) Chronique n° 64 - novembre 1979 : "le préfet en mission". (9) Chronique n° 72 - juillet-août 1980. "hommes de terrain". (10) Chronique n° 70 - mai 1980. "pour avoir escappé l'orage". (11) Chronique n° 62 - septembre 1979. (12) Chronique n° 68 - avril 1980. "subi-reportage". Voir aussi la chronique n° 72 - juillet-août 1980 sur les films financés par l'EPR. (13) Au changement de présidents dans notre dernier chronique, à la suite des élections sénatoriales et du décès de Roger Cooper, il faut ajouter la démission de Daniel Gilet qui représentait le Conseil Culturel de la Charte au CES. Le Conseil désignera un nouveau représentant lors de sa réunion du 19 décembre.

OUVERTURES POUR L'AVENIR

Sept conventions de développement, dont six ont été signées le 19 novembre, ont été conclues avec des entreprises bretonnes. Ces conventions et les projets bénéficiaires de Primes d'investissement Agricoles devraient permettre la création de plus de 1 450 emplois d'ici trois ans.

Pour la Bretagne-Sud, des projets concernant notamment la conversion de légumes et de poissons, ainsi que le reconditionnement de l'appareil de transformation sur des marchés porteurs, doivent entraîner la création de 900 emplois.

L'attention du Secrétaire d'Etat a été attirée également sur l'effort à entreprendre en Bretagne Intérieure.

Un premier projet concernant les conserves de poisson doit lui être soumis dès le début de 1981. Dans le cadre du Comité des investissements agricoles.

Le Secrétaire d'Etat apportera son appui aux activités de recherche et d'innovation engagées dans le domaine des IAA par l'EPR et les différents Ministères concernés.

Vraisemblablement, la dotation du FIDAR (fonds interministériel de développement et d'aménagement rural) 3 millions en 1980, sera doublée en 1981 ; depuis juillet dernier en effet les PME agro-alimentaires peuvent bénéficier de ce fonds pour leurs investissements.

Enfin d'ici la fin de l'année des propositions devront être soumises par le "Commissariat à l'Industrialisation de l'Etat" afin d'adresser les entreprises agro-alimentaires bretonnes à développer leurs exportations.

De même 27 novembre l'association "Ouest-Atlantique" organe de ce Commissariat, tenait son assemblée générale à Saint-Malo, elle avait invité Michel Couët pour un colloque, précisément sur l'avenir du commerce extérieur des PME de l'ouest.

FAIRE APPEL A L'EUROPE

Le lendemain 28 novembre, au "Club de la Presse de Rennes et de Bretagne", Eugène Brest et Joseph Martray, présidents des groupes de travail MER du CR et du CES, présentaient les conclusions d'une étude sur la convention des accidents de la mer, réclamée depuis l'Amoco-Gulf (4).

Avec le concours technique de l'Institut de Recherche des Transports, Joseph Martray a

analysé les mouvements de navires pétroliers durant deux périodes (novembre-décembre 1979 et mai-juin 1980). Sur 700 000 tonnes de pétrole brut qui passent chaque jour le long des côtes bretonnes, 150 000 seulement vont dans les ports français ; le reste, soit les 4/5, est destiné à d'autres ports européens.

"La conclusion s'impose, dit fermement l'auteur : la Communauté Economique Européenne doit participer largement au financement d'un programme d'équipement en matière de prévention et de lutte contre les pollutions marines, dont la Bretagne subit le risque, dans une large mesure, pour le confort de nos pérenneurs européens".

Parmi les équipements nécessaires, Joseph Martray insiste encore une fois sur la constitution d'un double fichier : celui des navires transportant des hydrocarbures et produits dangereux, afin de connaître leurs mouvements, leur entretien aussi ; celui des moyens de lutte contre la pollution.

Comme on n'est jamais mieux servi que par soi-même, les Bretons réclament que ces fichiers soient chez eux, non à Londres (le Lloyd's) ni à Rotterdam, mais à Brest. Puisque ce sont eux qui sont aux premières lignes des risques, qu'ils aient au moins immédiatement à portée de la main, les instruments de contrôle, le nouveau radar de Quessant est utile mais pas suffisant.

Même incompletion, le dossier présente est convaincant : les responsables avaient voulu faire suffisamment vite, pour qu'il puisse être mis sous les yeux de tous les participants.

"Conférence régionale européenne sur la sécurité maritime", qui a réuni à Paris les 14 et 2 décembre, 13 pays. Le Ministre des Transports doit se battre pour que les "fichiers" soient bien à Brest. Un groupe de travail, présidé par les Bretons, doit remettre un rapport pour le 1^{er} juillet 1981.

AVEC CES H.L.M.

Une nouvelle fois le 2 décembre, les Présidents du CR se sont rencontrés au siège du CR d'Ile-de-France, ident le Président est le Ministre de l'Industrie, avec deux thèmes précis à l'ordre du jour : rencontre avec les organismes d'habitations à loyer modéré (H.L.M.), examen de l'élargissement possible des compétences des EPR.

31 personnes représentant 19 CR, dont pour le Bretagne Raymond Marcollin et Célestin Bévin qui accompagnent Pierre Le Noë, conseiller technique ; en face, 28 représentants du mouvement HLM, dont le président de l'association régionale Bretagne.

A partir de six exemples de réalisations communales EPR HLM (en Auvergne, Ile-de-France, Bourgogne, Alpes-Côte d'Azur, et deux Nord-Pas-de-Calais) l'échange a porté sur les nouvelles actions possibles en matière d'économie d'énergie dans l'habitat, la réhabilitation de l'habitat ancien, dont les HLM, l'habitat rural, la maîtrise du foncier.

L'annonce d'un tel dialogue montre qu'un organisme aussi puissant que celui des HLM, 112 millions de personnes, soit près d'un français sur quatre, sont aujourd'hui logés en HLM, prend sérieusement en considération les EPR : il propose comme partenaires opérateurs notamment les unions régionales, mises en place il y a deux ans, qui regroupent offices, sociétés anonymes, sociétés de crédit immobilier et coopératives.

"Actions en faveur du logement" c'était l'intitulé de l'une des onze fiches qui examinaient l'après-midi les représentants des CR, du moins ceux qui étaient restés, car presque tous ceux de "l'opposition" avaient refusé de travailler avec le Ministère de l'Environnement et du cadre de vie, Michel d'Ornano.

ONZE PISTES

A la suite de la rencontre des Présidents de CR le 6 mai à l'Assemblée Nationale (5) puis le 15 octobre chez le Premier Ministre (6) le Ministère de l'Intérieur a fait parvenir aux Présidents, par le canal des Préfets de Région, un dossier sur "les interventions des EPR".

Cette fiche analysait la situation actuelle, les actions sollicitées, les propositions nouvelles, possibles dans le strict respect des limites de la loi de 1972, loi constitutive des EPR.

En faveur de l'innovation, le financement des EPR devra passer par un canal neutre, telle l'Agence Nationale de valorisation de la Recherche (ANVAR), réorganisée par décret du 13 juillet 1979. Il serait clair que la contribution des EPR ne pourrait concerner des dépenses ni de personnel, ni le fonctionnement des délégations régionales.

Pour les énergies nouvelles et les économies d'énergie, des conventions-type pourraient être passées avec le BRGM (8) et le COMES (17). L'EPR pourrait participer au financement d'actions de démonstration ; il l'a déjà fait pour le CELB.

Pour la recherche scientifique, les EPR pourraient participer à des programmes régionaux ou nationaux, même cette fois sous la forme de subventions de fonctionnement non affectées ; priorité serait accordée aux organismes publics de recherche, ou encore à des "groupements d'intérêt scientifique".

Le bénéfice du développement de prêts accordés aux entreprises pourrait être étendu aux prêts participatifs, forme de prêts créés en 1978, qui constituent des capitaux quasi-permanents.

ET LE FONCTIONNEMENT

Des services collectifs d'entreprises seraient éligibles : conseil de gestion, stages de formation continue pour les cadres d'apprentissage, création d'un "oscar" régional, prospection à l'étranger.

De même pour l'agriculture, pourraient être obtenues des actions collectives en faveur de

chêpiet et des végétaux, des équipements ou services collectifs.

Nous avons parlé déjà du logement, notamment des actions à entreprendre pour les organismes d'HLM.

Il est proposé d'organiser la consultation des EPR sur la carte régionale de la formation professionnelle ; mais les bourses individuelles restent interdites de par la loi de 1972.

En matière de tourisme, les EPR pourraient prendre en charge des dépenses de fonctionnement des Centres Régionaux, à l'exclusion du personnel.

En faveur de la culture la formule est plus subtile : il serait possible de financer "des opérations qui se situent au-delà des actions d'aide à l'investissement" ; par exemple l'entretien de monuments historiques, les fouilles archéologiques, des opérations d'inventaire.

Enfin en ce qui concerne les études, il conviendrait d'améliorer l'information et le contrôle des assemblées régionales, sur l'utilisation des crédits par l'administration, d'améliorer aussi l'efficacité de ces crédits, et de régulariser les contrats en cours.

De toute façon pour que ces onze "fiches" deviennent lettres vivantes il faudra prendre des décisions en Conseil d'Etat en application de la loi de 1972. Mais la demande des Présidents traduit combien huit années d'application de cette loi ont montré que la satisfaction d'un grand nombre de besoins régionaux passait par le soutien financier de l'EPR à des dépenses de fonctionnement.

PLUS DU DOUBLE

Bureaux et Commissions Déléguées se sont réunis le 1^{er} décembre pour le CES et le 4 pour le CR. Quatre rapports étaient à l'ordre du jour, mais le CES a poursuivi quelques réflexions complémentaires déjà engagées lors des rencontres précédentes.

Avant après le rapport de Claude Guérillot, le CES avait fait des propositions sur les problèmes posés par l'élevage du veau. C'est en Vienne qu'il a été expérimenté, pilote pour tester la technique de prélèvement dans l'étable, nouvelle méthode de contrôle, des moyens ont été mis en place le 8 décembre. Toujours concernant l'agriculture, le Bureau s'est inquiété de la poursuite des aides au remboursement ; le rapport préfectoral de septembre dernier avait paru les négliger au profit du secteur recherche. Au cours de la réunion de la Chambre Régionale d'Agriculture le 15 décembre, le Préfet a affirmé qu'il n'en était rien. Enfin, précisément en matière de recherche, le Bureau a demandé au Conseil Consultatif de la Recherche, de faire des suggestions en matière de mécanisme agricole.

Le premier rapport soumis aux Commissions Déléguées, concernant l'exécution des politiques régionales. Sept nouvelles dépenses sont ajoutées pour 643 210 francs en 1980, quatre le seront sur 1981 pour 656 467 francs. Concernant les aides au logement, le CR a rétabli deux crédits en faveur d'opérations pour lesquelles le CES avait émis un avis défavorable. Par contre, à l'unanimité, les deux instances ont approuvé le contrat du Pays Fustat, et accordé un crédit de 100 000 francs à l'"Association pour le développement du Pabre", afin de préparer un contrat de Pays sur les cantons de Carhaix et Miel Carhaix ; une réunion de présentation des projets a eu lieu le 18 décembre à Carhaix.

Un petit rapport sur l'installation immo-

bière au Bon Pasteur, plus quelques salles dans l'ancienne préfecture, (notre dernière chronique), annonce que la dépense totale des aménagements s'élevait à 2,2 millions, contre les 1,57 million de l'estimation initiale. Il faut ajouter un demi-million de mobilier, plus des honoraires, soit un coût global de 3,2 millions.

POINTS DE VUE DIVERGENTS

Sur l'utilisation du Fonds d'Intervention Régional, les divergences ont été nombreuses entre les avis du CES et les décisions du CR. Pour une installation de chauffage au bois d'un groupe scolaire dans le district de Fougeres, il était sollicité une subvention de 450 000 francs ; suivant une politique rigoureuse le CES n'acceptait que le tiers : le CR accorda 270 000 francs, en demandant au maître d'ouvrage des rapports annuels sur les résultats de ce procédé rapportés sur une pyrolyse éclair.

De même le CES avait coupé en deux la subvention demandée par l'"Association nationale pour les Télécommunications du littoral et de la mer" (ANTELIM), afin de s'équiper en matériel audio-visuel ; l'association trébaise en effet, avec surtout de nombreux groupes de formateurs de marins, des "jeux" et des reportages sur cassettes, qui seront restitués sur les bateaux de pêche ou les cargos. Le CR a rétabli le crédit à 106 000 francs.

Crédit diminué de moitié encore par le CES, mais rétabli par le CR, pour la réalisation d'une antenne des Chambres de métiers d'Ile-et-Vilaine et du Morbihan à Redon. Avis défavorable du CES, décision favorable du CR, pour l'acquisition de matériel pour le dépistage des maladies métaboliques congénitales, à l'Institut de la mère et de l'enfant". Même déroulé pour l'acquisition d'instruments de musique par la Fédération musicale de Bretagne.

Accord des deux par quatre pour l'extension de la base nautique de Guerdan, l'armement des abords du village de Poul Fetan en Quimperlé, l'expérimentation pour économiser de l'énergie en serres à l'école d'horticulture de Saint-Illan.

Concernant les Etudes, si les deux commissions déléguées ont été d'accord pour un complément de 100 000 francs pour "le Bretagne et l'Exportation", seul le CR a accordé 70 000 francs à la Chambre de Commerce et d'Industrie du Morbihan pour la mise en place d'un dispositif de formation des cadres à l'exportation, le CES l'ayant refusé, malgré l'avis favorable de sa commission des études.

Quant aux études qui seraient confiées au Bureau National des Transports, les avis unanimes défavorables conduisent à revoir les propositions.

IMPOT LOCAL DES PLUS MINIMES

A la veille de la huitième session budgétaire, il a paru éloquent de traduire en graphiques quelle a été l'évolution des sept premiers budgets.

Pour cette chronique nous présentons le montant global des recettes effectives ; pour 1980 les résultats réels ne sont pas encore connus, nous retenons ici ce qui était prévu au budget primitif. Nous distinguons les trois rubriques : facilités, emprunts, remboursements. Il s'agit pour ces derniers des remboursements d'avances faites aux Télécommunications surtout et un peu aux chantiers de commerce de Morlaix et Saint-Malo.

En septembre (11) nous avions déjà rendu compte des réflexions du Préfet sur les emprunts et leurs tentes. S'ils ont été moins

pensables dans les deux premiers budgets, afin de lancer des actions concrètes, ils ne sont désormais contractés qu'avec prudence.

Quant aux quatre taxes fiscales, elles allègent le budget de façon très inégale. La taxe additionnelle sur les droits de mutation fournit l'essentiel depuis 1978. Le marché immobilier a donc été très prospère en Bretagne, peu en milieu rural mais beaucoup en ville - nombreuses ventes d'appartements, marché des immeubles anciens de plus en plus actif ; les ventes de terrains se sont accrues tant en volume qu'en prix.

En pourcentage de cette taxe dans les ressources fiscales, la Bretagne se situe au 8ème ou 9ème rang parmi les régions françaises. Par contre elle rétrograde au 10ème ou 17ème, voire 13ème rang en 1977 en ce qui concerne la "pression fiscale" dans les impôts locaux ; en 1980 elle devrait tenir la 13ème position.

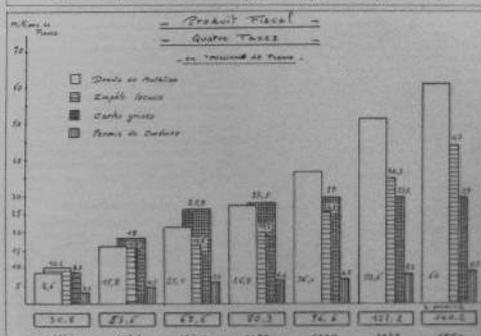
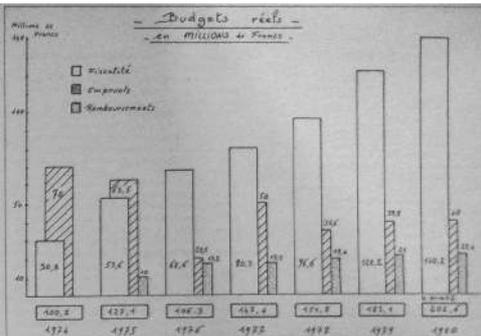
Alors qu'ils avaient constitué la part la plus forte au premier budget, les impôts locaux régressent à la 3ème de 1975 à 1976 pour revenir en 2ème place que depuis 1979. Or c'est le seul impôt régional qui concerne tous les Bretons ; la plupart seraient étonnés, en lisant attentivement la colonne "Régionaux" sur leur feuille jaune, de découvrir le peu qu'ils versent ainsi au budget général de l'EPR.

C'est aussi à désigner, par ce constat, la taxe que l'EPR pourrait accroître aisément afin d'aborder les crédits disponibles, d'autant plus qu'au deuxième semestre 1980, le marché immobilier s'est considérablement ralenti.

Pour ce qui est des taxes sur l'automobile, la Bretagne tient du 4ème à la 6ème place parmi les Régions ; elle a même régressé à la 8ème place en 1980 pour la carte grise. Il est vrai que depuis 1976, cette taxe additionnelle est restée à 18 francs par C.V. Depuis lors d'autres ont apporté dans le budget reste stable.

C'est la stabilité encore qui caractérise la taxe sur les permis de conduire. Son évolution apparaît clairement : 60 francs au départ, puis 100 et 110 pendant trois ans, 130 francs depuis 1979.

Dans de prochaines chroniques, nous traduirons ainsi en graphiques l'évolution de la pression fiscale régionale par habitant, après le vote des assemblées pour 1981 ; et puis surtout l'utilisation que fait l'EPR des crédits ainsi rassemblés.



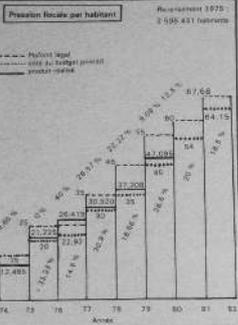
La somme des intérêts particuliers ne fait pas l'intérêt régional

Selon le calendrier prévu (1) l'Établissement Public Régional (EPR) de Bretagne tient donc sa session Budgétaire 1981. Pour mettre le dernier mois à sa préparation, les bureaux des deux assemblées se sont réunis le 12 janvier pour le Comité Economique et Social (CES), juste avant la session pour le Conseil Régional (CR).

Dans notre dernière chronique, nous avons déjà parlé Budget, en présentant son évolu-

tion depuis l'origine de l'EPR, nous soulignons ce mois-ci un nouveau graphique, montrant quelle a été l'évolution de la pression fiscale par habitant, et ce qui est prévu pour 1981.

Pour financer quelles politiques régionales ? Nous retrouvons les cinq grandes rubriques sous lesquelles, depuis trois ans, sont regroupées toutes les actions d'équipement subventionnées par l'EPR.



la proposition de 1,05 millions pour le PARC NATUREL REGIONAL D'ARMORIQUE.

Au titre de la POLITIQUE DE L'EAU, le budget consacrerait 7,9 millions tant à l'assainissement du littoral, qu'à l'accroissement de la ressource en eau (barrages du Drenec et de Kerne-Uhel), des rivières et canaux et de la protection contre les crues.

ARCHÉODROME

Quatrième année d'application de la CHARTE CULTURELLE, 1981 journal: voir aboutir un projet mis à l'étude depuis un an: une Maison de l'Archéologie et de la Préhistoire Bretonnes. Ce "Palais de la découverte" archéologique absorberait 2 des 3 millions consacrés par l'EPR à la Chartre Culturelle, et autant l'an prochain; l'ensemble du projet coûterait 9 millions de francs. L'Etat apporterait donc aussi 4 millions, et le dernier million serait pris en charge par le département d'accueil. Déjà le SIMOND d'Auray s'est officiellement déclaré prêt: Carnac n'est pas loin.

Outre les opérations traditionnelles (chapeliers, éco-musées, agence technique), cette "Maison", faisant revivre de manière active l'homme de la préhistoire, laisserait une trace pérenne originale de la Chartre. Dans son rapport, le préfet établit un parallèle avec l'archéologie de Besune en Bourgogne, qui connaît un énorme succès avec 300 000 visiteurs chaque année, et qu'une délégation de six membres du CES et du CR vient de visiter à la mi-janvier.

Pour convaincre, le préfet n'hésite pas à se faire breton: "la prise de conscience de notre identité passe par la connaissance de nos plus lointains ancêtres, dans le respect de la vérité scientifique". Pas tout à fait convaincu le Conseil Culturel a renvoyé le dossier "pour une étude approfondie", tout en proposant de mettre en réserve un crédit de un million sans affectation, en prévision des résultats de cette étude.

Il a par contre repété clairement un projet de filin de fixation, mais donné avis favorable à l'aménagement d'un centre régional d'informations, de documentation et de recherches sur la culture maritime: l'EPR apporterait

150 000 francs en 1981 pour ce centre qui serait installé dans la ville cloise de Concarneau. Par ailleurs, dans le rapport des "communications" le préfet adresse en 129 pages un bilan des trois premières années de la Chartre, sur la langue et la culture bretonnes, tant dans l'enseignement qu'à la radio-télévision, le patrimoine et les activités culturelles.

En dehors de l'enveloppe Chartre, le budget de l'ACTION CULTURELLE compte 3,8 millions qui permettront de subventionner 14 demandes, allant du musée de la Compagnie des Indes de Lorent sur le camp des Rouets de Mohon, de l'aménagement d'une salle de cinéma dans une péniche au château de Suscinio.

DE L'UTILITÉ DES VOEUX

Outre le budget primitif 1981, trois rapports sont encore à l'ordre du jour. L'un est relatif au SCHÉMA DES TRANSPORTS COLLECTIFS DE VOYAGEURS (6) pour lequel des crédits seront sollicités à la Commission Délégée, selon les propositions du Comité Directeur du Schéma, tenu le 9 décembre dernier.

Dans le second, le préfet, conformément à la loi, sollicite l'avis de l'EPR sur l'UTILISATION DES CREDITS DE L'ETAT en Bretagne en 1981. Ils représentent une masse financière importante: 993,1 millions de francs, soit à fois le budget de l'EPR. Nous y reviendrons.

Enfin les Conseillers trouveront REPONSES AUX VOEUX faits au cours de leur dernière session, tant sur la capacité de production d'énergie hydroélectrique en Bretagne, que sur la production et la commercialisation des

voeux de bouchère, les rythmes scolaires ou l'agence de bassin Loire-Bretagne.

A signaler: tout particulièrement les 40 pages consacrées aux Formations en vue de l'emploi en Bretagne; y sont inventoriés, d'une part, les formations initiales, enseignement technologique, et apprentissage), d'autre part la formation continue. Une partie met particulièrement en relief les formations spécialisées, spécifiques de la Bretagne, pour l'agriculture et les carrières maritimes, pêche et commerce.

En trois jours la somme des questions à débattre après examen en commission, et des décisions à prendre est donc impressionnante.

Le plus difficile peut être pour les conseillers, reste de ne pas estimer le budget à travers les pourcentages accolés à la catégorie d'activité ou au secteur géographique que chacun représente, mais de le biller en fonction de l'intérêt général.

La somme des intérêts particuliers ne fait pas l'intérêt régional.

- (1) Chronique n° 77: *Armo-Magazine*, janvier 1981 page 11. Au nom des réunions menées (notre dernière chronique, note 12) et les revues, viennent s'ajouter au CR ceux de Yves Le Fich, conseiller général du Morbihan, qui renvoie Roger Casadeo de saisi, et Ange Cadoret, maire de St Bénézet, dans les Côtes-du-Nord, qui renvoie René Regnaud, leader local de plusieurs communes (notre chronique n° 75: novembre 1980, page 12 et renvoi à chronique n° 73: septembre 1980, 149) Chronique n° 73: septembre 1980, 149) Chronique n° 76: décembre 1980, page 11: "renvoi avec le sobole". (5) Chronique n° 72: juillet août 1980 "les urgences". (6) Chronique n° 74: octobre 1980 "l'hex de ville".

La majorité revendique la paternité responsable du budget

part quelques légères modifications, qui apparaissent dans le budget ci-joint, il a été voté tel qu'il avait été préparé; non cependant sans que de nombreux dossiers ne donnent lieu à des débats parfois animés, c'est ce que nous verrons ces mois-ci.

En tout cas, à plusieurs reprises et avec insistance, les deux Présidents ont réaffirmé, au nom des deux Assemblées, la paternité responsable du budget: "il complète les grandes politiques d'infrastructure que NOUS avons définies au fil des années depuis 1974, note René de Foucaud; élaboré en fonction des orientations votées en septembre dernier par les Assemblées régionales, ce projet de budget est bien celui que NOUS avons en grande partie appelé de nos vœux".

A ceux "de l'opposition" qui reprochaient d'avoir à débattre sur un projet tout fait par le préfet, Raymond Marcellin répliqua avec fougue: "le préfet ne fait que préparer les budgets votés par l'EPR, conformément à NOS décisions. Sans NOUS il n'y aurait pas eu de programme routier régional, pas de crédit à l'industrialisation, pas d'effort sur la

recherche, pas de plan minier, pas de priorité pour la Bretagne Centrale...".

Dans son rapport introduit le préfet vanta bien fort: "l'action d'incitation, d'accélération et de catalyse qui est le propre d'un EPR. Les chiffres ne font que traduire les orientations économiques majeures que VOUS avez définies".

UN VOLET NÉGLIGÉ

Après avoir salué les quatre nouveaux (1) parmi les 80 membres présents à la séance d'ouverture du 22 janvier, René de Foucaud entreprit, dans son allocution, de dégager "les maîtres de notre stratégie régionale", sans faire preuve ni d'un pessimisme indigne d'un optimisme forcené qui pourrait nous amener à régler les difficultés et incertitudes que nous connaissons et qui peuvent prendre un relief particulier dans les prochains mois".

S'étant félicité de la réponse bretonne au "dilemme énergétique" avec le feu vert donné à la Centrale Nucléaire de Plougoff, la mise au point il l'énergie de modèles Cnrofin économisant l'énergie, la bonne place de la Bretagne dans la course à l'innovation grâce aux soléniens, aux marémotrices, et l'exploitation de la biomasse, René de Foucaud en vint à la nécessaire "adaptation des entreprises à la nouvelle ère économique, celle de la compétition internationale à outrance".

Région "où le solde de création d'emplois industriels est positif", la Bretagne se doit de "maintenir et développer ses industries traditionnelles". Il lui faut aussi "favoriser les créneaux porteurs dans l'agro-industrie, la mer, l'électronique".

Il n'est un volet sur lequel, le crois, nous n'avons pas encore suffisamment investi, c'est celui de l'exportation. Et le Président de faire appel aux imaginations, par exemple "favoriser la création de sociétés de gestion à l'exportation, encourager la méthode dite du "piggy back" (l'expression fit sourire, d'autant plus que personne ne fut capable d'en donner une traduction littérale applicable au sujet) ou les exportateurs moins confirmés utilisent les réseaux commerciaux d'autres exportateurs expérimentés".

Pour terminer, René de Foucaud évoqua le chômage régional: "notre préoccupation première et permanente étant le développement régional tourné vers la réduction du chômage et le mieux-être général, notre but de responsabilités économiques et sociales doit être de faire naître ou de créer la confiance".

Cureusement personne, par même un "syndicaliste", ne demanda le parole. Il ne restait plus qu'à disperser l'assemblée, non sans avoir d'abord désigné Elis Chemin comme membre du bureau, en remplacement de Marcel Daunay.

ON PREND LES MÉMES...

Comme chaque année, selon la loi, tout commence au CR le 4 février, par des élections, sous la conduite du doyen et du benjamin des présents, ils étaient 55: le président temporaire fut Joseph Yvon, et le secrétaire de séance Jean-Yves Le Drian.

Par un inattendu lapsus linguarum: "Procédons à l'élection du bureau", Joseph Yvon créa tout de suite une ambiance détendue. Pour la présidence, il présenta lui-même, au nom de la majorité, Raymond Marcellin.

Chaque année depuis 1976 les socialistes donnent sa chance à un nouveau, c'était le tour de René Régault, aspirant candidat, présenté par Louis Le Penec. Depuis 1978, les communistes font de même: leur quatrième candidat fut Serge Huber présenté par Félix Levour.

Sans surprise, le président sortant retrouva son siège par 51 voix, soit 75 % des suffrages, contre 11 voix à René Régault, 5 à Serge Huber et un bulletin blanc. Fidèle à la tradition, Louis Le Penec interrompit Joseph Yvon qui s'apprêtait à faire le bureau, "que le président dise d'abord clairement quelle doit être la politique tenue par la majorité au sein du bureau; nous sommes toutefois sans illusion sur son évolution dans le sens de la démocratie".

Il était assis à Joseph Yvon de rappeler qu'aucun débat ne peut s'engager sous la présidence du doyen, Félix Levour insista lui aussi en vain. Les deux groupes annoncèrent, comme à l'accoutumée, qu'ils ne prendraient pas part au vote.

Présentés par François Le Douarec, les cinq vice-présidents furent réélus: Jean Hémelin avec 50 voix, Bernard Lemaire 49, Joseph Yvon 48, Guy Guernier 41, et Jean Rohou 41. Onze voix se dispersèrent sur trois autres noms.

Les secrétaires, présentés par Jean-Baptiste Lalléve, furent trois du bureau précédent: Pierre Le Traut 50 voix, René Benoit 48, Eugène Biret 41, tandis que Joseph Briand, 48 voix, mit la place laissée volontairement libre par Henri Thébaud.

Du côté des commissions, Yvon Bourges obtint sans problème la présidence de la Commission des Finances, laissée vacante par le départ de Michel Condat comme ministre; Seul autre changement, André Bellard succéda à Jean François Le Lann comme secrétaire de la commission des travaux.

TANT LA LETTRE QUE L'ESPRIT

Après avoir salué les dix nouveaux conseillers, Raymond Marcellin fit observer un instant de silence en hommage au mort, Roger Cospière, et Pierre Stéphane, auxquels il associa les deux ministres Joël Le Theule et Norbert Ségarat.

Tout sa brève allocution allait être consacrée à un "premier bilan de l'application des décisions prises en faveur de la Bretagne par le Chef de l'Etat, au cours de la réunion à l'Elysée, du 19 juin dernier" (2). Une lettre de Raymond Barre datée du 28 janvier 1981, lui servait de référence, le Premier Ministre ayant lui-même, "veillé à l'application du communiqué de l'Elysée".

Plus 40 % pour le Plan Routier Breton; 90 millions de francs pour la modernisation des voies ferrées; l'effort dans les ports de commerce; 43 millions en faveur de la pêche; plus 70 % pour le resemencement et plus de 100 % d'augmentation pour l'hydraulique; plus 32 % pour la dotation du FIDAR (fonds interministériel de développement et d'aménagement rural); six conventions de développement signées avec des entreprises bretonnes, en agro-alimentaires; préparation de l'ouverture de l'Institut Supérieur des Productions Animales de Rennes; enfin programmes de valorisation industrielle des recherches.

La veille, le 3 février, Raymond Marcellin avait obtenu l'assurance du Premier Ministre

qu'une séance de travail aurait lieu immédiatement après la session, afin de mettre au point ces programmes. Dans sa lettre du 28 janvier Raymond Barre avait déjà réaffirmé: "la politique de commandes de l'état doit mieux permettre à l'industrie bretonne de bénéficier des résultats des recherches conduites dans la région".

Ainsi pour stimuler les transferts de technologies du CNET (centre national d'études des télécommunications) aux entreprises bretonnes, et intensifier les relations des entreprises du secteur électronique, informatique et de télécommunications, avec les centres de recherche, un ingénieur du CNET a été placé à la disposition de l'ANVAR-Bretagne (agence nationale pour la valorisation de la recherche), depuis le 1^{er} janvier 1981.

De plus dès ce mois de mars, sera créée une cellule de liaison d'une dizaine de membres: mise en place au CNET, elle sera chargée de faire effectuer des études à la demande et au profit des PMI, ainsi que de sous-traiter à celles-ci la réalisation des prototypes.

Satisfait de ce premier bilan Raymond Marcellin n'en conclut pas moins par un rappel à la vigilance: "nous continuerons à veiller à l'exécution de l'ensemble des décisions prises, aussi bien en ce qui concerne la lettre que l'esprit, pour que soient bien prises en compte les légitimes aspirations de notre région". Orfèvre en la matière, le président se méfia de l'inerte des services ministériels.

FORUM DES MEILLEURS

Ayant détaillé le projet de budget et le dossier des crédits d'Etat, le préfet de région ne pouvait pas moins se féliciter que le président.

"Bien que certaines dotations connaissent une baisse et que le budget de l'Etat soit pour 1981 un budget de stabilisation rigoureux et sélectif, les équipements essentiels au développement de la Région connaîtront cette année, non seulement la poursuite de leur financement, mais pour beaucoup d'entre eux, grâce notamment aux décisions prises par M. le Président de la République le 19 juin dernier, une majoration substantielle".

"Malgré un progrès de 25 %, quand on part de presque rien, cela ne donne pas grand chose, répliqua immédiatement Claude Saunier. Le seul progrès incontestable depuis un an, c'est qu'il y a 6 000 chômeurs de plus". Le débat était lancé. Évoquant la manifestation des professionnels du bâtiment le 29 janvier, annonçant la venue de délégations de protestation contre les carences des équipements d'enseignement, relevant sur les insuffisances des pouvoirs des Régions, accusant la majorité d'en écarter l'opposition, l'intervenant fit le rapprochement entre "sept années des EPR et le septennat de l'Elysée": nous travaillerons toutefois sagement sur les dossiers, mais sans illusion; nous comptons beaucoup plus sur le grand débat des élections départementales".

"Vous égrecnez toujours le même itinéraire, répliqua Charles Mosseau, qui sera absent à la première séance plénière, participatif avec d'autres collègues à un déjeuner chez Jacques Chavac. Je vais être pourtant sévère moi aussi, car il y a une politique gouvernementale qui ne tient pas assez compte des préoccupations sociales du côdonage".

Mais Louis Le Roux protesta que seuls les communistes étaient les opposants authentiques: "Vous, socialistes, vous êtes avec les autres".

élus de droite à l'Elysee le 13 juin. Charles Josselin faisait en effet partie de la délégation - et vous chassiez les communistes des commissions, comme dans le Nord - à Bruxelles également, avec le commissaire Claude Cheysson, vous vous faites complices des montants compensatoires". Félix Leyzour insistait : "au conseil général des Côtes-du-Nord nous avons été le seul groupe à ne pas voter s'exprimer".

Evocant les "séniatoriales" de ce département, Louis Le Penaeu insistait : "dans les échanges de compliments, il y a eu un oubli regrettable : Yves Le Coznet et Bernard Lemaire doivent en effet un grand merci aux amis de Louis Le Roux".

Eugène Bérest protesta : "on transforme cette salle en forum de politique nationale à l'approche des présidentielles ; occupons-nous plutôt de la politique régionale, et faisons l'ensemble". Evocant sans le nommer le temps glorieux du CELIB, Georges Lombard supplia : "qu'on rassemble les énergies, les imaginations au service de la seule chose qui compte, la Bretagne. Ne donnons pas le spectacle de gens qui pensent que tout est fichu il y a des problèmes, c'est vrai, mais il y a des succès et même des victoires".

Avant jusque la patiente, Raymond Marcellin est le mot de la fin : "le débat a un peu dérivé, mais il était préférable que chacun puisse dire ce qu'il voulait. Certains réclament la représentation proportionnelle". Elle est nébuleuse ! "Tourné vers sa gauche, il insistait poliment : "la règle c'est la majorité ; la population a estimé que nous étions meilleurs que vous. Vous voulez démentir le contraire ? Vous n'y parviendrez pas".

STRICTE CLÔTURE
Dès la reprise des assemblées publiques le 11 février, Raymond Marcellin laisse encore complaisamment s'étaler une nouvelle escarrouche PC-PS. Louis Le Roux protestait "contre la séquestration, les dégâts et les injures", supportés par la responsable de la section locale du PC à Plogoff les 6 et 7 février : "le PS est resté passif, il s'est fait complice des événements". Michel Phipponneau protesta.

Le président quant à lui, fit l' synthèse : "tout le monde est contre la violence. Chaque fois qu'il y a une émeute de côté de la violence nous condamnons ; mais les élus doivent être libres de leurs opinions".

Au cours de la matinée, la première délégation annoncée, une cinquantaine de personnes venues plaider pour le CES de Guipavas, se trouva bloquée devant la grille de la Préfecture. Prévenu, Louis Le Roux fit arrêter le débat en cours : "pourquoi ne laissez-on pas rentrer ces citoyens venus de loin ? nos séances ne sont-elles pas publiques?".

"A l'intérieur de la salle, fit observer le président, c'est le président qui est responsable de la police, mais à l'extérieur c'est moi, et je ferme les grilles si cela m'apparaît nécessaire". La sèche opposition provoqua un murmure de désapprobation côté majorité, des propos audibles côté opposition.

"Soit-on pincanon dans cette salle ?" questionna Charles Josselin : mieux vaudrait tenir nos réunions hors de la préfecture !". C'était retrouver l'une des raisons qu'il, depuis 1974, pousse l'EPR à siéger hors des murs préfectoraux, et à construire une salle des séances à lui.

En début d'après-midi de nouvelles délégations, trois de Rennes, une de Landeméau et le lendemain une de Saint-Berri, deman-

BUDGET RÉGIONAL 1981				
DÉPENSES	Prévisions de l'Etat	Autres décrets du C.E.S.	Vote différent du C.E.	Autres EMPRUNT
DÉPENSEMENT	58 715 000			71 000 000
- Routes	58 211 000			
- Dépense autorisée	600 000			
- Amort. B.T.	11 700 000			
Aides à l'industrialisation	28 996 430			
- Aides directes	11 700 000			
- Plan régional	1 300 000			
- Financement l'Etat	16 996 430			
Subvention des collectivités	70 878 000	16 238 000		
- Agriculture	12 827 800	37 210 000		4 900 000
- Mer, littoral	36 719 300	37 210 000		4 500 000
- Tourisme	4 433 000			
- Electricité, chauffage	17 908 000			
Aménagement de l'espace	24 621 000	28 684 000		
- Bretagne centrale	10 421 250			
- Pays	2 723 000			
- Est du Finistère	2 522 000	2 156 000		2 500 000
- Eau, assainissement	7 422 000			
- Parc d'Atterrage	1 050 000			
Activité culturelle	8 827 000			
- Culture	3 900 000			
- Monuments	3 827 000			
Prévoyance	6 160 000			
- Allocations	1 400 000			
- Fonctionnement	1 600 000			
- Charge de la dette	15 490 000			
- Réserve non affectée	11 935	2 081 200		
TOTAL	250 150 440	22 428 784	230 715 400	10 000 000
RESSOURCES				
- Taxe sur les permis de conduire (C.D.F.)		4 470 000		
- Taxe additionnelle sur les cartes automobiles (R.F.C.V.)		24 000 000		
- Taxe additionnelle aux droits de mutation (I.C.S.)		11 000 000		
- Taxe additionnelle aux impôts locaux		11 400 750		
TOTAL FISCALITE		50 870 750		168 710 340
- Remboursement des prêts et avances		22 462 876		
- Cédants (transferts de l'Etat à la Région)		13 300 000		
Emprunts				14 222 840
				50 000 000
TOTAL				250 715 400

dièrent à être reçues, toujours pour des problèmes de collèges d'enseignement. Charles Josselin intervint encore : "l'accès des tribunes doit rester libre". Elles sont ouvertes, fit observer Raymond Marcellin, dans la limite des places disponibles".

"Mais les délégations, fit-il remarquer, sont un public bien particulier ! Que les commissions compétentes les reçoivent ; en dehors du temps de séance cependant, afin de ne pas nuire aux délibérations". Il visait quelques membres de la commission 3 qui, occupés de longs moments, ne purent prendre part aux débats. Par contre, lui-même avait donné le bon exemple en prenant largement sur sa pose, ne pas, afin de recevoir une délégation des ardoisières de C.O.

80 CENTIMES EN TIRE-LIRE ?
Dans notre dernière chronique (3), nous avons présenté l'évolution de la pression fiscale régionale par habitant depuis 1974. Proposée pour 1981 à hauteur de 64 francs par le préfet, gonflée au maximum possible de 64,80 par le C.E.S, elle a définitivement été votée à 64,15 francs par le CR.

Compte tenu d'une progression autorisée de + 20 % ; le C.E.S en effet choisit de maximiser ses recettes fiscales ; il ajouta donc aux 64 francs de l'an dernier, les 20 % possibles,

soit 10,80 francs. Louis Lichou s'était clairement expliqué au nom de la commission des finances : "en admettant que la prochaine loi de finances plafonne plus sévèrement le pourcentage d'accroissement, 15 % par exemple, nous prolongerions le phénomène d'auto-limitation que l'EPR a pratiqué les années passées".

Le premier le préfet demanda la parole pour dire sa surprise : "en septembre vous aviez choisi 60 francs comme base ; je m'attendais plutôt à ce que vous me reprochiez d'avoir trop grossi la fiscalité !". Mais répliqua René de Foucaud "la limitation des 20 % n'était pas alors connue ; et puis quand on a déculé pour 4 francs, on le fait pour 4,80 francs".

Témoignage, Jean Périer regretta la divergence : "avec la commission de préparation, j'avais choisi 64 francs, précisément pour ménager l'avenir. Ainsi dans les mêmes conditions que cette année le maximum légal serait de 75,90 francs en 1982 ; en ajoutant + 20 % aux 64 francs, vous seriez à 76,80 francs, donc au-dessus de ce plafond".

"Désolé de cette divergence, reprit Louis Lichou, mais c'est l'assemblée plénière qui décide". Et elle se rallia aux 64,80 francs, sauf 8 voix contre, et 2 abstentions.

Le budget se trouvait ainsi abondé d'un peu

plus de deux millions. Curieusement le C.E.S ne sut quoi en faire ; ayant donné avis favorable à toutes les propositions du préfet, il ne lui restait plus qu'à mettre le crédit supplémentaire dans une tire-lire ; la réserve non affectée.

Au passage Christian Morvan avait protesté de voir gonfler la part régionale des impôts locaux : "ce seront les entreprises qui en feront les frais !". René de Foucaud minimisa à juste titre l'incidence de la décision du C.E.S sur cet impôt local : "de 1,47 % la part régionale ne passera qu'à 1,53 %".

VOTÉ À MINUIT
D'emblée au CR le rapporteur général Loïc Bouvard démonta à la fois l'argumentaire du préfet et celui du C.E.S. Il est vrai qu'entre temps un décret du Ministère du Budget du 4 février, avait fixé le plafond légal à 67,68 francs, soit donc 18 centimes de plus que celui de la loi de Finances. "Il appartient aux parlementaires de notre assemblée, de veiller à ce que les règles prévues ne soient pas jouées dans un sens plus restrictif".

La commission des finances avait donc pu anticiper quelques modifications faites par les trois autres commissions aux propositions du préfet, soit au total 402 000 francs en plus, correspondant à environ 16 centimes par habitant. "Si cela est nécessaire, commenta Loïc Bouvard, car nous refusons de suivre le C.E.S qui entend théoriser en réserve non affectée. La suite des débats permettra de nous situer entre 64 et 64,16 francs".

Appuyé par Louis Orvoën, le nouveau président, Yvon Bourges, fut plus ferme : "que l'on

s'en tienne dès maintenant à ce chiffre de 64,15 francs, qui permet de prendre en compte les nouvelles demandes présentées par les commissions". En toute rigueur cela fait 64,1553 francs par breton des quatre départements.

C'est donc un budget primitif de 250 753 440 francs que vota le CR ; le tableau ci-contre récapitule les dépenses et recettes. Il était minuit le jeudi soir ; il n'y avait que 44 conseillers présents, mais avec les pouvoirs le résultat du vote se répartit en 49 voix pour et 15 contre.

"C'est un budget d'accompagnement de la crise" avait déjà commenté avec dépit Félix Leyzour : "il ne faut pas publier les carences de l'Etat", reprit Louis Le Penaeu, deux expliquant ainsi pourquoi leurs groupes votaient contre.

PORTEURS D'AVENIR
Depuis la fin de la session, le Ministère de l'Intérieur a signé le vendredi 13 février, un séne de 13 décrets habilitant les EPR à entreprendre des actions nouvelles, dans le respect de la loi de 1972. Ces textes officiels ne font qu'entériner des pratiques qui avaient été débattues avec les Présidents de CR chez le Premier Ministre l'an passé. Nous les avons déjà analysés (4).

Dans une circulaire, datée elle aussi du 13, Raymond Barre expose : "les considérations qui, après huit années d'observation du fonctionnement de l'Institution Régionale, ont guidé le gouvernement dans le choix des mesures qu'il vient de prendre. Elles accroissent les possibilités d'intervention des EPR

dans les domaines porteurs d'avenir tels que la recherche, l'innovation, les énergies nouvelles, etc...".

Pour sa part l'EPR Bretagne a devancé les textes. Sous une forme un peu différente de celle prévue par le Préfet, Inoué en reparlons, il a d'ores et déjà décidé de passer une convention avec le COMES (commissariat à l'énergie solaire) (5).

Encore lui faudra-t-il être prudent dans le montage financier de l'Assemblée Bretagne-Energie, chargée de la promotion des énergies douces. Deux délibérations de 1979 et 1980 des CR de Languedoc-Roussillon et Provence-Côte d'Azur, sur le même sujet, ont en effet été déclarées nulles le 6 février dernier par le Ministère de l'Intérieur.

Réunis à l'Hôtel Matignon le 19 février, les Présidents de CES ont eu le premier du commandement, mais ils ne se sont pas privés de donner leur avis. Dès son retour, celui de Bretagne critiquait une petite phrase de la circulaire du Premier Ministre : "je vous demande d'associer étroitement le Président-Payeur-Général (TPG) de la Région, à vos travaux relatifs à la préparation du budget".

"L'avertissement de Raymond Barre, répliqua René de Foucaud le 23 février devant son bureau, n'est autre qu'un venin ! Aux côtés du C.E.S, du CR et du préfet, il ajoute une quatrième composante aux EPR : le TPG !".

(1) Chronique n° 77 - Annuaire-Magazine, janvier 1981 - note 2. (2) Chronique n° 72 - juillet-août 1980. (3) Chronique n° 78 - février 1981. (4) Chronique n° 77, janvier 1981. (5) sans publier, acte fonctionnel. (6) Chronique n° 76 - décembre 1980 - "convention avec le COMES".

LA ROUTE EST DURE

Sans reprendre le détail des DÉPENSES de l'Établissement Public Régional (EPR) de Bretagne (1), nous revenons sur les débats qui ont marqué la session budgétaire, tant au Conseil Economique et Social (CES) qu'au Conseil Régional (CR).

Le sujet est vaste, nous établirons notre compte-rendu sur trois chroniques.

Commençons toutefois par l'actualité. Le 19 mars, Raymond Marcellin était reçu à l'Elysee, afin de faire le point sur les décisions prises le 19 juin dernier.

Dans son allocution (1) il avait dit le nécessaire d'être vigilant. Par cette démarche, il entendait s'assurer que les ministres n'oublieraient pas le programme pluri-annuel breton, dans les inscriptions budgétaires pour 1982.

SE FAIRE CONNAÎTRE

Le 17 mars Jacques Cressard a été élu président de l'association pour la promotion et l'information, en remplacement de Michel Contat.

C'est en septembre dernier que Jean-Baptiste Lelièvre avait fait avaliser par le CR l'extension des compétences de l'association, et lui avait fait attribuer au budget 1981 un crédit de un million de francs (6).

A l'origine l'association avait été mise en place pour la publication de la revue Bretagne. Le premier numéro portait la date de décembre 1977. Depuis, toujours sur 32 pages, les bureaux traitent un thème particulier ; successivement : l'agriculture, l'énergie, l'emploi, la recherche, la mer. Depuis ce

numéro 6, d'août 1980, la revue à tendance... trimestrielle, n'a pas paru.

Le 17 mars donc la première occupation a été de rattraper le retard, et de mettre les bouchées doubles ; deux numéros devaient se succéder rapidement, l'un de l'agriculture-alimentaire, l'autre du tourisme vert.

Comme prévu, des journalistes professionnels seront appelés désormais à participer à la rédaction. En séance Michel Phipponneau avait souhaité "que la minute puisse aussi s'exprimer".

Afin d'ajouter une partie informative sur la vie de l'EPR, la revue va grossir de 12 pages ; mais le remplacement du papier de luxe par un support plus simple, permettra de maintenir le coût actuel, l'essentiel étant de privilégier le fond sur la forme. Les différents comités consultatifs régionaux pourront ainsi trouver le un canal pour faire passer des communications intéressantes.

Le 31 mars une nouvelle réunion de l'association permettra de faire le point et de réfléchir à de nouvelles actions : la reprise de publications, de montages audiovisuels et de films (7), le lancement d'une enquête-sondage sur la façon dont sont perçues les Assemblées Régionales, de conférences-débats, ou de voyages d'études, une journée "portes-ouvertes" sur la région, autant d'idées que Joseph Fontaine avait lancées en séance plénière le 29 janvier.

Sur l'agenda de l'EPR bien d'autres réunions sont déjà inscrites : le 26 mars réunion

du groupe de travail sur la Bretagne centrale, le 27 mars réunion du bureau du CR avec les Présidents de Commission pour une visite des nouveaux locaux du secrétariat, le 30 mars le Conseil Consultatif de la Recherche, le 31 mars la mise en place du groupe de travail des Petites et Moyennes Entreprises, le 8 avril les commissions des travaux, le 10 avril les commissions des études, le même jour, l'assemblée constitutive de l'association Bretagne-Energie (8), le 13 avril le bureau et la commission déléguée du CES, le 15 avril la commission déléguée du CR et le jury qui choisira la maquette de la future salle de séances du Bon Pasteur.

MANCHE - OCEAN PAR LA ROUTE
Dès son premier budget, l'EPR privilégié d'ambler, le DÉSENVILLEMENT de la Bretagne ; de 1974 à 1981, il a consacré à ce chapitre 45,5 % du milliard d'investissement, dont près du tiers, 311 millions exactement, en faveur des ROUTES.

Pourtant les besoins analysés en 1974 sont loin d'être satisfaits, et de nouvelles urgences n'ont cessé d'apparaître. Le 11 février dernier, le CR a lancé l'idée d'un second PROGRAME ROUTIER REGIONAL qui prendrait le relais du premier en 1985.

En cours d'amélioration depuis 1978, le tronçon Saint-Brieuc-Maladieu annonce la traversée Saint-Brieuc-Vannes. Christian Bévin propose en forme d'amendement d'inscrire dans cette année, en septembre, la déviation de Meucou.

Il était venu expliquer son projet devant la 4ème commission. En le rappelant il fallut provoquer un incident. En effet, il raconte comment son audition avait été perturbée "par la colère intensive et incontrôlable du Président de commission; même le chef de la Mission avait préféré quitter la séance avec les administratifs". Jean Gaubert révéla que tout ceci était dit en termes académiques, car la réalité était beaucoup plus verte, et qu'il avait eu besoin d'intervenir: "les socialistes ne peuvent accepter la remise en cause de l'intégrité des fonctionnaires".

Ce qui se passe en commission ne relevant pas de l'assemblée plénière, personne n'insista. Sans sourciller, Yves du Halgout remença même Clément Blévin d'avoir "saïtirement plaidé" pour le nouvel axe nord-sud; "le conseil général du Morbihan venant juste de déclasser la route nationale Pontivy-Vannes, il faudrait que celui des Côtes-du-Nord en fasse autant pour le reste de l'itinéraire".

Jean-Charles Cavallé atténuait la demande de Clément Blévin: "il faudrait d'abord se contenter en septembre d'un crédit d'étude pour cette nouvelle liaison Manche-Océan. Et puis la suppression de la ligne SNCF permettrait de recevoir une ristourne de l'Etat". Félix Lezouart dit tout de suite son désaccord sur ce point: "il faut à la fois moderniser la route et conserver le rail", ce que Michel Duthoit avait soutenu au CES.

Cherchant à tout concilier Louis Le Calvez réclama en préalable un rapport du Préfet. "D'accord, fit celui-ci, mais est-ce urgent? On nous parlait bien de 1985!". De toute façon Yvon Bourges, rigoureux dans son rôle de Président de la Commission des Finances, refusa d'envisager quelque nouveau crédit que ce soit pour 1981 et demanda à Clément Blévin de retirer son amendement. Ce qui fut fait immédiatement; mais la perspective d'un second programme routier régional était bien loin.

DELAISSÉ DEPUIS DIX ANS

Concluant son rapport sur la route Rennes-Nantes, Jean-François Le Lann insista pour que soient "réclamés à l'Etat des compléments de financement, pour que l'échéance des travaux ne s'étende pas". Selon Constant Hubert en effet: "il restera encore 42 km non aménagés en l'an 2000!". Alain Madelin calcula différemment: "en 19 ans tout devrait être terminé".

"Ce dossier, reconnut François Le Douarec, conge l'impression que l'Etat-et-Vilaine était négligé par la Région en matière de routes. Il est temps: par suite notamment de la mauvaise liaison Nantes-Saint-Malo, sur cinq bateaux qui apportent des marchandises à Saint-Malo, quatre repartent à vide!".

Quant à Jean-Baptiste Lelièvre, il rappela les résolutions de la conférence inter-régionale de Saint-Savin le 23 juin 1978 (2) qui suggéraient entre autre de "faire appel à l'Europe pour les routes".

"Mais pourquoi donc, supplia Félix Lezouart, intervenir toujours sur les Routes Nationales? C'est du ressort de l'Etat!". En final un vote reprit tout cela, demandant que cette RN 137 fasse l'objet d'un PAPRI (programme d'action prioritaire et d'initiative régionale).

Ce fut sur le même ton au CES que Félix Flotot termina son rapport sur le désenclavement routier de la Bretagne-Centrale: "il concerne avant tout l'Etat, qui doit répondre

l'axe central Rennes-Châteaulin, améliorer la voie Saint-Brieuc-Vannes-Lorient, et la nationale Baud-Rennes".

Devant le CR Jean Rohou reprit la conclusion en commentant: "il faut mettre ces axes routiers essentiels à deux fois deux voies, seul moyen de rendre rapides et fiables les déplacements routiers dans une zone privée de voies rapides SNCF". "C'est excessif" s'écria Jean Hourmant, nous n'avons jamais deux fois deux voies". "Mais reprit Jean Rohou, ce que je demande c'est seulement de réserver des terrains pour qu'un élargissement soit possible plus tard". "J'entends cela avec satisfaction", soupira Jean Hourmant.

Tout le monde se rallia à Raymond Marcellin: "cette route centrale, partie du Plan Routier Breton, est délaissée depuis 1971, il faut la reprendre". Au CES Denise Court avait insisté pour que tous les cantons soient bien rattachés aux grands axes et aux transversales; Yves Le Cabellier reprit l'argument au bénéfice de toutes les communes.

Claude Guénillet rappela un amendement adopté à l'unanimité par le CES en septembre dernier: "que les entreprises bretonnes soient privilégiées pour les travaux routiers; cela ne semble pas avoir été suivi d'effet!". A quoi le Préfet se contenta de rappeler que "les règles de dévolution des marchés publics n'ont pas été modifiées".

CHER ET VÉTUSTE

En février 1979, l'EPRI engageait un processus de désaménagement progressif des corridors tarifaires SNCF (annexe B-ter), ce qui dégageait un crédit de 11,3 millions de francs. Un an plus tard, il refusait de poursuivre le démantèlement de l'annexe B-ter (14), mais estimant que "cette dotation devait continuer à compenser les inégalités provenant des prix de facturation SNCF, ce qui était son objectif initial"; ce que rappela le rapporteur du CR, Jacques de Manou, appuyé par Jean Rohou.

Au CES, Daniel Picot, commença par un constat pessimiste sur le projet défini au Villème plan, "particulièrement déplorable, puisque s'il prévoit un large développement du programme autoroutier, il ignore les infrastructures ferroviaires nouvelles, et limite même les électrifications". Allant à l'encontre des conclusions du rapporteur, il proposa un amendement pour que "tout le crédit les 11,3 millions soit affecté à la modernisation du réseau ferroviaire". C'était l'une des deux hypothèses proposées par le Préfet dans son rapport.

René de Foucaud n'était pas d'accord: "le 19 juin 1980 à l'Elysée, il a été bien dit que nul n'avait à aider la SNCF". Ce serait un détournement d'argent insista Michel Duthoit, à moins qu'il n'y ait une convention avec la SNCF, par laquelle seraient évigées des opérations en faveur du Centre-Bretagne. Mis au vote, l'amendement ne recueillit que 9 voix favorables et 8 abstentions; il fut donc rejeté.

Glissons ici le dossier du Schéma Régional des Transports Collectifs de Voyageurs. Sans problème, à l'unanimité, Daniel Picot fit adopter son rapport qui demandait: "qu'une session extraordinaire des deux assemblées ait lieu pour permettre de se prononcer".

Le CR ne parla même pas de cette opportunité.

Le rapport sur la DÉSERTÉ AERIENNE fut

l'occasion de dénoncer une nouvelle fois les tarifs d'Air-Inter: "Lorient-Paris est la ligne la plus chère au kilomètre, déploira Jean-Yves Le Drian, et de plus avec les avions les plus vétustes; que le Président fasse quelque chose avec les chambres de commerce".

"Pour 480 francs Air-Inter propose Venise, illustra Jean Hourmant, pour Quimper cela coûte 860 francs". Marc Bécam congédia en zè: "1 020 francs!". A la critique des tarifs, Pierre Bernard ajouta celle des "horaires, notamment à partir de Nantes".

La 1ère commission s'attaque à ces problèmes des professionnels, des banques, de l'EPRI, des Assedic (association pour l'emploi dans l'industrie et le commerce), il jouerait en Bretagne, le rôle du CIAS (comité interministériel pour l'aménagement des structures industrielles), dont la mission est d'examiner les problèmes de structures qui concernent certaines entreprises industrielles et de proposer des solutions.

Annuellement 80 entreprises représentant quelque 600 emplois, pourraient ainsi être assurées. A la fin de la session le groupe emploi avait présenté le vœu en ce sens; le CES avait adopté; "qu'il conviendrait d'aider davantage au maintien des emplois dans une entreprise en difficulté, plutôt qu'à la reprise d'activité à partir d'une entreprise ayant subi une liquidation".

Une petite équipe de quatre, Victor de Cadénet, Michel Duthoit, Claude Guénillet et Pierre Mauguénier, a été chargée d'examiner l'opportunité du projet. Le groupe a retravaillé le sujet le 16 mars.

Dans la mise à la discussion du rapport sur les primes à la création d'entreprises, Michel Duthoit après avoir évoqué l'affaire malheureuse de "Gant International" à Fougères, présente un amendement: "qu'il y ait concertation entre le groupe industrialisation et le groupe emploi; qui participent les services concernés de l'administration du travail pour ce qui concerne tous les aspects de la législation sociale; que le prestataire s'engage sur des contrats de travail à durée indéterminée selon un horaire hebdomadaire normal".

Après avoir critiqué les méthodes de Michel Duthoit et remis les choses au point sur l'affaire de Fougères, le Préfet insista sur les caractéristiques du groupe industrialisation du CR qui décide, et du groupe emploi du CES qui ne donne qu'un avis. Jusqu'ici, "les risques ont été faibles; sur 200 primes d'aide régionale en trois ans il n'y a pas eu plus de 2 sinistres!". Le bureau industrialisation a examiné de nouveaux dossiers le 16 mars, et se réunira encore le 15 avril.

Avec autant, Alain de Gouville varia les mérites de la prime régionale: "la seule emploi est créateur en Bretagne, elle y est bien pour quelque chose". Quant aux risques: "les patrons savent en prendre, jusqu'au risque du déshonneur quand il y a dépôt de bilan l'Union Régionale Interprofessionnelle de Bretagne (URIB) n'est en rien favorable aux chasseurs de primes, mais cela ne saurait entraîner la disparition d'un outillage à fait ses preuves".

L'amendement de Michel Duthoit fut refusé de justesse par 24 voix contre 22 favorables et 9 abstentions.

PAS DE FAUX ESPOIRS

Au CR le dossier des "autres aides" à l'industrialisation et à l'emploi" suscita plus des réflexions qu'un débat. Charles Josselin

remet en cause le cautionnement des prêts: "cela revient aux banques".

Serge Huber s'étonna que "les élus régionaux restent muets face à la crise de l'automobile; il faudrait rationaliser Citroën-Peugeot". François Le Douarec réagit vivement: "ne suscitez pas de fausses espérances aux populations. Ce qu'il faut, ce sont des industries d'accompagnement plus performantes". Jean-Baptiste Lelièvre prit comme exemple d'iniquité majeure "la région de Redon qui détient le palme du chômage et résiste en particulier cette crise de l'automobile".

Concernant "la formation en vue de l'emploi", Michel Philippin demanda un vote séparé sur la subvention accordée à l'École technique Saint-Etienne de Rennes pour la 3ème tranche de son transfert à Gesnon; "le rapport ne dit pas ce qu'il adviendra de la vente des immeubles actuels". Elle servira en fait pour une bonne part à la construction d'un nécessaire internat. La subvention, à laquelle s'était opposé Bruno Morly au CES, fut accordée par 22 voix au CR, contre 16 voix du PS et du PC, et une abstention, celle de l'UDB.

Au CES Robert Caradec fit d'autre part adopter un souhait: "que dans un souci de plus grande adéquation entre formation et débouchés professionnels, un rapport du Préfet de Région soit réalisé, sur ce qui tient devenus, et deviennent, les apprentis formés par les CFA (centres de formation d'apprentis en Bretagne)".

Le dossier du Plan Minier Breton relève également du chapitre "industrialisation". Charles Josselin aurait voulu "conditionner le versement du crédit au BRGM à la participation du CR à la décision de mise en exploitation". Ronan Le Pichon se contenta d'insister: "il n'est au moins au courant des conditions des décisions". Raymond Marcellin était proche de la connaissance des raisons, à condition "qu'il ne passe aucune décision".

Charles Josselin insista: "nous pouvons estimer, nous, les critères économiques". Le Préfet avança alors: "l'EPRI n'est pas maître d'ouvrage, il ne fait que catalyser et accélérer l'exploitation des richesses minières. Avec vos conditions, vous allez vers une œuvre de démolition de ce que l'EPRI a fait".

Il fut sans question des subventions, c'est une tradition de session en session; le CR adopta un vote d'Yves du Halgout pour les aides en faveur de CCI des garanties, du titane, du fer...

Il y avait de la campagne présidentielle dans l'air!

QUAND LE BÂTIMENT...

C'est en forme de vote fut soulevée au CES la délicate situation des entreprises du bâtiment. Parce que le texte était présenté en fin de session, Jacques Fortin fit observer que le règlement intérieur n'était pas respecté, qui demande de déposer les votes au début, afin que les commissions puissent les examiner. Robert Caradec proposa de considérer celui-ci comme un "amendement", ce qui fut accepté.

C'est François Jacob qui développa les considérations inquiétantes, conduisant au vote "d'un désengagement immédiat du crédit dans le domaine des prêts d'épargne-logement, qu'il s'agisse des prêts principaux ou des prêts complémentaires; que ce désengagement ne soit provisoirement appliqué qu'en Bretagne; que l'EPRI mette en œuvre une politique régionale de l'habitat". En tant que banquier, Louis Lichou se déclara spontanément "solidaire de ce vote".

Mais le texte alla plus loin; il demandait "que la profession procède parallèlement à toutes les reconversions qui s'imposent". Félix Flotot, qui prendrait le lendemain 30 janvier la tête du cortège d'une exceptionnelle manifestation des patrons bretons du bâtiment, insista en associant le déblocage de crédits et la réforme des taxes: "la recherche d'un abaissement des coûts, la compétitivité des entreprises, les faibles charges sociales, la mobilité de la main d'œuvre".

Le réseau de Michel Duthoit fut immédiat, "cette finale était insupportable, le vote devrait immédiatement être adopté". Mais aux voix, elle ne trouva que deux supports, contre 21 refus et 23 abstentions. Allégué de la phrase sur les "reconversions des entreprises", le texte de François Jacob fut par contre adopté contre 6 voix et 1 abstention.

Mais pour moi, Athanas Azari fit adopter le vote par le CR; la commission avait auparavant déclaré une phrase demandant "que le désengagement soit limité aux prêts pour le financement de travaux, à l'exclusion de toute acquisition de logements anciens".

De leur côté le groupe socialiste et la commission des études et du plan, avaient préparé deux textes quasiment identiques, réclamant un "plan de sauvetage pour le Bâtiment". La différence était d'ordre politique, le texte du PS faisait retirer "les plus graves causes de la situation actuelle, à la réponse faite de l'Etat". Autre nuance significative, par Jean Hourmant la commission demandait "des mesures de politique générale", par Jean Gaubert le PS réclamait "un réajustement de politique générale".

Il y avait de la campagne présidentielle dans l'air!

(1) Chronique n° 78, Annuaire magazine "Nantes 1981" présentation des adhésions régionales et des adhésions; (2) Chronique n° 81, juillet-août 1979; (3) Chronique n° 84, septembre 1979; (4) Chronique n° 79, novembre 1980; (5) Chronique n° 70, mai 1980; (6) Chronique n° 74, novembre 1980; (7) Chronique n° 78, décembre 1980; (8) Chronique n° 71, décembre 1980; (9) Chronique n° 83, avril 1980; (10) Chronique n° 82, mai 1980; (11) Chronique n° 85, septembre 1980; (12) Chronique n° 86, novembre 1980; (13) Chronique n° 87, janvier 1981; (14) Chronique n° 88, février 1981; (15) Chronique n° 89, mars 1981; (16) Chronique n° 90, avril 1981; (17) Chronique n° 91, mai 1981; (18) Chronique n° 92, juin 1981; (19) Chronique n° 93, juillet 1981; (20) Chronique n° 94, août 1981; (21) Chronique n° 95, septembre 1981; (22) Chronique n° 96, octobre 1981; (23) Chronique n° 97, novembre 1981; (24) Chronique n° 98, décembre 1981; (25) Chronique n° 99, janvier 1982; (26) Chronique n° 100, février 1982; (27) Chronique n° 101, mars 1982; (28) Chronique n° 102, avril 1982; (29) Chronique n° 103, mai 1982; (30) Chronique n° 104, juin 1982; (31) Chronique n° 105, juillet 1982; (32) Chronique n° 106, août 1982; (33) Chronique n° 107, septembre 1982; (34) Chronique n° 108, octobre 1982; (35) Chronique n° 109, novembre 1982; (36) Chronique n° 110, décembre 1982; (37) Chronique n° 111, janvier 1983; (38) Chronique n° 112, février 1983; (39) Chronique n° 113, mars 1983; (40) Chronique n° 114, avril 1983; (41) Chronique n° 115, mai 1983; (42) Chronique n° 116, juin 1983; (43) Chronique n° 117, juillet 1983; (44) Chronique n° 118, août 1983; (45) Chronique n° 119, septembre 1983; (46) Chronique n° 120, octobre 1983; (47) Chronique n° 121, novembre 1983; (48) Chronique n° 122, décembre 1983; (49) Chronique n° 123, janvier 1984; (50) Chronique n° 124, février 1984; (51) Chronique n° 125, mars 1984; (52) Chronique n° 126, avril 1984; (53) Chronique n° 127, mai 1984; (54) Chronique n° 128, juin 1984; (55) Chronique n° 129, juillet 1984; (56) Chronique n° 130, août 1984; (57) Chronique n° 131, septembre 1984; (58) Chronique n° 132, octobre 1984; (59) Chronique n° 133, novembre 1984; (60) Chronique n° 134, décembre 1984; (61) Chronique n° 135, janvier 1985; (62) Chronique n° 136, février 1985; (63) Chronique n° 137, mars 1985; (64) Chronique n° 138, avril 1985; (65) Chronique n° 139, mai 1985; (66) Chronique n° 140, juin 1985; (67) Chronique n° 141, juillet 1985; (68) Chronique n° 142, août 1985; (69) Chronique n° 143, septembre 1985; (70) Chronique n° 144, octobre 1985; (71) Chronique n° 145, novembre 1985; (72) Chronique n° 146, décembre 1985; (73) Chronique n° 147, janvier 1986; (74) Chronique n° 148, février 1986; (75) Chronique n° 149, mars 1986; (76) Chronique n° 150, avril 1986; (77) Chronique n° 151, mai 1986; (78) Chronique n° 152, juin 1986; (79) Chronique n° 153, juillet 1986; (80) Chronique n° 154, août 1986; (81) Chronique n° 155, septembre 1986; (82) Chronique n° 156, octobre 1986; (83) Chronique n° 157, novembre 1986; (84) Chronique n° 158, décembre 1986; (85) Chronique n° 159, janvier 1987; (86) Chronique n° 160, février 1987; (87) Chronique n° 161, mars 1987; (88) Chronique n° 162, avril 1987; (89) Chronique n° 163, mai 1987; (90) Chronique n° 164, juin 1987; (91) Chronique n° 165, juillet 1987; (92) Chronique n° 166, août 1987; (93) Chronique n° 167, septembre 1987; (94) Chronique n° 168, octobre 1987; (95) Chronique n° 169, novembre 1987; (96) Chronique n° 170, décembre 1987; (97) Chronique n° 171, janvier 1988; (98) Chronique n° 172, février 1988; (99) Chronique n° 173, mars 1988; (100) Chronique n° 174, avril 1988; (101) Chronique n° 175, mai 1988; (102) Chronique n° 176, juin 1988; (103) Chronique n° 177, juillet 1988; (104) Chronique n° 178, août 1988; (105) Chronique n° 179, septembre 1988; (106) Chronique n° 180, octobre 1988; (107) Chronique n° 181, novembre 1988; (108) Chronique n° 182, décembre 1988; (109) Chronique n° 183, janvier 1989; (110) Chronique n° 184, février 1989; (111) Chronique n° 185, mars 1989; (112) Chronique n° 186, avril 1989; (113) Chronique n° 187, mai 1989; (114) Chronique n° 188, juin 1989; (115) Chronique n° 189, juillet 1989; (116) Chronique n° 190, août 1989; (117) Chronique n° 191, septembre 1989; (118) Chronique n° 192, octobre 1989; (119) Chronique n° 193, novembre 1989; (120) Chronique n° 194, décembre 1989; (121) Chronique n° 195, janvier 1990; (122) Chronique n° 196, février 1990; (123) Chronique n° 197, mars 1990; (124) Chronique n° 198, avril 1990; (125) Chronique n° 199, mai 1990; (126) Chronique n° 200, juin 1990; (127) Chronique n° 201, juillet 1990; (128) Chronique n° 202, août 1990; (129) Chronique n° 203, septembre 1990; (130) Chronique n° 204, octobre 1990; (131) Chronique n° 205, novembre 1990; (132) Chronique n° 206, décembre 1990; (133) Chronique n° 207, janvier 1991; (134) Chronique n° 208, février 1991; (135) Chronique n° 209, mars 1991; (136) Chronique n° 210, avril 1991; (137) Chronique n° 211, mai 1991; (138) Chronique n° 212, juin 1991; (139) Chronique n° 213, juillet 1991; (140) Chronique n° 214, août 1991; (141) Chronique n° 215, septembre 1991; (142) Chronique n° 216, octobre 1991; (143) Chronique n° 217, novembre 1991; (144) Chronique n° 218, décembre 1991; (145) Chronique n° 219, janvier 1992; (146) Chronique n° 220, février 1992; (147) Chronique n° 221, mars 1992; (148) Chronique n° 222, avril 1992; (149) Chronique n° 223, mai 1992; (150) Chronique n° 224, juin 1992; (151) Chronique n° 225, juillet 1992; (152) Chronique n° 226, août 1992; (153) Chronique n° 227, septembre 1992; (154) Chronique n° 228, octobre 1992; (155) Chronique n° 229, novembre 1992; (156) Chronique n° 230, décembre 1992; (157) Chronique n° 231, janvier 1993; (158) Chronique n° 232, février 1993; (159) Chronique n° 233, mars 1993; (160) Chronique n° 234, avril 1993; (161) Chronique n° 235, mai 1993; (162) Chronique n° 236, juin 1993; (163) Chronique n° 237, juillet 1993; (164) Chronique n° 238, août 1993; (165) Chronique n° 239, septembre 1993; (166) Chronique n° 240, octobre 1993; (167) Chronique n° 241, novembre 1993; (168) Chronique n° 242, décembre 1993; (169) Chronique n° 243, janvier 1994; (170) Chronique n° 244, février 1994; (171) Chronique n° 245, mars 1994; (172) Chronique n° 246, avril 1994; (173) Chronique n° 247, mai 1994; (174) Chronique n° 248, juin 1994; (175) Chronique n° 249, juillet 1994; (176) Chronique n° 250, août 1994; (177) Chronique n° 251, septembre 1994; (178) Chronique n° 252, octobre 1994; (179) Chronique n° 253, novembre 1994; (180) Chronique n° 254, décembre 1994; (181) Chronique n° 255, janvier 1995; (182) Chronique n° 256, février 1995; (183) Chronique n° 257, mars 1995; (184) Chronique n° 258, avril 1995; (185) Chronique n° 259, mai 1995; (186) Chronique n° 260, juin 1995; (187) Chronique n° 261, juillet 1995; (188) Chronique n° 262, août 1995; (189) Chronique n° 263, septembre 1995; (190) Chronique n° 264, octobre 1995; (191) Chronique n° 265, novembre 1995; (192) Chronique n° 266, décembre 1995; (193) Chronique n° 267, janvier 1996; (194) Chronique n° 268, février 1996; (195) Chronique n° 269, mars 1996; (196) Chronique n° 270, avril 1996; (197) Chronique n° 271, mai 1996; (198) Chronique n° 272, juin 1996; (199) Chronique n° 273, juillet 1996; (200) Chronique n° 274, août 1996; (201) Chronique n° 275, septembre 1996; (202) Chronique n° 276, octobre 1996; (203) Chronique n° 277, novembre 1996; (204) Chronique n° 278, décembre 1996; (205) Chronique n° 279, janvier 1997; (206) Chronique n° 280, février 1997; (207) Chronique n° 281, mars 1997; (208) Chronique n° 282, avril 1997; (209) Chronique n° 283, mai 1997; (210) Chronique n° 284, juin 1997; (211) Chronique n° 285, juillet 1997; (212) Chronique n° 286, août 1997; (213) Chronique n° 287, septembre 1997; (214) Chronique n° 288, octobre 1997; (215) Chronique n° 289, novembre 1997; (216) Chronique n° 290, décembre 1997; (217) Chronique n° 291, janvier 1998; (218) Chronique n° 292, février 1998; (219) Chronique n° 293, mars 1998; (220) Chronique n° 294, avril 1998; (221) Chronique n° 295, mai 1998; (222) Chronique n° 296, juin 1998; (223) Chronique n° 297, juillet 1998; (224) Chronique n° 298, août 1998; (225) Chronique n° 299, septembre 1998; (226) Chronique n° 300, octobre 1998; (227) Chronique n° 301, novembre 1998; (228) Chronique n° 302, décembre 1998; (229) Chronique n° 303, janvier 1999; (230) Chronique n° 304, février 1999; (231) Chronique n° 305, mars 1999; (232) Chronique n° 306, avril 1999; (233) Chronique n° 307, mai 1999; (234) Chronique n° 308, juin 1999; (235) Chronique n° 309, juillet 1999; (236) Chronique n° 310, août 1999; (237) Chronique n° 311, septembre 1999; (238) Chronique n° 312, octobre 1999; (239) Chronique n° 313, novembre 1999; (240) Chronique n° 314, décembre 1999; (241) Chronique n° 315, janvier 2000; (242) Chronique n° 316, février 2000; (243) Chronique n° 317, mars 2000; (244) Chronique n° 318, avril 2000; (245) Chronique n° 319, mai 2000; (246) Chronique n° 320, juin 2000; (247) Chronique n° 321, juillet 2000; (248) Chronique n° 322, août 2000; (249) Chronique n° 323, septembre 2000; (250) Chronique n° 324, octobre 2000; (251) Chronique n° 325, novembre 2000; (252) Chronique n° 326, décembre 2000; (253) Chronique n° 327, janvier 2001; (254) Chronique n° 328, février 2001; (255) Chronique n° 329, mars 2001; (256) Chronique n° 330, avril 2001; (257) Chronique n° 331, mai 2001; (258) Chronique n° 332, juin 2001; (259) Chronique n° 333, juillet 2001; (260) Chronique n° 334, août 2001; (261) Chronique n° 335, septembre 2001; (262) Chronique n° 336, octobre 2001; (263) Chronique n° 337, novembre 2001; (264) Chronique n° 338, décembre 2001; (265) Chronique n° 339, janvier 2002; (266) Chronique n° 340, février 2002; (267) Chronique n° 341, mars 2002; (268) Chronique n° 342, avril 2002; (269) Chronique n° 343, mai 2002; (270) Chronique n° 344, juin 2002; (271) Chronique n° 345, juillet 2002; (272) Chronique n° 346, août 2002; (273) Chronique n° 347, septembre 2002; (274) Chronique n° 348, octobre 2002; (275) Chronique n° 349, novembre 2002; (276) Chronique n° 350, décembre 2002; (277) Chronique n° 351, janvier 2003; (278) Chronique n° 352, février 2003; (279) Chronique n° 353, mars 2003; (280) Chronique n° 354, avril 2003; (281) Chronique n° 355, mai 2003; (282) Chronique n° 356, juin 2003; (283) Chronique n° 357, juillet 2003; (284) Chronique n° 358, août 2003; (285) Chronique n° 359, septembre 2003; (286) Chronique n° 360, octobre 2003; (287) Chronique n° 361, novembre 2003; (288) Chronique n° 362, décembre 2003; (289) Chronique n° 363, janvier 2004; (290) Chronique n° 364, février 2004; (291) Chronique n° 365, mars 2004; (292) Chronique n° 366, avril 2004; (293) Chronique n° 367, mai 2004; (294) Chronique n° 368, juin 2004; (295) Chronique n° 369, juillet 2004; (296) Chronique n° 370, août 2004; (297) Chronique n° 371, septembre 2004; (298) Chronique n° 372, octobre 2004; (299) Chronique n° 373, novembre 2004; (300) Chronique n° 374, décembre 2004; (301) Chronique n° 375, janvier 2005; (302) Chronique n° 376, février 2005; (303) Chronique n° 377, mars 2005; (304) Chronique n° 378, avril 2005; (305) Chronique n° 379, mai 2005; (306) Chronique n° 380, juin 2005; (307) Chronique n° 381, juillet 2005; (308) Chronique n° 382, août 2005; (309) Chronique n° 383, septembre 2005; (310) Chronique n° 384, octobre 2005; (311) Chronique n° 385, novembre 2005; (312) Chronique n° 386, décembre 2005; (313) Chronique n° 387, janvier 2006; (314) Chronique n° 388, février 2006; (315) Chronique n° 389, mars 2006; (316) Chronique n° 390, avril 2006; (317) Chronique n° 391, mai 2006; (318) Chronique n° 392, juin 2006; (319) Chronique n° 393, juillet 2006; (320) Chronique n° 394, août 2006; (321) Chronique n° 395, septembre 2006; (322) Chronique n° 396, octobre 2006; (323) Chronique n° 397, novembre 2006; (324) Chronique n° 398, décembre 2006; (325) Chronique n° 399, janvier 2007; (326) Chronique n° 400, février 2007; (327) Chronique n° 401, mars 2007; (328) Chronique n° 402, avril 2007; (329) Chronique n° 403, mai 2007; (330) Chronique n° 404, juin 2007; (331) Chronique n° 405, juillet 2007; (332) Chronique n° 406, août 2007; (333) Chronique n° 407, septembre 2007; (334) Chronique n° 408, octobre 2007; (335) Chronique n° 409, novembre 2007; (336) Chronique n° 410, décembre 2007; (337) Chronique n° 411, janvier 2008; (338) Chronique n° 412, février 2008; (339) Chronique n° 413, mars 2008; (340) Chronique n° 414, avril 2008; (341) Chronique n° 415, mai 2008; (342) Chronique n° 416, juin 2008; (343) Chronique n° 417, juillet 2008; (344) Chronique n° 418, août 2008; (345) Chronique n° 419, septembre 2008; (346) Chronique n° 420, octobre 2008; (347) Chronique n° 421, novembre 2008; (348) Chronique n° 422, décembre 2008; (349) Chronique n° 423, janvier 2009; (350) Chronique n° 424, février 2009; (351) Chronique n° 425, mars 2009; (352) Chronique n° 426, avril 2009; (353) Chronique n° 427, mai

Comme un arc en ciel

Les deux Commissions Déléguées de l'Établissement Public Régional (EPRI) de Bretagne ne sont réunies respectivement le 13 avril pour le Comité Économique et Social (CES), et le 15 avril pour le Conseil Régional (CR). Retenons d'abord quelques éléments de leurs travaux, avant de poursuivre le compte-rendu des débats de la session budgétaire 1981, ce mois-ci le thème sera celui des quatre "ATOUTS DE LA RÉGION", quatre courants fondamentaux aux nuances d'arc-en-ciel.

L'HOMME PLUS QUE LA MACHINE

L'ordre du jour des Commissions Déléguées était classique : "l'exécution des politiques régionales, fonds d'intervention régional, études. Le CR a suivi assidûment les avis du CES, sur les principaux dossiers préparés par le Préfet.

Le CES avait ajouté le compte-rendu de l'un de ses groupes spécifiques : le groupe employeur. En effet, aucun membre du CR n'y siège, et aucun membre de l'administration n'y participe.

Pour lors, le groupe pourait ses réflexions : il explore dans le groupe consacré aux Petites et Moyennes Entreprises (PME). Deux questions y sont particulièrement étudiées : la transmission des entreprises, et la dotation des PME en "matière grise".

Créées pour au moins 50 % juste après la "libération", les PME bretonnes vont être affrontées au problème de "succession", au cours de la décennie 1980-1990 : les droits de successions sont dissuasifs, la loi favorise plus la création que la succession, l'image du chef d'entreprise est plutôt négative.

Dans un premier temps, un sous-groupe entendait l'avenir des PME bretonnes de 50 à 500 emplois, selon l'âge du chef d'entreprise. Il lance une enquête sur la façon dont le responsable prépare ou non sa succession. Une pyramide des âges sera dressée par secteur d'activité, par structure juridique, par taille, par tranches de chiffre d'affaires.

Un autre sous-groupe est chargé de déterminer les valeurs successives moyennes dans la région.

La deuxième question est aussi précisée : "pourquoi, existe-t-il un régime d'amortissement fiscal pour le matériel et pas pour le matériel grise ?". De là, le groupe des PME lance l'idée d'un "fonds de garantie sur les investissements humains".

FAISABLE OU PAS ?

"Il reste beaucoup à faire, avait annoncé René de Foucaud, en AGRICULTURE, nous devons mener nos efforts pour contribuer à la suppression des montants compensatoires positifs, qui persistent dans certains états membres de la CEE. Par exemple pour le sarrasin de 5 à 11 janvier 1981, les montants compensatoires positifs en RF étaient de 8,8 % pour le pois, ce qui conduit à subventionner les cours à hauteur de 56 francs par carreau".

Par la voix de Gilles Possamé, un vœu fut présenté qui intégrait ce démantèlement complet des montants compensatoires positifs, il revendiquait aussi une clarification des crédits du FEAGA, une politique commune des transports et une solidarité financière. Le vote fit l'unanimité. Repris moi-même par Philippe Arzel il fit également l'annonce au CR.

Il en fut de même d'un deuxième vœu sur "le stockage et le conditionnement des produits agricoles", par lequel Jean-Claude Caroff et Philippe Arzel réclamaient des crédits croissants.

Par contre deux dossiers furent l'objet de discussions serrées dans l'une et l'autre assemblée.

Devant le CES Gilles Possamé plaça pour une valence du machinisme agricole et de la recherche à l'équipe, tant au niveau de la matière et de la construction. "C'est un combat d'arrière-garde, lance René de Foucaud, ce n'est pas la vocation du CES ; une étude a été demandée au Conseil Consultatif de la Recherche, mais s'il n'y a pas un maître d'ouvrage, cela ne conduira à rien, il ne faut pas se bercer d'illusion, le matériel étranger est très en avance".

Michel Duchon fit cependant remarquer que "l'Université de Rennes II acceptait de travailler dans cette direction". Interrogé, l'ingénieur général du génie rural Francis Lanneho ajouta que "deux organismes concernés viennent de fonder un "Centre d'étude de machinerie agricole, du génie rural, des eaux et des forêts : après la mise en place, une décentralisation restera possible".

Au CR, c'est Pierre Jagerot qui lança le débat : "Je m'étonne de voir présenter une étude de faisabilité d'une tannerie en Ille-et-Vilaine, alors qu'une étude est déjà conduite à la chambre régionale d'agriculture sur le pré-tannage. En effet, lors d'un colloque sur le cuir à Saint-Brevin, l'alerte a été donnée sur la surcapacité des tanneries françaises, 75 % des peaux étant exportées sans avoir été traitées".

René Le Treut soutint "qu'une tannerie en Ille-et-Vilaine serait économiquement viable et solide". Le crédit prévu fut donc maintenu, le préfet, appuyé par Philippe Arzel, ayant bien fait comprendre que tannage et pré-tannage n'étaient pas à confondre, et que les deux études n'étaient donc pas de même nature.

RAFFINERIE, TE REVOLU !

Ainsi que le CR approuvait 300 000 francs en déduisant de moitié le crédit proposé par le Préfet pour l'équipement de la station expérimentale de Saint-Gauvain-des-Landes (Ille-et-Vilaine) pour les céréales et fourrages, il attribua 840 000 francs de plus aux PORTS DE COMMERCE.

Intéressé, Maurice Hartzog (Brest) s'étant efforcé de convaincre le CES "l'aide aux silos portuaires devait passer de 10 à 15 %". Jean-Luc Le Douarin (Lorient) protesta "c'est remettre en cause les décisions prises en septembre 1971". Le rapporteur, Christian Mavejan (Saint-Malo), s'en tenant aussi au crédit du préfet. Le vote sur l'amen-

dement du Brestois fut néanmoins très serré : 22 contre, 20 pour, 12 abstentions.

D'une assemblée à l'autre, la logique diffère. Raymond Marcollin rappelle d'abord que le FDES (fonds de développement économique et social) avait, le 8 janvier, donné "une faveur aux installations portuaires pour les éléments du hérald" à Brest et à Lorient. "C'est bien une victoire des Brestois, s'écria Guy Guermeur, puisque ces crédits devaient aller au Havre".

Ronan Le Prohon se plaignit de la trop faible dotation : "il y a plus de dossiers à satisfaire, que de crédits disponibles".

Avec 9,4 millions, le crédit obligatoire au Syndicat Mixte Brest-Iroise pour la grande forme de radoub avoisine les 11,7 millions consacrés cette année aux ports de commerce. "Cette forme est un véritable tombeau des Danaïdes", gémit Berty Piffin. Pourtant René Le Poul qui représente le CES au conseil d'administration fit état de "perspectives assez satisfaisantes", que confirma Jean-Paul Chatoz : "malgré quatre mois de creux en 1980, l'ensemble de l'année a été acceptable : le responsable a eu du mal à faire face à la rapidité des travaux. Le plan de charge du premier trimestre 1981 est assuré. En regard un peu, l'on pourrait même penser à une déduction possible de deux millions sur ce qui est demandé aux partenaires".

Au CR, la conclusion du rapporteur, Jean-Louis Goussard, était moins optimiste : "au vu de l'incidence du déficit d'exploitation, la commission formule les plus strictes réserves quant à la participation de l'EPRI aux frais d'exploitation pour l'avenir".

René Le Poul avait ouvert une autre perspective : "El-Aouitane projette pour 1984 une unité de transformation de pétrole lourd, Brest pourrait être candidat". Étonné, Henri Didou rappela que l'EPRI adjoit (2) un "Schéma d'aménagement du littoral breton et des îles (SALBI) : "il ne faudrait pas oublier, ni le SALBI" (schéma d'aménagement et d'utilisation de la mer). Victor de Cadénet compléta : "dans le SALBI, la perspective d'une raffinerie avait été éliminée : il faudrait la reprendre".

PLUTÔT QUE DE DISPARAITRE

L'équipement des PORTS DE PLAISANCE ne provoqua qu'une réflexion de Berty Piffin : "tes nouillages financés ont ils vraiment un caractère régional ? N'y a-t-il pas à la fois besoin d'un plan d'orientation". Le CES adopta ce souhait.

Dans les PORTS DE PÊCHE le préfet proposait de soutenir deux opérations expérimentales, toutes les deux à Lorient-Kerouan : la mécanisation du déchargement du poisson par pompe aspirante, la pesée systématique du poisson sur bascule électronique.

Marcel Priou demanda : "le refus de crédit afin de défendre l'emploi". Mais Michel Laudren assura qu' "il n'y a pas de suppression de postes, il y aura réduction d'effectifs et déchargement c'est vrai, mais c'est cela ou disparaître". L'amendement de Marcel Priou fut repoussé par 30 voix contre 5 et 5 abstentions.

Abordant les aides à la flotte de pêche artisanale, le CES retint une suggestion de Jean-

Luc Le Douarin : "que le renouvellement ne soit pas le seul critère : que soit favorisée l'innovation en de nouvelles méthodes de pêche et des procédés susceptibles d'entraîner des économies d'énergie".

Par la voix du rapporteur Louis Le Penec, mais sans évoquer l'avis du CES, le CR demanda au préfet "un rapport sur les orientations souhaitables à donner à la contribution de l'EPRI, et notamment sur une éventuelle dérogation des bateaux de 15 mètres". Jusqu'à l'aide n'est accordée qu'à partir de 16 mètres.

Ronan Le Prohon se plaignit de la trop faible dotation : "il y a plus de dossiers à satisfaire, que de crédits disponibles".

Au sujet des Ecoles d'Apprentissage Maritimes (EAM), René Régault avait aussi demandé "un rapport sur les perspectives, les financements, car il y a une politique à tenir ; je n'ai pas eu de réponse". Le préfet corrigea, en l'évitant à lire, dans le document des "communications et réponses aux vœux", les neuf pages consacrées à la formation professionnelle maritime en Bretagne. "Elles ne me suffisent pas", repliqua le Conseiller.

"La France est au dernier rang en la matière, insista Louis Le Penec ; il est urgent d'inclure dans la formation maritime, des programmes de biologie et de géologie". Pour Marc Bécam "cette formation devrait devenir obligatoire : il faudrait aussi revoir l'âge d'entrée dans les EAM, et multiplier les internats, car beaucoup de ces jeunes viennent de l'étranger". "Historiquement, nota Ronan Le Prohon, les pêcheurs viennent de la campagne".

AU FIL DE L'EAU

Tout le monde est d'accord pour favoriser la commercialisation et la valorisation des produits de la Pêche, mais par quelle structure ? Après l'échec de Prohemab, une société PROPECHE BRETAGNE sollicite la participation de l'EPRI : les deux assemblées ont suivi l'avis du préfet de différer la décision franchie jusqu'à septembre, non sans avoir agréé ment débattu du sujet.

Au CES, Victor de Cadénet, tout en recommandant "qu'il faille quelque chose et que tout n'ait pas été négatif", demanda "qu'est devenu le matériel de Prohemab ?". Daniel Picot insista : "que les plâches à vide soient au moins remises à des centres de jeunes".

Se sentant visé Yves Guillemot réagit avec aigreur : "c'est grave de laisser croire à un démantèlement du matériel, il y aurait matière à ester en justice. Prohemab a toujours eu le contrôle de la prefecture, il est par ailleurs normal que certains matériels soient vendus au mieux des débits".

Henri Didou trouvait que le manque de justice était excessive : "ce que nous demandons c'est que Propeche ne devienne pas Prohemab camouflé". "Il nous faut donc attendre un dossier clair", insista Robert Caradec, et non des regrets.

C'est Jean-Yves Le Drian qui mena au CR l'ironie cinglante : "les plâches à vide pourraient être utilisées au prochain salon nautique qui se tiendra à Rennes pour faire de la promotion au Mexique (il reste aussi la Manche)". Plus de douze questions posées pour un "Propêche acceptable".

Raymond Marcollin jugea "les reproches ainsi faits à Marcollin, exaspérés, le PS était le seul présent dans la commission de

contrôle". "Rien ne dit d'ailleurs, avança Eugène Brest, qu'il n'y a pas eu de résultat par Prohemab".

En forme d'information, Charles Josselin avertit "qu'une organisation commune des marchés était en cours au niveau européen, qui apporterait son aide aux organisations de producteurs. C'était dans l'esprit d'attendre un peu". Le rapporteur Joseph Yvon avait demandé "d'élever les garanties juridiques et techniques qui doivent conditionner le succès d'une telle opération".

Au CES, Joseph Marryat entendait "avoir plus loin que la propagande et la promotion, aborder la commercialisation". Jean-Luc Le Douarin avait déjà placé la réflexion au niveau européen : "est-il normal de retrouver sur nos marchés, entre leur jour limité et cotés saumon en Allemagne ?". Marie-Claire Bouillet fremit en déclarant que "les consommateurs n'étaient pas du tout prêts à défendre la subside".

L'ESPRIT DE LA LOI MIS A MAL

Avec le rapport sur l'AQUACULTURE, les débats s'orientent sur le terrain de la RECHERCHE. Tant au CES qu'au CR les rapporteurs Henri Didou et Joseph Cogan, conclurent à la même vigilance : "il importe de renforcer considérablement les équipes de recherche de pêche et aquaculture, des organismes publics, afin d'éviter la prosaïté anarchique de chercheurs isolés géographiquement et dépendant d'organismes très divers dont la finalité des propositions n'apparaît pas toujours clairement".

Henri Didou insista pour "se garder des débats déclaratifs, par exemple, depuis dix ans, l'on parle de finalité des algues, mais l'usine de Fleuban veut de fermer". Charles Josselin suggéra de faire de cette usine "un outil public, un centre de recherche algicole sur les algues et de conserver aussi l'emploi".

"Quoi sont les chercheurs et quels sont leurs titres ?", interrogea Georges Lumbard. Les chercheurs sont des chercheurs", insista Marc Bécam ; tandis que Christian Blevin disait tout le bien qu'il pensait d'eux à la suite des visites organisées en juin et octobre derniers (3), et que René Régault insista "de conseil consultatif régional de la recherche (ICRR) à solliciter les chercheurs".

Faits de l'avis du CCRR sur 38 projets sollicitant des crédits, CES et CR n'ont donc que sur deux dossiers. Le CES proposait de reporter au "fonds d'orientation", l'aide à la création d'un centre d'information économique à l'Université de Bretagne Occidentale (UBO) ; il était même réticent, craignant que ce centre ne fasse double emploi avec l'INSEE ou le CREPE (centre régional d'études et de formation économique) de Rennes, qui a déjà la responsabilité du Tableau de bord mensuel du CES.

Reporté à 1982 par le CES comme par le CCRR, le projet d'école technique des métiers de Brest et Douarnenez de "l'Institut d'Études Maritimes" de l'UBO, a par contre reçu les 109 898 francs sollicités. Devant le CES présentait Michel Douarin avait plaidé avec passion : "il serait absurde de laisser un programme en cours", mais nota Robert Caradec "le montage financier présenté était mauvais, mais il y a eu engagement de l'EPRI et il faut faire quelque chose".

Jacques Fortin trouva un petit crédit disponible de 18 000 F ; plutôt il proposa de "maintenir le dossier au CCRR de mois en mois de laisser la commission valider plutôt de lui donner". Le CR n'allait pas du tout

suivre la proposition : "on ne peut lever sur un programme engagé", dit avec force Michel de Bennetot qui avait obtenu la première inscription du programme (4). Le rapporteur Eugène Brest était tout à fait de cet avis, et le CR le fut aussi.

La commission déléguée du CR est donc engagée par la décision du CR sur ce dossier ; la consultation de la commission déléguée du CES devient alors quant au fonds sans objet, elle ne se fera que pour la forme. L'esprit de la loi de juillet 1972 sur les EPRI et les rôles respectifs des deux assemblées, semble bien être mis à mal.

NON AUX CONSEILLERS CÔTÉUX, INEFFICACES

Ronan Le Prohon s'était livré à toute une série de calculs de pourcentages afin de mieux saisir la répartition des 14,5 millions du fonds régional de la recherche pour 1981.

Selon les secteurs, l'agriculture et l'agro-alimentaire reçoivent 54,2 % des crédits, qui satisfait 64,9 % des demandes formulées. La mer et les activités marines reçoivent 14,4 % ; de quoi honorer 34,3 % des demandes (Marc Bécam fit remarquer cette part significative de la "mer"). L'électrocinétique informatique bénéficie de 6,2 % du fonds, pour 27,6 % des demandes ; le reste est entre "divers".

Selon les départements, l'Ille-et-Vilaine vient en tête avec 59,3 % (ce qui se comprend avec les deux universités et les nombreux centres quaternaires implantés à Rennes, soit plus de raisons semblables le Finistère avec 29,1 % ; puis viennent logiquement les Côtes-du-Nord 8,5 et le Morbihan 4,1 %).

Parmi la douzaine d'organismes bénéficiaires, c'est l'INRA (Institut national de la recherche agronomique) qui domine largement avec 36,3 % des crédits. Devant le CES, le préfet avait souligné combien l'initiative de l'EPRI avait été capitale pour donner une visibilité des opérations que l'INRA avait très bien du monter ailleurs.

A la suite de la réunion du bureau le 27 mars dernier, Raymond Mavellec avait été rencontrer des chercheurs de l'Université de Rennes, et visiter à Vitré-sur-Saône les premiers ateliers où se fabriquent le verre flûté, mis au point par ces chercheurs.

Concernant les économies d'énergie, diverses nouvelles et innovations, les rapports furent complétés par une série de vœux : au CES contre le gaspillage de chauffage des bâtiments administratifs, au CR, sur l'isolement notamment de Yves du Halgouët sur la production hydroélectrique le long des Lantoux, la relance du gazogène, et du gaz de l'usine, la chaleur par incinération des ordures, les dépenses de Services ou de logements habitants (première de l'expérience des Forges de Lantoux) ; Serge Huber ne manqua pas de rappeler du vaste projet de la modernisation du Mont-Saint-Michel.

"En tout cas, fit observer Charles Josselin, il faut être équilibré, car les dossiers auxquels sont liés des crédits".

Le projet de convention avec le COMES, préparé depuis l'unanimité de contrôle. Les assemblées ont préféré que la prévision de l'année technique soient assurée par un membre du CR plutôt que par le préfet, comme cela a été proposé. "De toute façon, remarqua ce dernier, le COMES n'aurait rien à préférer" (5).

Le CES avait voulu que le secrétaire du comité soit assuré en dehors de la Mission Régionale. Ce ne permettra jamais le détachement de l'acteur public, réagit vivement le préfet. La mission regroupe des conseils compétents, il est inutile de procéder à des recrutements coûteux, et inefficaces. La critique était acerbe.

Quant à l'Association "Bretagne Energie" (11), elle a désigné, le 10 avril, comme président Jean-Charles Cavallé, et Jean-Luc Le Douarin comme vice-président. Après une réunion de bureau le 22 avril à Ploëmel, elle tiendra son assemblée générale courant mai.

IMAGE NOIRE

Tout en consacrant le total de 4.46 millions en faveur du TOURISME, le CR a modifié la répartition des crédits proposés par le préfet et agréés par le CES. Le programme 1981 de l'Association des Petites Orlés de Carheil y gagne 600 000 francs supplémentaires, "sans d'ailleurs leurs capacités d'absorption". Les Centres d'Intérêt Touristique sont délaissés de cette somme, "car ils ne consomment pas tous leurs crédits".

Sur ce dossier, le CES, par la voix d'Yves Castel, ne dut "s'empêcher d'exprimer son appréciation, en constatant les incidences dénuées, provoquées par l'usage de mar-

que touristique de la Bretagne à la suite des accidents de rivières patrouilles". Sachant qu'il débordait aussi le sujet, Félix Leycour évoqua "le Tarn, et les problèmes des activités côtières menacées par la pollution" (17).

Yves Dollo griffa encore une observation : "Il y avait un projet de brevet de technicien supérieur du tourisme au lycée Fernan de Saint-Bélec, ou ce BTS vaît au lycée de Dinard ?". Le regard appuyé vers Yvon Bourges ne provoqua de celui-ci qu'un vague geste du bras.

Pour Georges Lombard, il s'agit "souhaitable de disposer d'un état des équipements des diverses formes de tourisme"; "Chaque préfet de département nous donnera cela", acquiesça Raymond Marcellin.

Instant sur les actions touristiques "en faveur de l'Armor". Pierre Bernard anticipait sur le dossier tout neuf de la Bretagne Centrale, dont nous parlerons dans la prochaine chronique.

L'OEIL DU MAÎTRE

Pour clôturer celle-ci, disons un mot des nouveaux locaux du "Bon Praterie" qu'occupe depuis novembre le secrétariat des présidents.

Les journalistes en ont "inauguré" les salons de réception au cours d'un café-

conférence-de-pressé le 13 avril, à la fin de la réunion de la Commission Déléguée du CES. Reste en "plan" la grande salle des sessions. En effet un choix définitif sur lequel s'était prévu le 15 avril, il semble que les propositions des architectes n'étaient pas suffisamment précises, car les conseillers ont demandé à deux d'entre eux de travailler un mois de plus.

Le projet retenu ne sera donc connu que le 15 mai. "Il n'est pour voir que l'œil du maître".

(1) Chronique n° 76 - Armor maritime, décembre 1980. (2) Chronique n° 37 - mai 1977. (3) Chronique n° 72 - juillet-août 1980 et 76 - novembre 1980. (4) Chronique n° 72 - juillet-août 1980. (5) Cinq membres de l'Assemblée ont été désignés pour les mandats au Comité Technique pour le CR : René Bécou, Michel de Bernard, Christian Béron, Georges Lombard, Jacques Fortin, pour le CES : Victor de Calanet, Jacques Fortin, Claude Guillaud, François Jacob, Jean-Luc Le Douarin. (6) Chronique n° 80 - avril 1981. (7) A ce projet filiforme qui ne concerne que le GEDR (Groupe d'Études de Développement et de Recherche) sur les pollutions industrielles, des crédits ont été alloués le 24 mars au Centre Océanographique de Bretagne (voir chronique n° 72 - juillet 1980).

d'un programme plus-annuel de développement de la Bretagne Intérieure. "Pourrait-on savoir si des démarches ont été engagées en ce sens et, si oui, quel en a été le résultat ?". "La démarche a été faite près du gouvernement, affirma le Préfet, mais aucune suite n'est actuellement connue".

Gilles Possédat s'étonna : "pourquoi exclure des cantons qui font partie d'un Pays ou d'autres qui ont obtenu 2 millions voudrait-ils encourager en même temps la politique des Pays, en octroyant les cantons non encore organisés, à la fois".

Berty Raffin était du même avis qu'il demandait de "séparer des franchises annuelles d'autres par Pays".

Bien qu'il y ait eu confusion dans les chiffres avancés par les uns et les autres, le CR fut d'accord pour augmenter l'aide à l'Élevage qui devait obtenir la brèche faite par les emplois dans sa case. Il reçut 34 000 francs supplémentaires.

Sur deux dossiers concernant les RIVIÈRES ET CANAUX, le CR vota encore un crédit supplémentaire à celui proposé. Le taux de la subvention pour la remise en état de la section Robin Portroy du canal de Nantes à Brest passa de 20 à 25 %, soit 4 000 francs de plus ; de même pour les travaux sur le canal du Blavet, soit 25 000 francs supplémentaires.

Au sujet du PARC NATUREL RÉGIONAL D'ANNOBRIE, Yves Rouger se plaignit du "manque de personnel". Victor de Calanet s'interrogea : "le parc est-il vraiment régional ou non ? Il serait urgent de faire le point sur son fonctionnement et d'en revoir les statuts". Pour finir, le CES vota un "dont acte" au rapport du préfet. Par André Chamblant le CR regretta "la consommation des crédits d'équipements toujours aussi lente, 44,3 % seulement".

COUPE SOMBRE

Tout en maintenant le volume global des 8.83 millions en faveur de l'ACTION CULTURELLE, les assemblées ont modifié la répartition proposée par le préfet, CES et CR adoptant la même ventilation des crédits au sein de la "Charte Culturelle". Le CR bouleversant encore les avis du CES sur le programme des équipements hors charte.

La plus importante coupe sombre concerne le projet de MAISON DE LA PRÉHISTOIRE ET DE L'ARCHÉOLOGIE, plus brièvement appelée "archéodrome" (3) ; "ce mot composé se traduit littéralement du grec par "porte de course pour vœux". Il est remarquable en soulignant Eugène Bénést, il serait bon de trouver une expression bretonne plus correcte. Surtout, il faut des aujourd'hui envisager une suite, c'est-à-dire une MAISON DE L'HISTOIRE BRETONNE".

Adopté par le CES, le rapport de Michel Denis avait déjà lancé l'idée : "plus tard, la mise en place, en un autre lieu, d'un établissement identique, destiné à initier nos visiteurs à l'histoire bretonne proprement dite, pourrait être envisagé".

Il est intéressant lorsque le dossier fut examiné par le Conseil Culturel, Michel Denis avait entre-temps, avec une petite délégation, visité l'"archéodrome" de Beaune ; sur ce point, comme sur d'autres, le rapporteur avait, selon ses propres termes, "renoncé à certaines de ses vues dans un souci de conciliation". Mais il demandait de limiter à 1 million, au lieu des 2 prévus par le préfet, l'apport

de l'ÉPR pour 1981 et "que le préfet recherche pour l'an prochain une diversification des sources de financement".

Ce fut exactement la position du CR, non sans débat. Si Pierre Le Treut apporta tout de suite un témoignage favorable : "J'étais parti à Beaune sans idée préconçue et je suis revenu convaincu", Armand Keravel "m'était en doute l'intérêt de ce projet sur lequel il s'abandonna".

Avec son contour général Ronan Le Prohon provoqua l'assemblée, un instant méridienne "chers collègues, vous allez encore voter contre la Charte Culturelle, il faut dire clairement qu'un anneau aussi la règle des 50 % de participation que nous avons vivés comme maximum, puisque un nous demandés 30 %". Pourquoi ne parle-t-on plus de l'Institut Culturel qui était un projet d'écou ? Votre vote sera considéré comme une déclaration de guerre à la culture bretonne".

Le premier, Raymond Marcellin protesta "contre les termes injurieux à l'égard de l'assemblée". Georges Lombard refusa de "lancer craque qu'il y a d'un côté les défenseurs de la culture bretonne et de l'autre ceux qui veulent un génocide ! Jamais la commission n'aurait proposé que passe un dossier scandaleux. Ce qui est scandaleux, c'est la façon dont certains procèdent !".

Plus nuancé, "reconnaissant l'intérêt scientifique vrai du projet, Charles Josselin demanda qu'il soit financé hors charte, et qu'il y ait un vote séparé". Ce qui fut fait. La maison de la préhistoire recueillit 45 voix pour, 10 contre et 6 abstentions (le PC).

ET APRÈS 1983 ?

Le million de la Charte culturelle devenu disponible, permit d'introduire dans ce domaine trois opérations classées "hors charte", le camp des Rouets de Mohan, le Centre culturel de Bourgneuf et celui de Trégadou de l'association Diwan.

Un demi million renforcera les crédits des écoles maternelles et maisons de pays ; les deux assemblées furent d'accord pour "soutenir l'octroi des subventions à l'appartenance de la qualité du caractère inaltérable des collections, et à la caution scientifique d'un spécialiste pour l'élaboration et la mise en place des projets".

Si des opérations "hors charte culturelle" viennent leurs crédits moindres ; ni moins la restauration du château de Kerpenne et le théâtre de la Rivière, ou en plus "Y Kerzhak" à Saint-Vincent sur Oust, des centres de Lorient, Saint-Bélec et Vannes.

En fin de séance, Jean-Baptiste Lelièvre fit adopter un vœu demandant que l'Etat "tienne en considération son prochain budget, la création d'un orchestre régional de Bretagne".

Dans une longue intervention, Armand Keravel fit le point sur l'application de la Charte Culturelle dans l'enseignement : "Une bonne partie des prescriptions inscrites dans la charte, et des mesures pratiques qui doivent en découler ne sont pas appliquées, ou ne le sont pas partout, faute d'instruments et de moyens. Et puis la Charte de 1976 prendra fin en 1983 : on ne s'orientait actuellement vers son renouvellement, encore moins vers son élargissement qu'avec un statut général des langues et culture en France".

Guy Guerneur prit le contre-pied : "dans un

collège de 1 000 élèves en pays bretonnant, il n'y eût qu'une seule demande en 4ème pour apprendre le breton". Et puis fit observer Serge Huber : "il est bon de défendre la culture bretonne, il ne faut pas oublier l'orthographe de la culture nationale".

Les observations d'Armand Keravel se retrouvent dans un vœu présenté par Georges Lombard et approuvé par le CR : que les modestes promesses de 1978 soient tenues et se traduisent affectivement par la réalisation à tous les niveaux des mesures concrètes attendues depuis trois ans". Au sujet des émissions bretonnes à la radio et à la télévision, "le CR observe que si les minimes dispositions prévues jusqu'en 1980 ont été réalisées, bien qu'avec quelques retards pour certains points, on est maintenant à attendre les développements progressifs annoncés pour être appliqués à partir de 1981".

Armand Keravel obtint encore gain de cause pour "l'édition de notices, rédigées avec le Conseil Culturel et le Rectorat d'académie, qui feraient clairement le point sur l'exécution de la Charte". Après 24 heures de réflexion, le CR décida sans discussion qu'un crédit de 200 000 francs serait pris sur le million consacré à "l'information et la promotion" de la région, afin d'éclairer et diffuser ces plaquettes.

AU PAYS D'UN PIONNIER

Ce million fait partie des 6,6 millions regroupés au FONDS D'INTERVENTION REGIONAL. Quatre millions sont à la disposition des Commissions Déléguées, le reste permettra de subventionner des établissements hospitaliers de petite dimension en milieu rural : Plooucath, Corps-Nuds, le Palais et Rochefort-en-Terre.

"C'est peu", fit remarquer Joseph Hill au CES, cela ne fait que 1 % du budget pour cette action sanitaire. Il conviendrait de susciter de nouveaux dossiers". Dans son rapport de présentation d'ensemble du budget Louis Lichou avait déjà posé deux questions : "ces actions ne méritent-elles pas d'être regroupées en politique régionale ? est-il dans les possibilités financières de l'ÉPR de décider d'une politique sanitaire ambitieuse ?".

Cinquement sont trois lignes et celles seules ne figurent pas dans le dossier des avis du CES remis au CR.

"Qu'il faut en la matière une politique autonome, moins Louis Portata, depuis 1974 le secteur sanitaire et social n'a qu'une place relativement restreinte dans les politiques régionales".

Dès la première année pourtant, le 24 septembre 1974, Simone Veil, alors Ministre de la Santé, était venue examiner l'avant-projet d'un Plan Médico-hospitalier Breton, et Joseph Hill avait majorité le jour la devant le CR, au nom du CES (4).

Pour être très concret, le CES unanime adopta un vœu présenté par Jean-Claude Le Naour, demandant "que les personnes résidant dans les foyers régénérés, conservent le bénéfice de l'allocaction logement jusqu'à leur départ, et se soient divisés des centres de cure médicale". Avec Charles Louis Lichou évoqua le choc psychologique le dénuement de ces personnes ainsi déplacées, invoca leur hébergement devant précéder à ce moment plus qu'après-venir".

Dans Court applaudit.

Bien qu'il n'y ait explicitement pas de lien, rappelons ici un autre vœu du CES : "qu'un indice poste soit édité pour marquer le

Le blâme et l'éloge

"DES RÉGIONS PUISSANTES ET DÉMOCRATIQUES", le "projet socialiste pour la France des années 80" précise : "la région deviendra une collectivité à part entière dont l'assemblée, élue au suffrage universel direct et à la proportionnelle, disposera de la maîtrise totale de l'élaboration et de l'exécution de ses décisions".

Avec le nouveau Président de la République élu le 10 mai dernier, le "Projet", paru il y a un an, devient de toute première actualité.

LA LOI

Encore faudrait-il remplacer la loi de juillet 1972 par une autre. Dès le 10 décembre 1973, une "proposition de loi", présentée par les parlementaires socialistes, était enregistrée à la présidence de l'Assemblée nationale, et renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'Administration de la République.

Un texte est donc tout préparé "portant décentralisation de l'État", dont le chapitre II concerne la "RÉGION". Son sort dépendra du résultat des toutes prochaines élections législatives. Il devenait loi. "Les assemblées régionales auront un an à compter de la promulgation, pour faire connaître au Gouvernement les modifications qu'il leur paraît nécessaire d'apporter au découpage des circonscriptions régionales". La parution des circulaires explicatives est donc attendue.

Mais tard, les parlementaires ne pouvaient plus cumuler un mandat national et un mandat régional. Pour lors les députés, réélus ou nouvellement élus, resteront ou deviendront membres du CONSEIL RÉGIONAL (CR). Quant au COMITÉ ÉCONOMIQUE ET SOCIAL (CES) il demeure inchangé (3), et le PRÉFET reste encore préfet de région. Les prochaines réunions des Commissions Déléguées se tiendront au début de juillet. Quels que soient les

points respectifs de la "majorité" et de "l'opposition", le CR présentera un visage nouveau ; l'atmosphère de la prochaine session aura de toute évidence une coloration inédite, une densité originale.

En attendant cette future assemblée, achevons aujourd'hui le compte rendu des débats de l'ÉTABLISSEMENT PUBLIC RÉGIONAL (ÉPR) qui marquent la session budgétaire du début d'année. "Majorité" et "Opposition" y ont à prendre au sens que leur laisse l'actuel Parlement.

AU COEUR DES MONTS

Pour la première fois, la BRETAGNE CENTRALE obtient une ligne propre au budget régional (1), dans le cadre du quatrième axe du nouveau dur, l'AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE. Jean Hourmant se fit pathétique : "au nom des Bas Bretons je me dois de remercier ce Conseil Régional aujourd'hui bien conscient de ses responsabilités vis-à-vis de cette région des Monts d'Ardenne et des Montagnes noires, terres de tradition et de foi".

Loïc Bouvard n'avait pas manqué de distribuer des photocopies du procès-verbal des séances du 13 février et du 23 septembre 1980, où il avait plaidé pour les "lots" de Bretagne intérieure ; Jean Robau, vice-président à ce titre, entendait également faire reconnaître ses actions de promoteur. C'est Yves Le Floch, nouveau conseiller, ancien membre du premier CES, qui fit le rapport, adopté par 42 voix y compris le PC, le PS ayant sauté vote contre.

Il est vrai que le CR venait de refuser, par 27 voix contre 19 et 5 abstentions, un amendement de Louis Le Penne, demandant "qu'à la prochaine session, soit proposée une nouvelle carte des cantons bénéficiaires, voire des portions de cantons". René

Régault avait de son côté insisté pour que "soient entreprises des actions directes dérivées pour le développement économique, et pas seulement des équipements structurants". Il demandait encore qu'un rapport soit établi sur "l'état des services publics dans cette Bretagne Centrale".

"A part les routes en effet, au dire de Ronan Le Prohon, un avait reconnu un commission que le programme présenté était peu de chose". Le représentant de l'UDR rappela qu'il maintenait sa voix contre, car "il s'agit là d'une responsabilité nationale d'aménagement du territoire".

En septembre, le CR avait décidé d'un "bonus de 10 % pour les opérations subventionnées par l'État, ou le Département, en Bretagne Intérieure, avec un plafond de subvention fixé à 50 %". Loïc Bouvard fit relever le plafond à 60 %. "Bien que la commission des finances n'en ait pas débattu, fit remarquer Yvon Bourges, elle n'est pas opposée car la décision n'a pas d'incidence financière sur le budget ; la région toutefois ne pourra subventionner qu'un nombre moins important d'opérations".

Avec le rapport d'Yves Le Floch, le CR adopta la constitution d'un GROUPE DE TRAVAIL, spécifique, qui devra "suivre d'une façon plus particulière les questions se rapportant à la politique de la Bretagne centrale". D'abord prévu avec quatorze membres, le groupe en compte vingt, dix du CES, dix du CR (2). Jean Hourmant en est devenu l'"animateur" le 26 mars ; il est assisté de Jacques Fortin et Yves Le Floch.

BRECHE DANS LA CALE

Jacques Fortin, qui rapportait au CES à la fois sur la Bretagne centrale et les PAYS, appela qu'il avait été souhaité d'étudier les possibilités d'intervention du Fonds Européen de Développement Régional (FEDER), en faveur

200ème anniversaire de la naissance de René Lemaire à Guimpe le 17 février 1780. Hommage à l'un des grands pionniers de la médecine moderne.

IMPOSSIBLES COMPARAISONS

L'examen de l'initiation des Crédits d'Etat fut encore l'occasion de réclamer une autre "politique spécifique propre à la région, dans les domaines sportifs, socio-éducatifs et d'éducation populaire". A l'unanimité, le CES a demandé que soit constituée autour des questions posées en ces domaines, une commission réunissant des membres des deux assemblées. Le CR n'en a pas parlé.

En présentant cette partie de l'ordre du jour, concernant les Crédits d'Etat, le préfet avait renouvelé trois observations traditionnelles : "les comparaisons avec les années précédentes ne sont vraiment possibles que lorsque tous les crédits sont connus, ce qui n'est pas le cas"; "les modifications arrivent en effet tout au long de l'année. Au total les crédits sont de l'ordre du milliard de francs.

Les variations à l'intérieur de certains chapitres sont parfois dues à des opérations budgétaires qui ne sont conduites que pendant un temps limité. Enfin les dotations ne sauraient être chaque année en francs constants d'un certain pourcentage. Il convient de tenir compte de l'évolution des besoins, des possibilités financières qui résultent de la politique économique et monétaire pratiquée, des choix effectués au niveau du budget de l'Etat.

La Région a tout de même son mot à dire. Dans son rapport général, Michel Philipponeau "observe que les recommandations formulées l'an dernier ont peut-être incité l'Etat à réaliser un effort en matière d'équipements culturels, de renouvellement et d'hydraulique agricole".

Mais "ce sont les seuls points satisfaisants ; les crédits du fonds spécial d'investissement routier (FSIR) progressent normalement ; les crédits intéressant l'eau potable et l'assainissement, les constructions du second degré, ne progressent pas au rythme de l'inflation. On peut regretter enfin, une dégradation de la situation pour l'enseignement du 1^{er} degré, les équipements sportifs et socio-éducatifs, les prêts, la formation professionnelle des adultes, l'habitat social et les établissements sociaux".

A nouveau aussi la commission compétente déclara la mise en pratique de l'article 10 de la loi de 1972 : "chaque année le gouvernement présente au parlement, lors de sa seconde session ordinaire, un document faisant la synthèse des rapports sur l'exécution du plan dans chaque région, ainsi que des investissements d'intérêt national ou régional réalisés par l'Etat ou avec son concours".

A bon entendeur les observations du Préfet, toute comparaison de région à région n'aurait pas plus de valeur réaliste que celle d'année à année au sein d'une même région.

AVEC LES RÉGIONS-SOEURS

De 1974 à 1978, le CR avait voté 1 million pour les ETUDES ; en 1979 le crédit avait doublé pour revenir à 1,5 million en 1980. Cette année là a retrouvé le niveau initial de 1 million. "Parce que, précisait le préfet, certaines études peuvent désormais être réalisées au titre des crédits pour travaux de Recherche, ou sur le million consacré aux actions de promotion".

Tant le CES que le CR donnaient avec favo-

table à ce que les commissions déléguées, aient délégué pour se prononcer sur les demandes d'études qui seraient faites en cours d'année.

Toutefois Roland Borgne traduisit l'agacement du CES : "TEPR ne joue qu'un rôle passif ; acceptant ou rejetant les demandes ; nous devrions prendre un rôle actif en étant les initiateurs des sujets d'étude. Après avis des commissions concernées les sujets choisis feraient l'objet d'un appel d'offres".

Devant son bureau, le 23 février, René de Foucaud allait plus loin demandant "une ligne budgétaire propre au CES en matière d'études de faisabilité" ; sans illusion il ajoutait : "cela n'a pas la faveur des pouvoirs publics".

C'est au budget des études qu'émerge RIO-MER, née des Rencontres Internationales de l'Ouest (RIO) pour favoriser le transfert des technologies marines de l'Ouest vers les pays en développement (5). Présidée par Guy Guerneur, RIO-MER voit son dossier chaque fois très controversé.

A la suite d'une recommandation de la Conférence Inter-régionale de Saint-Savin (6), les quatre régions Basse Normandie, Bretagne, Pays de Loire et Poitou-Charente devaient participer au financement d'une aide de 300 000 francs. Elles refusèrent l'an passé et la Bretagne prit tout à sa charge.

Rapporteur du dossier depuis 15 mois, Céléstin Blévin annonça que désormais "les Régions-Sœurs acceptent leur participation financière et les chambres de commerce et d'industrie locales et régionales sont parties prenantes". Il proposa alors un amendement pour la part de la Bretagne : "que la commission désignée détermine la somme à accorder à RIO-MER sur le crédit d'études, qu'un nouveau crédit soit proposé à la DM1 du septembre".

Mais "que fait-on de tous ces fonds ? interroge Michel Philipponeau, on n'a pas de rapport clair". Le rapport du préfet comportait pourtant 27 pages d'annexes sur l'activité de RIO-MER et Céléstin Blévin "tenait à la disposition de qui le désirait un jeu de fiches de synthèse sur les opérations industrielles, notamment sur les accords passés avec le Venezuela et le Mexique".

Michel de Bernotet plaça "le projet est viable, laissez-le vivre". Ronan le Prohon n'était pas convaincu, ni Louis le Penec : "n'est-ce pas doublé avec l'emploi avec COFREPECHE récemment créé au niveau national ?", ni Félix Leizour : "il y a détournement des crédits d'études", ni Charles Josselin : "ce n'est pas solide". Au CES Daniel Focil avait dit sa crainte de voir "l'incidence des opérations commerciales étrangères", à qui Yves Guillaume avait répondu "qu'il ne s'agissait bien OUE de transfert de technologie conduite par des professionnels bretons, qu'en aucun cas il n'était question d'appropriation par la France avec des produits du Venezuela...".

"Si COFREPECHE est né après nous, c'est que RIO-MER avait réussi, répliqua Guy Guerneur, en ajoutant en mot de la fin : "quand l'opposition est unanime contre un projet, c'est bon signe".

Le vote lui donna raison. L'amendement de Céléstin Blévin fut adopté par 41 voix contre 13.

ECONOMIE

La "Conférence inter-régionale de l'Ouest" apparaissant encore au budget de FONCTIONNEMENT. Agnes Allais, le Mont-Saint-Michel, Fortevault, Saint-Savin, c'est en effet la Bretagne qui doit organiser, sans doute en octobre, la cinquante rencontre : 300 000 francs lui ont été affectés, sur les 48 000 francs de "travaux de relations publiques", plus une provision de quelque 100 000 francs pour assurer le secrétariat et en imprimer les rapports.

Sur ces 5,6 millions de fonctionnement, la rémunération du personnel absorbe 1,52 soit 35 % de plus que l'an passé, étant donné les nouveaux recrutements (7).

Au CES Berty Raffin se plaignit que "les membres en mission doivent avancer l'argent de leurs dépenses. De plus, le remboursement se trouve parfois bloqué". En exemple de blocage Jean-Luc Le Desirain appuyé par Denise Court, fit état "d'un hôtel de Lorient qui attendait 7 000 francs depuis le passage d'une délégation du CES en mai dernier" (8). Le préfet était gêné "je venais ce problème avec le Président, il n'est pas opportun d'en traiter en séance publique".

Malgré tout, la Bretagne reste des plus économes en la matière. Loli Bouvard en donna la preuve : "avec 2-47 % du total de ses dépenses en 1980, elle se situe au 4ème rang des 21 régions selon un classement croissant des crédits de fonctionnement".

Michel Philipponeau renversa l'argument : "la loi d'opposition est majoritaire, TEPR se donne les moyens d'être indépendant du préfet et cela coûte cher. Chez nous c'est moi, même lorsque une commission a des idées différentes, l'assemblée revient tous les jours aux idées du préfet".

"Avec Fiparo, répartit Raymond Marcellin, je sais qu'on peut louer et blâmer tout. Le peu de dépenses de fonctionnement veut dire beaucoup de dépenses d'investissements, qui sont des richesses réelles pour la Bretagne".

Les répliques de Beaumarchais demeurent vraiment d'actualité : "sans la liberté de blâmer, il n'est point d'éloge flatteur".

- (1) Chronique n° 75 - Amor novembre 1980. (2) Le groupe de travail consacré pour le CES. Danielle Bourges, Jacques de Castellion, Jacques Fortin, Jacques Guittet, François Jacard, René le Paul, Jean-Louis Joseph, Noël, Marthe Onno, Gilles Pommerehne pour le CR. Pierre Bernard, Luc Bouvard, Ange Cadoret, Jean Hourmant, Yves le Floc'h, Jean Baptiste Lelièvre, Félix Leizour, Alphonse Merand, Charles Moessee, Jean Robou. (3) Chronique n° 78 - Avril 1981. (4) Chronique n° 10 - 10 décembre 1974. "un mandat et titre pour authentifier les points mis de la Bretagne". (5) Chronique n° 60 - juin 1979. "ce n'est qu'un début". (6) Chronique n° 81 - juillet août 1979. "bavard de bien-être". (7) Chronique n° 21 - juin 1980. "recrutement". Le service de Documentation agit désormais, dans un bulletin interne "Vendredi de l'année", les articles et documents disponibles à la bibliothèque du Secrétariat des Présidents. Une mise à jour est insérée. (8) Chronique n° 72 - juillet août 1980. "Yvonne de Ternon". (9) Secrétariat, Jean Le Colvez, président de l'Institut de Planification de l'Ouest, remplacé désormais Yves Sabouret au CES.

Annuaire 1981

En modes mineur et majeur

Premier Ministre Pierre Maurois a vanté la Région "nouvel espace pour les citoyens".

Sa première mesure, concernant les EPR a été, par décret du 11 juin, d'abroger onze des treize décrets pris en Conseil d'Etat et signés par le Ministre de l'Intérieur le 13 février dernier (3). Par voie réglementaire sont donc annulées ces formes d'interventions financières dans les domaines de l'innovation, des énergies, de la recherche, des services collectifs industriels, agricoles ou artisanaux, du tourisme, de l'action culturelle et du logement. Les deux décrets concernant le fonctionnement des prêts et les prêts participatifs restent applicables. Les actions engagées peuvent cependant être poursuivies.

Personne à vrai dire ne regrettera ces décrets que le Président du CES (avant souligné, "ne faisaient qu'introduire une nouvelle catégorie des EPR : le Trésorier Général" (1).

René de Foucaud a d'autres sujets de préoccupation. Dès le 18 mai, après les Présidents donc, craignant de voir venir "des menaces plus précises quant aux structures régionales", il écrivait aux membres du CES : "vous me permettez de convoquer une réunion extraordinaire".

Il ne précisait pas le genre de "menaces" à envisager. Sans doute pensait-il à la proposition de loi des socialistes de décembre 1979, que nous avons rappelée le mois dernier (4). Elle ne concerne, en effet, que trois articles à un "COMITÉ REGIONAL ECONOMIQUE, SOCIAL ET CULTUREL" (CRESC) dont le rôle reste minime.

Ainsi, selon l'article 20, le CR pourrait se réunir en session extraordinaire, SANS provoquer une réunion du CRESC, ce qui la loi de juillet 1972 n'autorise pas.

Par contre, le CRESC pourrait se réunir sans le CR puisque, selon l'article 21, "il amène des avis sur les questions dont il est saisi par le CR. OU DONT IL SE SAISIT".

Un projet de loi-décret ne devrait pas être proposé à l'Assemblée tout de suite. Le Ministre de l'Intérieur s'est fixé lui-même "un délai de 18 mois pour mener à bien une réforme qui entraînera une nouvelle répartition de la fiscalité entre l'Etat et les collectivités locales".

C'est là que le Président du CR Raymond Marcellin attend les socialistes : "quelle part des deux impôts substantiellement rentable, c'est-à-dire la TVA et l'impôt sur le revenu, pourrait-on accorder aux Régions, aux départements, aux communes ? Il faudrait que le Parlement discute et adopte un projet. Pour ce qui me concerne, a-t-il déclaré au Télégramme de Brest, le 6 juin, un tel projet rencontrerait mon assentiment".

EVITER LE GEL DES INITIATIVES

En attendant une loi sur le transfert en COLLECTIVITES TERRITORIALES, le Premier Ministre a précisé les règles de fonctionnement des EPR, afin "d'éviter le gel des initiatives au cours de cette période transitoire". Il l'a fait le 12 juin dans une circulaire adressée aux préfets et publiée au Journal Officiel sous la rubrique de "Missions de l'Intérieur et de la Décentralisation". Elle comporte trois parties.

Tout d'abord est rappelée la COMPÉTENCE des EPR. Alors qu'une interprétation restrictive de la loi de 1972 le leur interdisait, ils peuvent désormais "autour financement des actions qui, par nature, entraînent des dépenses de FONCTIONNEMENT". Cette interprétation ne contredit pas l'esprit de la loi puisqu'il s'agit bien d'une suite aux dépenses d'équipement.

La procédure reforme un peu cette porte ouverte. En effet, ni le bureau, ni le Conseil Délégué ne paraît pouvoir donner un feu vert : "lorsque vous serez saisis de projets comportant des dépenses de fonctionnement, vous soumettrez aux ASSEMBLÉES régionales un rapport, les mettant à se prononcer sur leur caractère d'intérêt régional direct".

En deuxième lieu, les EPR doivent "pouvoir se doter de moyens propres en PERSONNEL pour assurer le fonctionnement des assemblées régionales". La circulaire, toutefois, semble faire plus confiance aux préfets qu'aux Assemblées, puisqu'elle insiste : "VOUS veillerez toutefois à ce que le nombre des agents assure l'exécution de ces besoins réels de l'EPR" ; à déterminer ces les préfets.

Le Premier Ministre est prudent : "Pour des travaux de durée limitée, l'EPR peut faire appel à des personnes mises à disposition par des prestataires de services publics ou privés" ; surtout il ouvre une piste instable : "ou s'attacher des VACATIAIRES". N'est-ce pas clairement reconnaître la caractéristique réalistes, économiquement, du travail temporaire ?

Au siège des présidents, au Bon Pasteur à Rennes, l'effectif ne grossira guère dans l'immédiat.

DE LA SOUPLESSE

Plus délicate, la troisième partie traite des "relations entre le préfet et le Conseil Régional". En attendant la réforme en préparation, c'est toujours le préfet qui "convoque l'Assemblée et ordonne l'ordre du jour en accord avec le président et le bureau". En Bretagne ces points n'ont jamais posé de problème.

Pourant, quelques fois, au dire de certains, entraîné avant d'arriver en séance. Cela ne constitue pas de problème que le préfet doit "tenir le président de l'Assemblée informé des demandes d'interpellation de l'EPR dont vous êtes saisi et d'autres affaires dont vous entreprendrez l'inscription en vue de la préparation de vos rapports".

Il faut croire, ce qui est fort gênant le cas en Bretagne, que des préfets en prennent à leur aise, puisque le Premier Ministre juge utile de leur "rappeler que le loi de 1972 prévoit une procédure au minimum, et la présentation d'un rapport préalable de votre part sur chaque affaire".

Concernant l'exécution du budget "la comptabilité des engagements devra être communiquée sur sa demande au président du CR ou à toute personne habilitée par lui". Il n'est rien de ce président du CES qui pourrait cependant être la "personne habilitée" ; ce sera plutôt le directeur de cabinet du Président du CR.

CLUBE TOURISTIQUE DE
DINAN & SA REGION
E-mail: club@dinan.fr Tél: 02 99 14 30 41
BP 123 - 22400 LAMBALLE - CCP 219.14 P Nantes

D'autres circuleront suivront. Celle du 12 juin se termine sur l'annonce de "nouvelles instructions qui seront prochainement adressées aux préfets, concernant le rôle des assemblées régionales dans la préparation du Plan, ainsi que dans la régionalisation du budget de l'Etat".

Justement, l'EPFR veut de diffuser son plan régional 1981-1985, sous la forme d'un petit livre de 107 pages "BRETAGNE OBJECTIF 85" (agrément de quelques graphiques). Ce document doit présenter une relative nouveauté "à l'avant-propos, il le fait; car, bien que les assemblées régionales et le Conseil général du Finistère se soient prononcés pour la centrale électro-nucléaire de Flagolet (page 33) le gouvernement a estimé qu'il fallait y renoncer. Pour sa part la Fédération régionale des Travaux Publics a chiffré la conséquence: "C'est un manque de 1,8 milliard de francs qui échoque aux entreprises de Bretagne; la construction d'une centrale thermique ne représenterait que 30 % des commandes attendues par les entreprises de la région".

DE GROUPE EN GROUPE

Sans attendre passivement, l'EPFR poursuit les actions entreprises et l'agenda de l'intersession est bien rempli.

Le groupe EMPLOI continue ses travaux: il s'est réuni le 18 mai, et quelques un de ses membres le 16 juin. Le groupe PME (petites et moyennes entreprises) a analysé le 10 juin un rapport d'un professeur de droit sur "la transmission des PME à caractère industriel ou commercial", soit dans la famille, soit en dettes. Le groupe MER s'est retrouvé le 2 juin.

Surtout les Bureaux et Commissions Déléguées ont eu, le 22 juin pour le CES, le 26 pour le CR, à se prononcer sur les dossiers de tous rapports.

Au sujet de l'EXECUTION DES POLITIQUES REGIONALES, six dossiers étaient au sommaire. Le premier, sur les usines et ateliers relais, fait apparaître que les demandes sont si nombreuses que certaines resteront encore "en instance"; il faudra prévoir une rallonge aux 3,5 millions de crédits de septembre. Encore ne faudrait-il pas revivre le mouvement qui entraîna, il y a quelques années, le relâchement d'un très grand nombre de zones industrielles, abandonnées depuis aux ajoncs!

Il est vrai que les usines relais sont parfois acquises par l'entreprise qui en bénéficie; ce qui n'est pas conforme à leur vocation!

Les Commissions Déléguées devaient accorder 280 000 francs à l'ASSOCIATION BRETAGNE ENERGIE pour deux actions d'information et de promotion des énergies renouvelables en Bretagne.

En sa réunion du 12 mai, Bretagne-Energie, après avoir fixé le taux des cotisations pour ses adhérents, avait défini en effet son programme 1981: "à l'abord réaliser et diffuser un inventaire des ressources de la Région en énergies venant du vent, du soleil, de l'hydroélectricité et de la houille, de la biomasse... Puis participer à des foires-expositions; en 1982 la foire internationale de Rennes pourra ainsi accueillir un "pavillon de l'énergie", qui se retrouverait ensuite aux foires de Vannes ou Lorient, de Dumer (ou Brest), de Saint-Brieuc..."

Par ailleurs 3 millions ont été affectés à 27 opérations d'assainissement du littoral, dans

les quatre départements. Quatre équipements reçoivent un peu plus de 700 000 francs.

SEIZE ANS, SEIZE COMMUNES

En décidant pour la première fois cette année, une ligne budgétaire spécifique BRETAGNE CENTRALE (5), assortie d'un crédit de 10,5 millions de francs (plus 7 millions au titre des Routes), certains conseillers étaient sceptiques, et Raymond Marcellin lui-même avait cru nécessaire de lancer un appel pour que des dossiers soient présentés.

Ils sont venus en abondance, signe que les besoins sont bien réels. En cinq mois, plus de 85 % des crédits ont été affectés par les Commissions Déléguées d'avril et de juin, soit pour des programmes d'actions nouvelles, soit pour l'avis systématique et forfaitaire de 10 % prévu pour certaines catégories d'équipements publics traditionnels (6).

Sixième dossier de ce rapport, l'approbation du Contrat du PAYS DU MENÉ, concernant encore la Bretagne intérieure. Comprend 16 communes, ce "Pays" qui fut le premier constitué en Bretagne, dès 1965, entendait "sortir de l'oubli une petite région pauvre"; c'est dire que les grands axes du contrat ont été réfléchis depuis longtemps. Les divers projets d'investissements s'élevaient à 18,5 millions, 40 visant surtout les activités économiques agricoles et non agricoles, que l'animation et la formation.

Le deuxième rapport soumis aux Commissions Déléguées les 22 et 26 juin concernait le FONDS D'INTERVENTION REGIONALE. Les cinq dossiers présentés étaient aussi variés que l'acquisition par la ville de Brest d'une île du XVIIème siècle représentant le port de Brest (elle coûtait 500 000 F), l'acquisition de matériel pour le dégrèvement des maladies métaboliques congénitales par l'Institut Mère et Enfant, du matériel audio-visuel pour le Centre Régional d'Etudes et de Promotion ouvrière, l'aménagement du site de Kerduff à Trefflaouézan, enfin une subvention d'équipement au bénéfice de l'Union Régionale des Organisations de Consommateurs, UROC-Bretagne.

LANGUE VIVANTE

"Actions de Promotion", tel était le titre du troisième rapport, rassemblant lui aussi cinq dossiers. Une introduction rappelle les affectations déjà décidées sur le million accordé à l'Association pour la promotion et l'entretien (7).

Le premier dossier fait le compte du coût de l'édition des plaquettes sur l'emploiement du breton, qui avait obtenu Armand Kérel (8) en février: 186 066 francs exactement pour la production et la diffusion. Il est vrai que le tirage est exceptionnel: 700 000 exemplaires; jamais aucune Région n'a tiré un document à ce niveau.

Sur trois volets, sont regroupées une présentation du dépliant, en français d'un côté, en breton sur l'autre, un rappel des dispositions de la Charte Culturelle, les renseignements pratiques sur l'enseignement de la langue et de la culture bretonnes, ainsi que leur diffusion à la radio et à la télévision.

Le 27 mai, les commissions compétentes du CES et du CR ont donné leur avis sur le texte, et dès le 1er juin le Centre Régional de Documentation Pédagogique (CRDP) a entrepris la réalisation, afin que la diffusion puisse se faire dans les meilleurs délais. Les collègues

de la Loire-Atlantique ne seront évidemment pas oubliés.

Dans cette même séance aussi, les Commissions n° 3 ont une nouvelle fois retravaillé les statuts de l'INSTITUT CULTUREL. Un jour peut-être...

Le deuxième dossier prévoit l'attribution de 45 000 F à l'Institut de Gestion de Rennes (IGR) pour des actions de promotion de l'économie régionale dont le principe avait été décidé par l'EPFR.

A l'état de projet: un montage audio-visuel "Bretagne, terre de pointe"; ce projet fut lancé en novembre dernier, lors d'une rencontre au Sénat entre la Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie et l'Association des Cadres Bretons. Un crédit de 50 000 francs est alloué.

De son côté le Centre de Création Industrielle du Centre Georges Pompidou à Paris propose à l'EPFR de participer, pour un montant qu'il lui faut chiffrer, à une exposition "Tradition-Innovation, la Pêche Maritime".

De son côté le Centre de Création Industrielle du Centre Georges Pompidou à Paris propose à l'EPFR de participer, pour un montant qu'il lui faut chiffrer, à une exposition "Tradition-Innovation, la Pêche Maritime".

RENCONTRES "ECLAIRÉES"

Le rapport présente encore une demande de l'IGR: il s'agit d'études sur l'industrie agro-alimentaire, qui seraient effectuées au moyen de Atages aux Etats-Unis. Un moyen astucieux pour les étudiants d'améliorer le financement de leurs séjours Outre-Atlantique, en les colorant d'actions de promotion.

Figure au rapport, sujet d'un toute autre importance, l'organisation de "rencontres régionales: RECHERCHE - PRODUCTION". Décidée en début d'année pour faire suite aux journées de mai 1979 (9), cette initiative a trouvé un accueil favorable, même du Conseil Consultatif Régional de la Recherche ainsi que de l'ensemble des responsables des centres de recherche, réunis à Rennes le 2 juin par Eugène Bérést et Jacques Fortin.

La cible visée est double: il s'agit d'une part de favoriser les échanges entre responsables des Centres de Recherche et les secteurs productifs, d'autre part de mieux faire connaître au grand public le potentiel de recherche localisé dans leur région.

C'est pour cela que ces Rencontres auront lieu le même jour mais, seront "décalées" géographiquement. Du jeudi 5 au samedi 7 novembre, se tiendront un peu partout des tables rondes, des expositions, des "portes ouvertes", avec l'appui appuyé des "medias", un rapprochement de journalistes de la presse nationale et régionale étant également au programme.

Prévue aussi pour l'automne, en Bretagne: (8) la CONFÉRENCE INTER-REGIONALE DE L'OUEST ne se tiendra pas avant le printemps 1982. Les Régions préfèrent attendre de connaître, de façon plus précise les propositions du nouveau gouvernement, avant de faire le point sur leurs projets communs et d'ouvrir de nouveaux horizons.

GRANDS PRINCIPES

Des éléments nouveaux devaient être venus depuis des la première session de l'Assemblée Nationale renouvelée, qui commença le 2 juillet. Le Ministre de l'Intérieur entend

"déposer un projet de loi qui énoncera les grands principes". Suivra une vaste concertation pour définir les modalités d'application de ces principes de décentralisation et de régionalisation.

Depuis longtemps déjà, les Bretons ont mis ces "grands principes", affirmés au sein du CELB (comité d'étude et de liaison des intérêts bretons) qui les publiait en décembre 1970 sous le titre "Bretagne: une ambition nouvelle".

En prémonition: la décennie 1980-1990 était placée sous le signe du DÉPASSEMENT: "maintenir à l'écart le coupes avec le futur. L'avenir de la Bretagne dépend d'une anticipation. Les clés de son avenir ne sont pas ailleurs que chez elle. Elle ne le trouvera pas en regard d'autres régions, si prospères soient-elles aujourd'hui, parce qu'elle n'est pas faite comme elles. Elle ne les trouvera pas non plus dans les bureaux lointains où s'efforcent de passer pour elle, et qui commencent fatalement des erreurs, en raisonnant dans l'abstrait".

Bien des données de cet ouvrage sont périmées bien sûr, mais les conseils régionaux, anciens et nouveaux, auraient grand profit à y puiser "les grands principes".

(1) Chronique n° 82, juin 1981. (2) Le Av. (3) Décret 1974/03 de la mise en place de l'EPFR. (4) Apposition: avait progressé aux cantonales de mars 1978 à 15, puis à 20 aux municipales de mars 1979, 21 aux départementales de mars 1979. Elle était remontée à 20 membres aux cantonales de mars 1979 pour revenir à 21 aux départementales de septembre 1980. (5) Chronique n° 77, janvier 1981. "Ouvrage publié", et n° 79, mars 1981. "Porteurs d'avenir". (6) Chronique n° 78, février 1981. "Accueillir des monts". (8) Chronique n° 75, novembre 1980. "20 % au Breton". (9) Chronique n° 78, septembre 1980, et n° 80, avril 1981. "Se faire connaître". (10) Chronique n° 82, juin 1981. (11) Chronique n° 61, juillet août 1979.

En dernière page, le Bureau du Conseil Régional et le Bureau du Comité Economique et Social

ARMOR-MAGAZINE, mensuel, supplément, au n° 140 * 7, rue St-Jacques * B.P. 121 * 22400 Lamballe * Tél. 31.20.37 * C.P.A.P. 47.307 * Régulation technique: ISM Saint-Brieuc * Remise en plusieurs lettres: tout de la publication: Yann Polvet.

Commissions des assemblées

(à jour seulement pour le 1er semestre 1981)

Commission n° 1

COMMISSION DES ETUDES, DE LA PROSPECTIVE, DU PLAN ET DES RELATIONS INTERREGIONALES

C.R.

Président: Jean-Baptiste Lefèvre
Vice-président: Eugène Bérést
Secrétaire: Jean Crenn

Membres: René Bénést, Michel de Bénést, Cécile Bénést, Jean-Charles Cavaille, Sébastien Coupel, Marie-Madeleine Dienesch, Maurice Drouot, André Egan, Jean Hourmant, Yves Le Cabélec, Jean-Yves Le Drizan, Yves Le Floch, Roger Lepobon, Louis Le Ross, Félix Lezour, Alain Madelin, Pierre Pennober, Michel Philipponneau.

C.E.S.

Président: Roland Burgne
Vice-président: Berry Raffin Cabasse
Secrétaire: François Guézo
Membres: Pierre Cameau, Robert Carado, Jacques Fortin, Claude Guérolot, Alain de Couville, Charles Le Bris, Jean Luc Le Douarin, Pierre Le Roy, Jean Liger, Camille Moute, Marcel Priou, Gilles Posséme, René Reg, Jean Vicaire.

Commission n° 2

COMMISSION DES FINANCES ET DU BUDGET REGIONAL

C.R.

Président: Yann Bourges
Vice-président: Louis Orvoan
Secrétaire: Charles Manceau

Rapporteur général du budget: Luc Bourvard
Membres: Marc Bécun, Jacques Cressard, Jean-Claude Coualan, Marcel Daumas, Charles Josselin, Aimé Kergaric, Yves Le Cozant, François Le Douarin, Edouard Le Joner, Paul Le Ker, Louis Le Penec, Jean Madelin, Emmanuel Pontan, Henri Thébaud.

C.E.S.

Président: Louis Lichou
Vice-président: Elie Chémin
Secrétaire: Michel Duhamel
Membres: André Biau, Emile Boidi, Victor de Cadénet, Francis Goger, Paul Gouverneur, Maurice Harteau, Robert Le Jeune, Jean Claude Le Naour, Michel Lohel, René Louy, Jean Le Galvez, Jean Yllou.

Commission n° 3

COMMISSION DU DEVELOPPEMENT SOCIAL ET CULTUREL DE LA PROTECTION DE LA NATURE, DES SITES, ET DE L'AMENAGEMENT DU CADRE DE VIE

C.R.

Président: Georges Lumbard
Vice-président: Yvonne Sauter
Secrétaire: Pierre Le Trent.

Membres: Pierre Bernard, Paul Chapé, André Cheminans, Yves Dillo, Alain Gérard, Serge Huber, Pierre Jaguen, Armand Keravel, François Lezour, Alphonse Menard, Jacques Pilorge.

C.E.S.

Président: François Desfont
Vice-président: Joseph Fontaine
Secrétaire: Yves Castel
Membres: Marie Claire Bouffier, Jacques de Causolan, Denise Court, Michel Denis, Denise Guérier, Yves Le Faucheur, Rémy Le Lys, Roger Le Serrre, Paul Le Taol, Joseph Mastro, Pierre Mazaudon, Gilbert Menier, Bruno Mory, Joseph Noll, Guy Parizat, Michel Perreuil, Michel Quessal, Louis Pontan, Yves Rouget.

Commission n° 4

COMMISSION DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, DE L'EQUIPEMENT, DES INFRASTRUCTURES ET DES COMMUNICATIONS

C.R.

Président: Yves du Halgouit
Vice-président: Louis Le Cléver
Secrétaire: André Belland

Membres: Alphonse Arzif, Joseph Bénést, Ange Cahore, Joseph Cojean, Jean Goubert, Jean Louis Goussard, Gou Goussard, Jean Hamelin, Constant Habert, Louis de la Forêt, Marie Jany, Jean-François Le Lann, Bernard Lemaire, Louis Le Montaigne, Christian Le Virge, Jacques de Menais, René Rigoual, Jean Robou, Claude Saunier, Joseph Yvan.

(Centre temporaire des Commissions du Conseil Régional en vertu des décisions prises lors de la réunion de juin 1981).

C.E.S.

Président: Félix Florin
Vice-président: René Le Poul
Secrétaire: Jean Pierre Barthélémy
Membres: Alphonse Bédouin, Danièle Bourges, Jean Claude Caroff, Jean Paul Chann, Henri Didos, Roger Galais, Yves Goussard, Jacques Guérier, Pierre Huguot, François Jacob, Michel Landreau, Guy Le Fur, Marcel Le Martre, Christian Marvan, Madine Pons, Daniel Pouch, Pierre Yves Schwartz, Jean Pierre Blais.

Bureau du Conseil Régional

Président : Raymond Marcellin, ancien ministre, député du Morbihan, Président du Conseil Général du Morbihan.

Vice-présidents : Jean Hamelin, Bernard Lemarié, Joseph Yvon, Guy Guermeur, Jean Rohou.

Secrétaires : René Benoit, Eugène Bèrest, Joseph Briend, Pierre Le Treut.

COMMISSION DÉLÉGUÉE

Président : Raymond Marcellin

Membres : Bernard Lemarié, Joseph Yvon, Jean Rohou, Joseph Briend, Pierre Le Treut, Jean Baptiste Lelièvre, Yvon Bourges, Georges Lombard, Yves Du Halgouët, Louis Orvoen, Yvonne Sauvet, Louis Le Calvez.

1^{er} semestre 1981

Bureau du Comité Economique et Social

Président : René de Foucaud.

Vice-présidents : Jacques Fortin, Victor de Cadenet, Gilles Possemé, Alain de Gouville, François Debonnet, René Reig.

Secrétaires : Félix Florio, Claude Guérillot, Jean Liger, Joseph Niol.

Membres : Denise Court, Jean Luc Le Douarin, Robert Caradec, Charles Le Bris, Elie Chemin, Marcel Piriou, Guy Le Fur, Jean Paul Chaton, Christian Morvan.

COMMISSION DÉLÉGUÉE

Président : René de Foucaud.

Membres : Victor de Cadenet, Robert Caradec, Jean Paul Chaton, Elie Chemin, Denise Court, François Debonnet, Félix Florio, Jacques Fortin, Alain de Gouville, Claude Guérillot, Charles Le Bris, Jean Luc Le Douarin, Guy Le Fur, Jean Liger, Christian Morvan, Joseph Niol, Marcel Piriou, Gilles Possemé, René Reig.

Roland Borgne, Berty Raffin Cabois, Louis Lichou, Joseph Fontaine, René Le Poul.

1^{er} semestre 1981

Une revue mensuelle pour
les responsables de la Bretagne

armor
magazine

directeur :
yann poilvet

Depuis douze ans « ARMOR Magazine » présente, illustre et commente l'histoire vivante de la Bretagne moderne. Les meilleurs spécialistes y analysent tous les événements politiques, économiques, sociaux et culturels comme ceux de la vie quotidienne.

Dans chaque numéro, Raymond Letertre livre dans une chronique exclusive la synthèse des travaux des Assemblées Régionales.

« ARMOR Magazine » est en vente chez tous les marchands de journaux mais il est prudent de s'y abonner...

Bulletin d'abonnement

à découper ou à recopier et à faire parvenir à *ARMOR Magazine*, 7, rue Saint-Jacques
B.P. 123 - 22400 LAMBALLE (tél. 31 20 37)

M. _____ Profession _____

Adresse _____

souscrit à un abonnement d'un an à «ARMOR Magazine» et verse 83,20 francs (ordinaire) ou 200 francs (soutien) par* : chèque bancaire — chèque postal (CCP 2691 - 70 Y Rennes).

Signature _____

* Rayer les mentions inutiles.

**BULLETINS MUNICIPAUX
REVUES CANTONALES
GUIDES TOURISTIQUES**

Pour toutes vos éditions, faites appel à une maison bretonne :

sopel

7, rue Saint-Jacques - B.P. 123 - 22400 Lamballe - Téléphone : 31.20.37 +

